



Une transformation audacieuse

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Empire Company Limited (TSX : EMP.A) est une société canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. Les principaux secteurs d'activité d'Empire sont la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes s'établissent à environ 23,8 G\$ et qui comptent pour 8,7 G\$ d'actifs, emploient environ 125 000 personnes.

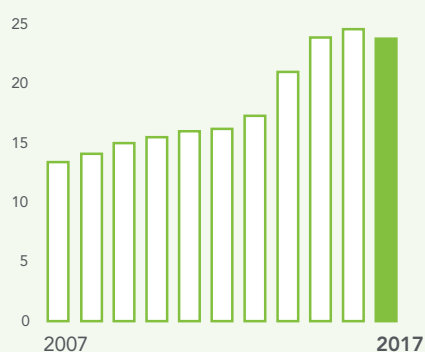
Faits saillants financiers

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2015 ¹⁾
Ventes	23 806,2 \$	24 618,8 \$	23 928,8 \$
BAIIA ²⁾	777,2	(1 944,7)	1 224,9
BAIIA ajusté ²⁾	796,9	1 161,4	1 321,9
Résultat d'exploitation	333,0	(2 418,5)	742,4
Résultat net ³⁾	158,5	(2 131,0)	419,0
par action (après dilution) ⁴⁾	0,58	(7,78)	1,51
Résultat net ajusté ^{2), 3)}	191,3	410,2	511,0
par action (après dilution)	0,70	1,50	1,84
Valeur comptable par action	13,41	13,34	21,61
Dividendes par action	0,41	0,40	0,36

Ventes

(en milliards de dollars)

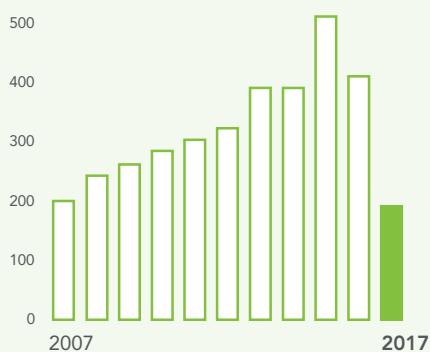
TCAC⁵⁾
5,9 %



Résultat net ajusté^{2), 3)}

(en millions de dollars)

TCAC⁵⁾
-0,4 %



Dividendes

(\$ par action)

TCAC⁵⁾
7,4 %



1) Les montants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'état consolidé du résultat net de l'exercice écoulé.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion.

3) Déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

4) Le nombre moyen pondéré d'actions aux fins du calcul de la perte par action de base et diluée est le même, car l'effet de la totalité des actions ordinaires potentielles aurait été antidilutif.

5) Taux de croissance annuel composé.

Message du président



James M. Dickson
Président du conseil

Une solide gouvernance, une orientation stratégique et une direction efficace : voilà les fondements de l'approche adoptée par Empire pour une saine gouvernance, qui nous permettront de poursuivre l'histoire de fierté que nous avons commencée il y a 110 ans dans le secteur de la vente au détail de produits alimentaires.

De façon générale, l'exercice 2017 a été difficile pour Empire et Sobeys. Nos résultats financiers globaux n'ont pas été à la hauteur de nos attentes. Nos employés, franchisés et fournisseurs ont été de plus en plus contrariés et nous avons eu à prendre des décisions difficiles qui ont touché la vie de nos employés et de leur famille. Cependant, je suis heureux de vous annoncer que notre conseil a observé des tendances positives et stables en fin d'exercice.

Direction efficace

En juillet dernier, à l'issue d'un exercice 2016 décevant, le conseil a amorcé un changement de direction et a nommé François Vimard, alors chef des finances d'Empire, au poste de chef de la direction intérimaire. Avec M. Vimard, nous avons commencé à prioriser et à faire progresser les éléments les plus critiques de notre stratégie afin de nous assurer que nous répondions aux besoins et attentes de notre clientèle et de rétablir la croissance rentable à long terme. Nous avons ensuite mis en branle un processus de succession méthodique pour trouver un chef de la direction permanent, consacrant ainsi énormément de temps et d'énergie à la planification de la succession et au recrutement des talents indispensables à la création de la bonne équipe pour notre entreprise.

En janvier 2017, après de vastes recherches à l'échelle internationale, nous avons annoncé la nomination de Michael Medline au poste de président et chef de la direction d'Empire Co. Limited et de sa filiale entièrement détenue Sobeys Inc. Le conseil était unanime : Michael Medline était la personne qu'il nous fallait à la tête de l'entreprise pour amorcer le virage stratégique, structurel et opérationnel essentiel à la création d'une valeur à long terme pour tous. M. Medline est un détaillant canadien exceptionnel, passionné de l'expérience client, qui a prouvé qu'il était capable de générer d'excellents résultats tant sur le plan de l'exploitation que des finances au sein d'organisations nationales et pour de nombreuses marques.

Orientation stratégique

Notre conseil d'administration est responsable d'assurer une gestion d'entreprise solide et la réussite de notre stratégie. Notre chef de la direction et son équipe viennent d'élaborer un plan triennal exhaustif qui métamorphosera notre entreprise. Le conseil soutient la vision audacieuse de Michael Medline ainsi que ses priorités pour l'exercice 2018. M. Medline nous a tenus informés des changements qu'il apportait à son équipe de direction et a mis au point un plan pour redresser l'entreprise, faire croître nos résultats et surpasser la concurrence, tout en renouant avec notre clientèle.

Nous avons hâte de travailler avec lui et sa nouvelle équipe de direction au cours de l'année. Vous pourrez en apprendre plus sur le déploiement de notre nouveau plan stratégique, notamment sur le projet Sunrise, à partir de la page 3 du présent rapport.

REVUE DE L'ANNÉE

Solide gouvernance

Le conseil d'Empire est hautement engagé, qualifié, expérimenté et diversifié, et la majorité de nos administrateurs sont indépendants. Les 13 candidats à l'élection qui aura lieu lors de l'assemblée générale de cette année sont des administrateurs possédant de l'expérience dans l'industrie alimentaire, dans le commerce de détail, en finances, en droit et en services aux consommateurs. Par ailleurs, nous avons la chance de pouvoir compter parmi eux cinq membres de la famille Sobey qui ont occupé des postes de direction au sein d'Empire ou de Sobeys.

Le conseil et l'équipe de direction poursuivent leur engagement de promouvoir la diversité et l'égalité des sexes à tous les échelons de la Société. Nous sommes très heureux que 30 % des candidats aux postes d'administrateurs pour la prochaine année soient des femmes.

En janvier 2017, nous avons accueilli une autre détaillante d'expérience au sein de notre conseil. En effet, Martine Reardon compte plus de 30 ans d'expérience en marketing de commerce de détail, dont quatre années comme chef du marketing chez Macy's, où elle était responsable du site Web, des médias sociaux, du mobile et du numérique. La nomination de M^{me} Reardon accroît la diversité de notre conseil et approfondit son expertise et son expérience en commerce de détail tout en tenant compte de l'importance grandissante d'une présence numérique dans nos activités.

Remerciements

Cette année, Rob Dexter, administrateur de longue date d'Empire, s'est retiré du conseil après 29 ans de service, dont 12 à titre de président. Je tiens à le remercier de ses services exceptionnels et, comme l'a si justement décrit Donald R. Sobey, président émérite d'Empire, « Rob a joué un rôle essentiel dans certaines des plus importantes décisions qui ont mené à la forte croissance de la Société. Sa contribution exceptionnelle, ses conseils avisés et son engagement envers une solide gouvernance ont été l'assise de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil. »

J'aimerais aussi souligner le travail de Kevin Lynch qui ne se représentera pas aux élections en septembre. Nous le remercions de ses précieux conseils au cours des quatre dernières années, notamment à titre de président du comité sur la gouvernance d'entreprise.

Par ailleurs, deux membres de la haute direction prennent aussi leur retraite. D'abord, François Vimard, vice-président principal, se retire après une impressionnante carrière de 22 ans, et après avoir porté le chapeau de président et chef de la direction intérimaire. M. Vimard a su mener de main de maître les améliorations de notre réseau de distribution, en tant qu'ancien chef des finances et de l'administration et fiduciaire de FPI Crombie. Puis, après 21 ans de service, Yves Laverdière, président de la division Québec, quitte ses fonctions au sein de la Société. M. Laverdière a contribué à faire des IGA du Québec le premier détaillant alimentaire de la province. Je tiens à les remercier de leur service et engagement au fil des années et je leur souhaite une retraite réussie.

Sobeys est née en 1907 du seul désir de J. W. Sobey d'offrir des aliments de qualité à ses voisins. Bâtie de communauté en communauté, Sobeys prospère depuis cinq générations, grâce à des personnes d'exception offrant un service exceptionnel et, aujourd'hui, nous sommes au service des Canadiens de plus de 900 communautés d'un océan à l'autre. Une solide gouvernance, une orientation stratégique et une direction efficace demeurent les fondements de l'approche adoptée par Empire pour une saine gouvernance et nous permettront de poursuivre l'histoire de fierté que nous avons commencée il y a 110 ans dans le secteur de la vente au détail de produits alimentaires.

Je voudrais remercier tous ceux et celles qui travaillent chez Empire et Sobeys, et nos franchisés et sociétés affiliées pour leur travail acharné et leur dévouement en ces temps difficiles, ainsi que pour leur engagement à renouer avec le succès.

Je tiens également à témoigner ma plus sincère appréciation à la famille Sobey pour son soutien ainsi qu'à tous les actionnaires d'Empire pour leur confiance envers cette grande entreprise, forte de ses 110 ans d'expérience.

Sincèrement,

(signé) « James Dickson »

James M. Dickson

Président du conseil d'Empire Company Limited

Le 28 juin 2017



Célébrer l'histoire

L'année 2017 marque le 110^e anniversaire de Sobeys et le 150^e anniversaire du Canada, nous en profitons donc pour célébrer l'histoire en honorant nos concitoyens canadiens au Musée canadien de l'immigration du Quai 21 situé sur les berges historiques d'Halifax.

Grâce au soutien de la Fondation Sobey, le mur d'honneur Sobey est composé de deux étages de briques sur lesquelles est inscrit le nom des familles et des personnes qui ont franchi les murs du Quai 21 entre 1928 et 1971 pour commencer une nouvelle vie au Canada. On estime que la lignée d'un Canadien sur cinq remonte au Quai 21. Le mur d'honneur de Sobey n'est que l'un des moyens que la Société prend pour redonner à la communauté.

REVUE DE L'ANNÉE

Entretien avec Michael Medline

Les épreuves que nous avons vécues au cours des dernières années ont fait couler beaucoup d'encre dans les médias et dans la communauté financière, en plus d'être l'un des principaux sujets de discussion au sein d'Empire. Michael Medline, président et chef de la direction d'Empire Company Limited et de sa filiale en propriété exclusive, Sobeys Inc., parle sans détour de l'entreprise et de ses plans audacieux pour épater ses clients, établir ses marques et ravir ses actionnaires¹⁾.



Michael Medline
Président et chef de la direction

Q Michael, tout d'abord, pourquoi avez-vous décidé de vous joindre à Empire?

R J'ai toujours admiré cette Société de loin. En fait, dans un discours que j'ai livré il y a de cela quelques années, j'ai parlé de Sobeys comme l'une des rares « championnes nationales » du commerce de détail. C'est une excellente entreprise fière d'être canadienne, riche d'une culture unique, marquée depuis 110 ans par un désir de répondre aux besoins alimentaires des Canadiens, et soutenue par l'engagement de longue date de la famille Sobey. L'occasion de me joindre à l'équipe d'Empire a donc été pour moi un honneur et un privilège.

Q À votre arrivée, quelles ont été vos premières impressions?

R Depuis que j'ai grossi les rangs de la Société en janvier, j'ai parcouru le pays, visité les magasins avec nos équipes de direction, discuté avec les employés lors d'assemblées générales et autres rencontres, et évalué nos actifs, stratégies et possibilités. Je peux vous affirmer que nous avons d'excellents magasins dans la majeure partie du pays, des leaders solides, une équipe engagée de même qu'un conseil et un actionnaire majoritaire qui ont réellement à cœur de créer une valeur à long terme pour les actionnaires.

Ce sont ces forces qui servent d'assise solide à notre entreprise. Je suis très heureux de prendre part à cette aventure et de relever le défi d'épater nos clients et de faire croître cette Société.

Q Qu'entrevoyez-vous pour l'avenir d'Empire et de Sobeys?

R Le plus clair de mon temps, je pense aux possibilités qui s'offrent à Empire et Sobeys. Je veux que nous devenions le meilleur et le plus novateur détaillant axé sur la clientèle au Canada. Je veux que nous soyons la première entreprise à laquelle les clients pensent lorsqu'il est question d'épicerie. Et je veux que nos employés soient fiers de travailler pour une entreprise qui fait une différence dans la vie de ses clients.

J'ai demandé à plusieurs reprises à nos employés de réfléchir à ce qu'ils ressentiront lorsque nous fonctionnerons à plein régime, que nous remplirons la promesse que nous avons faite à nos clients et que nous enregistrerons de bons résultats. Je vous l'assure, ce sentiment ne se compare à rien!

Avons-nous déjà atteint nos objectifs? Pas du tout! Il nous reste beaucoup à accomplir avant cela. Cependant, nous avons une histoire sur laquelle nous appuyer, une équipe de travail loyale et engagée pour y arriver et un plan qui nous permettra d'atteindre nos objectifs.

1) Les paragraphes suivants renferment des renseignements prospectifs, lesquels sont expliqués sous la rubrique « Renseignements prospectifs », à la page 9.

REVUE DE L'ANNÉE

Q Vous dites que l'avenir de la Société passe impérativement par la transformation de l'entreprise et la poursuite de ses activités en toute confiance. Pouvez-vous nous dire pourquoi?

R Manifestement, nos résultats ont été décevants au plus haut point et nos employés et fournisseurs ont été contrariés tant par la complexité de notre entreprise que par les processus décisionnels. Donc, lorsque je parle d'une transformation obligatoire de l'entreprise, je veux dire par là que nous devons simplifier considérablement notre structure, réduire les coûts, renouer avec notre clientèle, augmenter les ventes et gagner des parts de marché. Il y a tellement d'occasions de s'améliorer! Cela veut aussi dire que nous devons prendre notre lot de décisions difficiles, notamment en ce qui concerne nos employés, mais c'est sans conteste la meilleure chose à faire si nous voulons un jour redevenir prospères.

Q Allez-vous y parvenir grâce au « Projet Sunrise »?

R Sunrise est tout simplement le nom que nous avons donné à la tâche importante dont je viens de parler. C'est une feuille de route exhaustive et un plan d'attaque bien conçu qui nous permettra de créer une organisation performante où les responsabilités sont claires, les priorités ciblées et pour laquelle les outils et processus de base sont les mêmes partout au pays. Il s'agit surtout d'enrayer la complexité qui nous a ralentis dans le passé.

Or, en plus de la nécessité de simplifier nos activités, nous avons déclaré la guerre aux coûts. Nos coûts sont élevés par rapport au marché et nul besoin d'être PDG pour savoir que ce n'est pas la position rêvée. Nous visons prioritairement la réalisation d'économies de coûts de l'ordre de 500 millions de dollars par année, ce qui nous permettra d'agir rapidement et efficacement, de réinvestir les sommes économisées dans des opérations de marketing qui impressionneront nos clients et surtout d'améliorer de façon significative notre résultat net. Il s'agit là d'avantages tangibles tant pour nos clients que pour nos actionnaires. Nous bénéficierons considérablement de ces coûts si nous fonctionnons comme une entreprise de 24 milliards de dollars plutôt que comme cinq entreprises de 5 milliards de dollars, ce qui est notre mode de fonctionnement depuis longtemps.

Éliminer la complexité et les coûts nous permet de passer de la défense à l'attaque. À chaque point de service, peu importe notre stratégie de concurrence, nous nous ferons un devoir d'offrir une valeur et de montrer à nos clients pourquoi ils doivent magasiner chez nous et revenir nous voir.

Nous y parviendrons en investissant dans notre marque, en augmentant l'incidence de notre marketing - surtout numérique - et en trouvant des moyens de conserver notre approche « régionale » avec les communautés du pays. C'est l'une des caractéristiques qui ont fait de Sobeys le détaillant alimentaire canadien emblématique que nous sommes.

Q Comment allez-vous gérer cette transformation tout en respectant les engagements que vous avez pris?

R Comme on peut s'y attendre avec un changement de cette ampleur, nous avons instauré une solide structure de gouvernance pour gérer la transformation et respecter les engagements que nous avons pris envers nos actionnaires et nos employés. Nous avons mis sur pied un bureau de gestion de la transformation doté d'effectifs complets, dirigé par Clinton Keay, ainsi qu'un comité spécial du conseil d'administration qui assure une surveillance de la transformation. Mettre en œuvre cette transformation, tout en veillant à poursuivre le bon fonctionnement de l'entreprise existante, demeure ma priorité et celle de mon équipe de direction.

Qui plus est, je crois que dans la gestion de cette transition, nous devons veiller à ce que l'entreprise garde le cap sur ses objectifs et maintienne son engagement. Donc, même si je suis impatient de me consacrer à plusieurs autres initiatives qui nous permettront d'innover et de mieux répondre aux besoins de notre clientèle, je sais que je ne peux surcharger nos équipes avec une longue liste de priorités qui nous empêcheront de nous concentrer sur l'essentiel : le projet Sunrise.

Q En quoi cette transformation affectera-t-elle les activités en magasins et les dépenses d'investissement?

R En fait, la transformation est conçue pour favoriser nos magasins afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins de nos clients, mais les changements organisationnels n'auront pas d'incidence directe sur les magasins et les centres de distribution. Si nous simplifions notre structure, fonctionnons plus efficacement et prenons de meilleures décisions plus rapidement, au final, nous aiderons nos magasins et offrirons un meilleur service à nos clients.

Nous allons aussi passer au peigne fin nos plans de dépenses d'investissement parce que, franchement, nous ne pouvons nous permettre de dépenser comme nous l'avons fait ces dernières années. Nous décortiquons chaque dollar des capitaux des actionnaires que nous dépensons et trouvons, dans la superficie dont nous disposons aujourd'hui, une tonne d'occasions pour générer des rendements supérieurs.

Q Vous aimez parler de rapidité. Pourquoi la vitesse est-elle si importante à vos yeux?

R Je parle de rapidité parce que le secteur du commerce de détail, et tout particulièrement du commerce de détail alimentaire, vit d'importants bouleversements. Des événements perturbateurs refaçonnent la vente au détail de produits alimentaires et occasionnent leur lot de risques importants si nous ne sommes pas en mesure d'agir rapidement, de nous adapter à de nouveaux concepts, d'innover ou de répondre aux besoins des clients et de tenir compte de la façon dont ils veulent magasiner.

Dans le contexte du projet Sunrise, la rapidité est d'autant plus importante puisque, plus vite nous simplifions notre structure et retranchons 500 millions de dollars à nos coûts, plus rapidement nous pouvons passer à l'attaque, et c'est là que nous innovons, que nous sommes aux premières loges pour façonner le commerce de détail alimentaire et que nous terrassons la concurrence.

Quatre priorités stratégiques

Nous avons établi quatre priorités pour notre plan de l'exercice 2018 :

1.

Repartir à zéro et adopter une structure organisationnelle axée sur les fonctions

Chez Sobeys, nous avons la chance de compter des personnes de talent et d'expérience qui veulent faire ce qu'il faut et contribuer à notre succès. L'une des plus grandes frustrations que nous éprouvons à l'interne émane de la structure de l'entreprise. La clé consiste à établir un nouveau modèle de fonctionnement efficace qui gère nos activités à l'échelle nationale et qui tient compte des différences entre les régions.

2.

Mettre en place des mesures rapides pour éliminer les coûts

Un bon travail a déjà été effectué pour cibler des secteurs où il est possible d'éliminer rapidement les coûts, à savoir les cibles faciles. Par exemple, nous harmonisons et simplifions nos processus liés aux paiements et à la main-d'œuvre en magasin et cherchons des outils qui nous permettront de répartir les heures de manière à ce que les clients en sortent gagnants. Nous poursuivons aussi nos projets visant des biens qui ne sont pas destinés à la revente afin de réaliser des économies, et ce, en prenant des décisions éclairées sur la façon dont nous achetons et ce que nous achetons ainsi qu'en se penchant sur tous les produits, du sac d'épicerie à l'emballage de poulet en passant par les produits d'entretien ménager de nos magasins.

3.

Comprendre nos clients

Notre capacité à comprendre notre clientèle et à communiquer efficacement avec elle nous a sérieusement fait défaut. Nous devons vraiment nous efforcer de comprendre nos clients pour établir le fondement de notre stratégie de marque future. La recherche qualitative et quantitative, les données sur les clients, l'analyse de la concurrence et la rétroaction essentielle des équipes en magasin ne sont que quelques-uns des moyens que nous utilisons pour établir notre base de compréhension de notre clientèle. Pour s'attaquer à cette priorité, nous avons sondé plus de 6000 clients d'un océan à l'autre au cours de l'année et les résultats de ces sondages nous permettent d'élaborer une stratégie unique axée sur les clients pour chacune des bannières, qui couvre tous les points essentiels et qui mesure notre succès selon des mesures clients clés.

4.

Régler le problème de l'Ouest

Il ne fait aucun doute que nous avons effrité nos relations avec nos clients de l'Ouest. Nous élaborons actuellement une stratégie pour accueillir de nouveau nos clients et régler la problématique liée à la performance des ventes et des résultats. Par ailleurs, nous surveillons de près les progrès et déploierons à l'échelle nationale les solutions pour les aspects pour lesquels nous sommes en progression. L'économie de coûts d'exploitation est l'un des principaux objectifs de ces changements, et tout ce qui sera fait au cours de la prochaine année le sera directement en faveur de cette priorité.

Q Vous avez mis sur pied une équipe de direction qui compte des vétérans de la Société ainsi que quelques nouveaux venus. Était-ce important pour vous?

R Vraiment important. Tout d'abord, Empire emploie certains des meilleurs spécialistes du secteur de la vente au détail au Canada – tout particulièrement dans son équipe de haute direction. Je pense aussi qu'il est essentiel pour une organisation d'intégrer de nouvelles méthodes de pensée et de nouvelles approches afin d'ébranler le statu quo, d'innover et de progresser. Les mots me manquent pour vous dire à quel point j'étais enthousiaste que Mike Vels se joigne à nous à titre de chef des finances en juin. M. Vels est un dirigeant accompli, l'un des chefs des finances les plus respectés du pays et un dirigeant très axé sur les résultats. Je n'ai aucun doute que nous trouverons un chef du marketing exceptionnel, rôle qui, à mon avis, est crucial compte tenu de nos efforts pour rejoindre les consommateurs et leur faire vivre une expérience qui leur donnera envie de revenir nous voir.

Q Est-ce que la culture changera au sein de Sobeys?

R Il y a certes certains aspects de notre culture que nous devons changer si nous voulons faire preuve de souplesse et nous adapter aux changements constants du commerce de détail alimentaire. Cela dit, pendant nos 110 ans, notre Société et nos employés ont été inspirés par de nombreux éléments de notre culture. C'est notre culture qui nous permettra de réussir la grande transformation que nous avons entreprise. Notre culture est nourrie par un engagement à prioriser les clients, à offrir un service exceptionnel et à soutenir les communautés dans lesquelles nous sommes présents et je vous assure que cela n'est pas sur le point de changer. Nos valeurs demeureront la base de tout ce que nous ferons.

Q Finalement, avez-vous quelque chose à ajouter?

R Nous avons l'envergure, le talent et un plan solide pour permettre à la Société de renouer avec la croissance rentable à long terme. Nous comptons également sur un excellent conseil d'administration et sur un président du conseil exceptionnel, Jim Dickson. Notre avenir est très prometteur. Cette année, le Canada célèbre son 150^e anniversaire et Sobeys fête ses 110 ans dans le commerce de détail alimentaire. Nous chérissons notre héritage et nos valeurs, mais il est plus important que jamais d'aller de l'avant rapidement et résolument afin de nous assurer que le meilleur reste à venir.

Sincèrement,

(signé) « Michael Medline »

Michael Medline

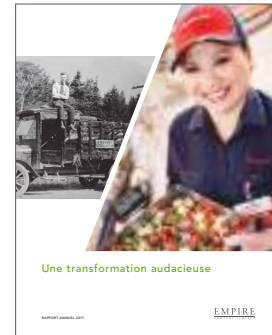
Président et chef de la direction
Empire Company Limited

Le 28 juin 2017

LA FONDATION SOBEYS

Sobeys est une fière entreprise familiale canadienne dont les racines remontent à 110 ans, jusqu'à une famille immigrante qui s'est installée dans la campagne de la Nouvelle-Écosse. Pour la 150^e année de notre nation, nous sommes fiers de nous associer au Musée canadien de l'immigration du Quai 21 pour célébrer les Canadiens de partout dans le monde qui nous ont aidés à bâtir notre pays et notre entreprise. Par ce partenariat philanthropique, les employés de Sobeys partagent leur histoire et celle de leur famille avec les archives nationales du Musée canadien de l'immigration, permettant aux futures générations d'en apprendre plus sur l'histoire de leurs familles et d'en tirer des leçons. Pour lire leur histoire, visitez le www.Sobeys110.com.

Une des histoires soumises aux archives nationales au Quai 21 est celle d'Archel Imperial, gérante du rayon de la charcuterie du magasin Foodland de Winchester. Archel figure sur la couverture du présent rapport annuel et le récit captivant de son immigration est présenté ci-dessous.



« Mon nom est Archel Imperial, j'ai deux sœurs et cinq petits frères. Nous avons grandi en campagne, à Maliano, dans la province d'Aklan aux Philippines.

À 10 ans, j'ai commencé à travailler à la ferme, plantant le riz à la main, du matin au soir, sous les rayons brûlants du soleil, pour gagner 40 pesos philippins par jour (1,25 \$ CA) afin de pouvoir acheter des vêtements et payer les frais scolaires. Nous nous levions parfois à 4 h du matin pour marcher les 15 km nous séparant des champs de maïs où nous devions nous rendre pour les récoltes pendant que les autres enfants dormaient. Nous n'avons jamais joué à la Barbie ou avec d'autres jouets de luxe, nous nous contentions de ce que nous avions à la maison.

Nous aidions aussi nos parents à transporter des champs à la maison les aliments cueillis, comme le riz ou le maïs.

Après mon secondaire, je rêvais de devenir ingénieure, mais nous étions pauvres et mes parents ne pouvaient nous envoyer dans de grandes universités. J'ai donc décidé, aidée de ma sœur, de ma tante et de mes parents, de suivre le programme de baccalauréat en science des technologies domestiques, qui est abordable et offert à l'université publique.

En 2005, j'ai donné naissance à mon fils et je ne peux pas dire que tout s'est bien passé; mes parents étaient tellement

déçus, ils avaient de grands espoirs pour moi. J'ai senti que je les avais laissés tomber.

Deux ans après la naissance de mon fils, j'ai décidé de quitter le pays afin de lui offrir un bel avenir. Pendant deux ans, j'ai travaillé à Hong Kong, prenant soin de deux jumeaux naissants et effectuant des tâches ménagères. Je travaillais 18 heures par jour et je n'avais qu'une journée de huit heures de congé par semaine, pour un salaire de 500 \$ CA par mois. Je ne conservais qu'une partie de ma paie pour moi-même et j'envoyais le reste à la famille pour financer les études de mes frères et subvenir aux besoins de mon fils.

En 2009, je suis arrivée au Canada pour travailler comme fille au pair. J'ai eu la chance d'avoir un employeur très compréhensif. Après mon contrat, j'ai commencé à travailler au Foodland de Winchester au comptoir de la boulangerie et des charcuteries. Un an plus tard, j'ai été promue gérante des charcuteries. Tout était si nouveau pour moi, toute mon énergie allait à l'excellence du service à la clientèle, à l'inventaire ainsi qu'au bon fonctionnement de mon comptoir. Quelques années plus tard, j'ai rencontré mon équipe spécialisée en charcuterie et le nouveau propriétaire du magasin, Dan Pettigrew. Ils m'ont aidée à bien faire fonctionner mon rayon. J'ai travaillé d'arrache-pied pour atteindre mes objectifs.

En 2015, mon fils et moi avons enfin été réunis! J'ai pu le ramener des Philippines au Canada. Mon fils est la prunelle de mes yeux; c'est de lui que je tire ma force. Huit ans plus tard, j'ai enfin pu récolter le fruit de mon labeur et tous mes frères ont obtenu le diplôme qu'ils convoitaient : un baccalauréat en technologie de l'électricité (pour deux d'entre eux), un baccalauréat en technologie électronique, un baccalauréat en génie civil (permis) et un baccalauréat en transport maritime. J'ai fait construire une maison à deux étages pour mes parents pour les protéger en cas d'inondations et j'ai acheté une mini fourgonnette pour la famille.

Enfin, je tiens par-dessus tout à remercier notre Père Tout-Puissant de m'avoir donné force et courage, mes parents, ma belle-famille et mon fiancé d'avoir pris soin de mon fils pendant mon absence, mes collègues et mes amis qui ont toujours été présents pour moi. Merci aussi à toute l'équipe d'Immigration Canada de m'avoir permis de vivre et de travailler dans ce magnifique pays et surtout à la famille Sobeys et Foodland de m'avoir permis de partager mon histoire. Sans vous, je n'aurais pas pu atteindre mes objectifs et réaliser mes rêves!

Bon 110^e anniversaire, Sobeys et bon 150^e anniversaire, Canada!

Que Dieu vous bénisse! »



GOUVERNANCE

Conseil d'administration d'Empire Company Limited



1 **Cynthia Devine**^{2), 5), 7)}
Toronto (Ontario)
Administratrice depuis 2013
Chef des finances,
Maple Leaf Sports &
Entertainment

2 **James M. Dickson**⁹⁾
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Administrateur depuis 2015
Conseiller, Stewart McKelvey

3 **Gregory Josefowicz**³⁾
Fennville (Michigan)
États-Unis
Administrateur depuis 2016
Administrateur de sociétés

4 **Sue Lee**³⁾
Calgary (Alberta)
Administratrice depuis 2014
Administratrice de sociétés

5 **William Linton**^{4), 5), 7)}
Toronto (Ontario)
Administrateur depuis 2015
Administrateur de sociétés

6 **Kevin Lynch**^{3), 6), 8)}
Ottawa (Ontario)
Administrateur depuis 2013
Vice-président du conseil,
BMO Groupe Financier

7 **Michael Medline**
Toronto (Ontario)
Administrateur depuis 2017
Président et chef
de la direction,
Empire Company Limited
et Sobeys inc.

8 **Martine Reardon**
New York (New York)
Administratrice depuis 2017
Administratrice de sociétés

9 **Frank C. Sobey**⁵⁾
Pictou County (Nouvelle-Écosse)
Administrateur depuis 2007
Président du conseil, FPI Crombie

10 **John R. Sobey**¹⁾
Pictou County
(Nouvelle-Écosse)
Administrateur depuis 1979
Administrateur de sociétés

11 **Karl R. Sobey**³⁾
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Administrateur depuis 2001
Administrateur de sociétés

12 **Paul D. Sobey**⁵⁾
Pictou County
(Nouvelle-Écosse)
Administrateur depuis 1993
Administrateur de sociétés

13 **Robert G. C. Sobey**^{3), 5)}
Stellarton (Nouvelle-Écosse)
Administrateur depuis 1998
Administrateur de sociétés

14 **Martine Turcotte**^{1), 5), 7)}
Verdun (Québec)
Administratrice depuis 2012
Vice-présidente du conseil,
Québec, BCE Inc. et
Bell Canada

- 1) Membre du comité d'audit
- 2) Président du comité d'audit
- 3) Membre du comité des ressources humaines
- 4) Président du comité des ressources humaines
- 5) Membre du comité de gouvernance
- 6) Président du comité de gouvernance
- 7) Membre du comité des mises en candidature
- 8) Président du comité des mises en candidature
- 9) Président du conseil



Pour en savoir davantage, visitez le
www.empireco.ca/fr/governance/

RAPPORT DE GESTION

Table des matières			
Renseignements prospectifs	9	Situation de trésorerie et sources de financement	19
Surviv de la Société	9	Activités d'exploitation	19
Vente au détail de produits alimentaires	9	Flux de trésorerie disponibles	19
Placements et autres activités	11	Activités d'investissement	20
Orientation stratégique	11	Activités de financement	20
Sommaire des résultats du quatrième trimestre	11	Obligations au titre des avantages sociaux futurs	20
Ventes	12	Garanties et engagements	21
Profit brut	12	Situation financière consolidée	21
BAIIA	12	Principales mesures de la situation financière	21
Bénéfice d'exploitation	13	Capitaux propres	22
Charges financières	13	Normes et méthodes comptables	23
Impôt sur le résultat	13	Changements de méthodes comptables	
Bénéfice net	13	adoptés au cours de l'exercice 2017	23
Résultats d'exploitation – Exercice complet	14	Normes futures	23
Ventes	14	Estimations comptables critiques	24
Profit brut	14	Contrôles et procédures de communication de l'information	26
BAIIA	14	Contrôle interne à l'égard de l'information financière	26
Bénéfice d'exploitation	14	Transactions entre parties liées	26
Charges financières	15	Rémunération des principaux dirigeants	27
Impôt sur le résultat	15	Indemnités	27
Bénéfice net	15	Éventualités	27
Performance financière sectorielle	16	Gestion du risque	27
Vente au détail de produits alimentaires	16	Événements postérieurs à la date de clôture	32
Placements et autres activités	17	Désignation des dividendes déterminés	32
Résultats d'exploitation trimestriels	18	Mesures et données financières non conformes aux PCGR	32
		Mesures financières	32
		Données financières	34

Le présent rapport de gestion présente l'analyse des résultats financiers consolidés d'Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») et de ses filiales, y compris ceux de la filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys »), pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 6 mai 2017 et pour les périodes de 14 et de 53 semaines closes le 7 mai 2016. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 et l'exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou le site Web de la Société à l'adresse www.empireco.ca.

Les états financiers consolidés audités et les notes annexes ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS » ou « PCGR ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Empire et de ses filiales ainsi que ceux des entités structurées que la Société est tenue de consolider. L'information qui figure dans le présent rapport de gestion est établie au 28 juin 2017, à moins d'indication contraire.

RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi que par la conjugaison de ces verbes au futur ou au conditionnel, et de leur forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- Les attentes de la Société concernant l'incidence du projet Sunrise, y compris les économies de coûts annualisées prévues, les efficiences résultant de cette initiative de transformation, et le calendrier et le montant prévus des coûts non récurrents, sur lesquels plusieurs facteurs pourraient avoir des répercussions, notamment le temps dont aura besoin la Société pour mener à bien la restructuration, ainsi que les facteurs mentionnés à la rubrique « Gestion du risque »;
- Les attentes de la Société concernant les incidences des difficultés opérationnelles, principalement dans l'Ouest canadien et l'érosion des ventes dans l'ensemble du réseau de magasins, sur lesquelles un certain nombre de facteurs pourraient avoir une incidence, notamment l'efficacité des stratégies d'atténuation futures et l'intensité concurrentielle soutenue;
- Les prévisions de la Société relativement à ses cotisations aux régimes enregistrés à prestations définies, qui pourraient être touchées par les fluctuations des prix des marchés;
- L'évaluation de la Société selon laquelle sa structure d'exploitation et la structure de son capital sont adéquates pour répondre aux besoins courants de l'entreprise, lesquelles pourraient être touchées par des changements de la conjoncture économique;
- L'opinion de la Société selon laquelle une baisse de ses notations du crédit n'aura pas d'incidence négative sur les liquidités requises pour assumer ses obligations contractuelles actuelles, ses activités courantes ou ses perspectives à long terme, qui pourraient toutefois être touchées par le besoin de refinancer la dette actuelle et d'accéder aux marchés financiers ainsi que par les fluctuations des taux d'intérêt;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit disponibles et ses flux de trésorerie liés à l'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise, ainsi que l'opinion selon laquelle la Société dispose de fonds suffisants pour faire face à ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations à court et à long terme, lesquelles pourraient être touchées par des changements de la conjoncture économique.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et les énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, et notamment à la rubrique « Gestion du risque » du présent rapport de gestion.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

SURVOL DE LA SOCIÉTÉ

Les principaux secteurs d'activité et les résultats financiers d'Empire ont été divisés en deux secteurs à présenter distincts : 1) la vente au détail de produits alimentaires; et 2) les placements et autres activités. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes s'établissent à environ 23,8 G\$ et qui comptent pour 8,7 G\$ d'actifs, emploient environ 125 000 personnes.

VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire est représenté par Sobeys, filiale entièrement détenue. Fière entreprise canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, Sobeys répond aux besoins en épicerie de la population canadienne depuis 1907, soit 110 ans. Sobeys exploite un réseau de plus de 1 500 magasins qu'elle détient elle-même, qui sont affiliés ou encore qui sont franchisés dans les 10 provinces canadiennes sous diverses bannières de détail, notamment Sobeys, Safeway, IGA, Foodland, FreshCo., Thrifty Foods ainsi que les pharmacies Lawtons, et plus de 350 postes d'essence. Sobeys a pour objectif d'être un créateur inégalé d'expériences donnant le goût aux Canadiens de mieux manger.

RAPPORT DE GESTION

Impératifs stratégiques¹⁾

Au quatrième trimestre de l'exercice 2017, la Société a lancé le projet Sunrise, un plan triennal de transformation complète visant à simplifier la structure organisationnelle et à réduire les coûts. La transformation devrait générer des économies annualisées d'environ 500 M\$ d'ici l'exercice 2020 qui permettront à la Société de faire croître ses résultats et de réinvestir dans ses activités, augmentant ainsi son chiffre d'affaires et son bénéfice. Grâce aux changements à la structure opérationnelle, la Société sera gérée à l'échelle nationale, ce qui lui permettra de mettre à profit son chiffre d'affaires national de 24 G\$.

Compte tenu des deux objectifs du projet Sunrise, la Société concentre ses efforts sur les quatre principaux volets suivants :

i) Structure organisationnelle

Les changements à la structure organisationnelle de la Société incluent le regroupement des multiples régions indépendantes en une structure principalement nationale organisée par fonctions (la façon dont la Société exerce ses activités s'en trouvera ainsi simplifiée et l'effectif, réduit). La direction a franchi la première étape de sa transition vers la nouvelle structure organisationnelle avec la constitution d'une nouvelle équipe de haute direction. L'initiative de transformation a pour but de réduire la complexité de la structure organisationnelle qui se traduisait par un chevauchement important des tâches et une absence de responsabilités claires et bien définies. La complexité non seulement fait augmenter les coûts, mais empêche la prise rapide de décisions pour répondre aux besoins des clients et saisir les occasions qui découlent de l'évolution des marchés.

ii) Réduction des coûts

La direction a entrepris une analyse détaillée des mesures de réduction des coûts qui s'offrent à la Société. Elle a notamment réalisé une analyse comparative de ses coûts par rapport à ceux des autres entreprises et met en œuvre un plan échelonné dans l'optique de réduire ses coûts de façon permanente. Les premiers travaux des initiatives de réduction des coûts progressent bien, et on s'attend à ce que les économies déjà réalisées se manifestent dans les résultats du troisième trimestre de l'exercice 2018. Les réductions de coûts découleront des diminutions d'effectifs dans le cadre de changements à la structure organisationnelle et de l'amélioration des processus ciblant certaines mesures d'efficacité et de productivité à l'échelle de l'entreprise et simplifiant la façon dont la Société collabore avec les fournisseurs tout en mettant à profit le pouvoir d'achat qu'exerce une entreprise nationale générant 24 G\$.

iii) Stratégie axée sur la clientèle

Des efforts considérables doivent être déployés pour approfondir notre compréhension du positionnement des marques, de la clientèle et des initiatives de commercialisation de Sobeys, étant donné que ces éléments sont indispensables au succès de tout détaillant et que l'approche clients adoptée récemment s'est révélée décevante. La direction a entrepris une vaste étude de sa clientèle, du positionnement relatif de ses catégories et de ses bannières, et elle concevra et mettra en œuvre une stratégie qui bonifiera son offre à ses clients canadiens, ce qui permettra à la Société d'exercer une concurrence plus efficace et d'accroître son chiffre d'affaires et ses marges.

iv) Unité fonctionnelle de l'Ouest

Les difficultés rencontrées par l'unité fonctionnelle de l'Ouest ont donné lieu à de fortes baisses des ventes et de la rentabilité, découlant de l'intégration de l'acquisition de Canada Safeway. À court terme, la direction s'est concentrée sur les améliorations au chapitre de l'exécution au sein des magasins et de la composition des mesures promotionnelles, et les résultats du quatrième trimestre se sont améliorés du fait de la hausse des ventes des magasins comparables et se sont davantage rapprochés de ceux observés pour le reste de l'entreprise. De nombreuses améliorations sont toutefois encore nécessaires pour ramener cette unité à des niveaux de rentabilité acceptables.

La refonte complète et la mise en œuvre de la structure organisationnelle devraient être terminées d'ici la fin de l'année civile 2017. Par suite de cette initiative de transformation, la Société a engagé des coûts de 15,8 M\$ au quatrième trimestre de l'exercice 2017. Au total, la Société prévoit engager des coûts non récurrents d'environ 200 M\$ au titre des indemnités de départ, du déménagement, d'honoraires de consultation et de développement de systèmes mineurs, dont la majeure partie seront engagés au cours du premier semestre de l'exercice 2018.

Autres éléments importants

Dessaisissements de biens immobiliers

Le 29 juin 2016, la Société et ses filiales entièrement détenues ont conclu une entente avec le Fonds de placement immobilier Crombie (le « FPI Crombie ») en vue de vendre un portefeuille de 19 immeubles de détail et de les reprendre à bail, de vendre une participation de 50 % dans chacun de ses trois centres de distribution automatisés et de vendre deux parcelles de terrains non aménagés. Le FPI Crombie a également investi environ 58,8 M\$ dans la rénovation et l'agrandissement de 10 magasins de vente au détail de la bannière Sobeys déjà inclus dans son portefeuille. Voir la rubrique « Transactions entre parties liées » du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

Ajustements découlant des ventes d'installations de fabrication

Au cours de l'exercice 2015, la Société a cédé certaines installations de fabrication et a conclu des ententes d'approvisionnement à long terme prévoyant des obligations en matière de volumes d'achat minimaux qui exigent des ajustements des prix versés aux fournisseurs en cas de non-respect de ces volumes minimaux. Au 6 mai 2017, la provision au titre des ajustements liés à ces obligations en matière de volumes d'achat minimaux se chiffrait à 12,0 M\$. Jusqu'à présent, la Société a payé un montant de 55,2 M\$ relativement à ces ententes d'approvisionnement à long terme pour lesquelles les obligations en matière de volumes d'achat minimaux pour l'année civile 2016 n'ont pas été remplies.

Réorganisation des centres de distribution

Des coûts de 4,3 M\$ et de 9,6 M\$ ont été comptabilisés pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 6 mai 2017 (2,2 M\$ et de 7,9 M\$ en 2016) par suite de la réorganisation des centres de distribution.

1) Les paragraphes suivants renferment des renseignements prospectifs, lesquels sont expliqués sous la rubrique « Renseignements prospectifs » du présent rapport de gestion.

Pertes de valeur du goodwill et des actifs non courants

Au cours de l'exercice 2016, la direction a déterminé que l'unité fonctionnelle de l'Ouest montrait des indices de dépréciation découlant d'une forte tendance à la baisse des résultats d'exploitation du secteur opérationnel Sobeys Ouest et d'un contexte économique difficile, surtout dans les marchés de l'Alberta et de la Saskatchewan. Au quatrième trimestre de l'exercice 2016, la Société a comptabilisé des pertes de valeur des actifs non courants et du goodwill s'élevant respectivement à 10,9 M\$ et à 1 430,5 M\$. Compte tenu des pertes de valeur comptabilisées au début de l'exercice 2016, le total des pertes de valeur des actifs non courants et du goodwill pour l'exercice 2016 s'est établi à 3 027,1 M\$. À la clôture de l'exercice 2016, l'unité fonctionnelle de l'Ouest n'affichait plus aucun goodwill.

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIVITÉS

En date du 6 mai 2017, le secteur des placements et autres activités d'Empire comprenait ce qui suit :

1. Une participation de 41,5 % (participation de 40,3 % après dilution) comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le FPI Crombie, fonds de placement immobilier canadien à capital variable. Le FPI Crombie possède actuellement un portefeuille de 281 immeubles à revenus au Canada, soit environ 19,1 millions de pieds carrés, sa stratégie étant de détenir, d'exploiter et d'élaborer un portefeuille de haute qualité composé de centres commerciaux ayant une épicerie ou une pharmacie comme locataire pilier, d'immeubles commerciaux à magasins autonomes et d'aménagements polyvalents essentiellement dans les principaux marchés urbains et de banlieue du Canada;
2. Des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, respectivement de 40,7 % dans Genstar Development Partnership, de 48,6 % dans Genstar Development Partnership II, de 39,0 % dans GDC Investments 4, L.P., de 42,1 % dans GDC Investments 6, L.P., de 39,0 % dans GDC Investments 7, L.P., de 37,1 % dans GDC Investments 8, L.P. et de 49,0 % dans The Fraipont Partnership (appelées collectivement « Genstar »).

ORIENTATION STRATÉGIQUE

La direction a comme principal objectif de maximiser la valeur durable à long terme d'Empire en accroissant la valeur de l'actif net de la Société. Pour y parvenir, la Société doit acquérir une participation directe ou des actions dans des entreprises qui, selon la compréhension et l'avis de la direction, offrent un potentiel de croissance et de rentabilité à long terme, surtout dans la vente au détail de produits alimentaires et dans le secteur immobilier connexe.

La Société axe ses efforts sur le rétablissement des forces fondamentales sous-jacentes à la vente au détail de produits alimentaires et au secteur immobilier connexe en consacrant son énergie et ses capitaux à la croissance durable à long terme grâce à la progression des flux de trésorerie et des résultats et à la réduction des coûts. Tout en étant admirés par les Canadiens et bien établis, les principaux secteurs offrent aussi à Empire une diversification géographique dans tout le Canada, ce que la direction estime être un atout. En ce qui concerne l'avenir, la Société a l'intention de consacrer ses ressources aux activités les plus prometteuses, telles que l'initiative de transformation, soit le projet Sunrise, la bonification de la proposition de la Société à ses clients et le retour à la rentabilité de l'unité fonctionnelle de l'Ouest.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Période de 13 semaines close le 6 mai 2017	Période de 14 semaines close le 7 mai 2016	Variation en \$	Variation en %
Ventes	5 798,9 \$	6 283,2 \$	(484,3) \$	(7,7) %
Profit brut ¹⁾²⁾	1 420,9	1 546,2	(125,3)	(8,1) %
BAIIA ²⁾	171,7	(1 047,2)	1 218,9	116,4 %
BAIIA ajusté ²⁾	193,9	269,6	(75,7)	(28,1) %
Bénéfice (perte) d'exploitation	61,4	(1 160,2)	1 221,6	105,3 %
Charges financières, montant net	27,7	36,3	(8,6)	(23,7) %
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	1,4	(256,7)	258,1	100,5 %
Participation ne donnant pas le contrôle	2,8	2,8	–	–
Bénéfice net (perte nette) ³⁾	29,5	(942,6)	972,1	103,1 %
Bénéfice net ajusté ²⁾³⁾	50,2	95,3	(45,1)	(47,3) %
Résultat par action, de base				
Bénéfice net (perte nette) ³⁾⁴⁾	0,11 \$	(3,47) \$	3,58 \$	
Bénéfice net ajusté ³⁾	0,18 \$	0,35 \$	(0,17) \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	271,7	271,7		
Résultat par action, après dilution				
Bénéfice net (perte nette) ³⁾⁴⁾	0,11 \$	(3,47) \$	3,58 \$	
Bénéfice net ajusté ³⁾	0,18 \$	0,35 \$	(0,17) \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	271,7	271,7		
Dividende par action	0,1025 \$	0,1000 \$		

RAPPORT DE GESTION

(Pourcentage des ventes)	Période de 13 semaines close le 6 mai 2017	Période de 14 semaines close le 7 mai 2016
Profit brut	24,5 %	24,6 %
BAIIA	3,0 %	(16,7) %
BAIIA ajusté	3,3 %	4,3 %
Bénéfice d'exploitation	1,1 %	(18,5) %
Résultat net ³⁾	0,5 %	(15,0) %
Bénéfice net ajusté ³⁾	0,9 %	1,5 %

1) Le profit brut et les ratios correspondants sont calculés en fonction des résultats du secteur de la vente au détail de produits alimentaires.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

3) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

4) Le nombre moyen pondéré d'actions ayant servi au calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, puisque l'effet de toutes les actions ordinaires potentielles serait antidilutif.

Ventes

La totalité des ventes est générée par le secteur de la vente au détail de produits alimentaires.

La diminution des ventes pour la période de 13 semaines close le 6 mai 2017 est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la semaine d'activité supplémentaire comprise dans l'exercice 2016, qui explique environ 461,2 M\$ des ventes;
- la déflation du prix de détail des produits alimentaires;
- la sensibilité des consommateurs aux prix et l'importance de plus en plus grande qu'ils accordent à un meilleur rapport qualité-prix.

Pour la période de 13 semaines close le 6 mai 2017, les ventes des magasins comparables¹⁾ ont diminué de 1,1 % et de 1,6 %, compte non tenu de l'incidence des ventes de carburant, par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent.

Profit brut

La diminution du profit brut au cours de la période de 13 semaines close le 6 mai 2017 découle des facteurs qui ont influé sur les ventes. En pourcentage des ventes, le profit brut est demeuré relativement stable par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent et a augmenté de 80 points de base par rapport au troisième trimestre de l'exercice 2017, ce qui s'explique principalement par une exécution rigoureuse et par l'incidence favorable des fluctuations saisonnières.

BAIIA

Le BAIIA a augmenté pour la période de 13 semaines close le 6 mai 2017, en raison essentiellement des pertes de valeur du goodwill et des actifs non courants comptabilisées au cours de l'exercice précédent.

Le BAIIA ajusté de la période de 13 semaines close le 6 mai 2017 a diminué, en raison essentiellement des facteurs, déjà mentionnés, qui ont influé sur les ventes, ainsi que de la hausse des frais de vente et des charges administratives, y compris les coûts de main-d'œuvre et les dépenses promotionnelles.

Les frais de vente et charges administratives exprimés en pourcentage des ventes ont augmenté, en raison de l'incidence du recul des ventes.

(en millions de dollars)	Période de 13 semaines close le 6 mai 2017	Période de 14 semaines close le 7 mai 2016	Variation en \$
BAIIA	171,7 \$	(1 047,2) \$	1 218,9 \$
Ajustements :			
Coûts liés au projet Sunrise	15,8	–	
Réorganisation des centres de distribution	4,3	2,2	
Rationalisation du réseau (reprises)	3,0	(13,9)	
Reprises au titre de la restructuration organisationnelle historique	(0,9)	(0,4)	
Pertes de valeur du goodwill et des actifs non courants	–	1 296,8	
Perte sur la sortie d'installations de fabrication	–	32,1	
	22,2	1 316,8	(1 294,6)
BAIIA ajusté	193,9 \$	269,6 \$	(75,7) \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Bénéfice d'exploitation

Pour la période de 13 semaines close le 6 mai 2017, l'apport de Sobeys au bénéfice d'exploitation a augmenté, en raison essentiellement des pertes de valeur du goodwill et des actifs non courants comptabilisés au cours de l'exercice précédent. Cette augmentation a été légèrement neutralisée par la hausse des frais de vente et des charges administratives enregistrée pour l'exercice écoulé et par la semaine d'activité supplémentaire comprise dans l'exercice 2016.

Le bénéfice d'exploitation du secteur des placements et autres activités a reculé en raison principalement d'un groupe d'immeubles vendus par le FPI Crombie au cours de son premier trimestre de l'exercice 2016 et de la reprise de profits différés au cours de l'exercice précédent.

(en millions de dollars)	Période de 13 semaines close le 6 mai 2017	Période de 14 semaines close le 7 mai 2016	Variation en \$
Bénéfice (perte) d'exploitation consolidé			
Apport de Sobeys	52,5 \$	(1 184,9) \$	1 237,4 \$
Placements et autres activités			
FPI Crombie ¹⁾	7,7 \$	18,1 \$	(10,4) \$
Partenariats immobiliers ²⁾	4,9	2,8	2,1
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(3,7)	3,8	(7,5)
	8,9 \$	24,7 \$	(15,8) \$
	61,4 \$	(1 160,2) \$	1 221,6 \$

1) Participation de 41,5 % comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le FPI Crombie (41,5 % au 7 mai 2016).

2) Participations dans Genstar.

Charges financières

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017, les charges financières nettes ont diminué par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent. Au quatrième trimestre, le ratio de couverture des intérêts¹⁾ a augmenté pour s'établir à 2,4 fois, comparativement à (39,2) fois pour le quatrième trimestre de l'exercice 2016, en raison de la hausse du bénéfice d'exploitation. Compte non tenu des pertes de valeur du goodwill et des actifs non courants, le ratio de couverture des intérêts se serait établi à 4,6 fois au cours de l'exercice précédent.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif de la Société pour le quatrième trimestre s'est établi à 4,2 %, contre 21,5 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Compte non tenu de l'incidence des pertes de valeur comptabilisées pour l'exercice 2016, le taux d'impôt effectif se serait établi à 23,0 % à la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution s'explique principalement par la réévaluation de la charge d'impôt différée de la Société effectuée au cours du trimestre et par l'incidence des transactions ayant généré un gain en capital.

Bénéfice net

Pour la période de 13 semaines close le 6 mai 2017, la hausse du bénéfice net est attribuable principalement aux pertes de valeur du goodwill et des actifs non courants, ainsi qu'à une provision liée à la vente passée d'installations de fabrication.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Période de 13 semaines close le 6 mai 2017	Période de 14 semaines close le 7 mai 2016	Variation en \$
Bénéfice net (perte nette) ¹⁾	29,5 \$	(942,6) \$	972,1 \$
RPA ^{2,3)} (après dilution)	0,11 \$	(3,47) \$	3,58 \$
Ajustements ⁴⁾ :			
Coûts liés au projet Sunrise	11,3	–	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	4,7	4,8	
Réorganisation des centres de distribution	3,1	1,6	
Rationalisation du réseau (reprises)	2,2	(10,1)	
Reprises au titre de la restructuration organisationnelle historique	(0,6)	(0,3)	
Pertes de valeur du goodwill et des actifs non courants	–	1 016,3	
Perte sur la sortie d'installations de fabrication	–	25,6	
	20,7	1 037,9	(1 017,2)
Bénéfice net ajusté ¹⁾	50,2 \$	95,3 \$	(45,1) \$
RPA ajusté ²⁾ (après dilution)	0,18 \$	0,35 \$	(0,17) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	271,7	271,7	

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

2) Résultat par action (« RPA »).

3) Le nombre moyen pondéré d'actions ayant servi au calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, puisque l'effet de toutes les actions ordinaires potentielles serait antidilutif.

4) Tous les ajustements sont comptabilisés après impôt.

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

RAPPORT DE GESTION

RÉSULTATS D'EXPLOITATION – EXERCICE COMPLET

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2015 ¹⁾	Comparaison entre l'exercice 2017 et l'exercice 2016	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	23 806,2 \$	24 618,8 \$	23 928,8 \$	(812,6) \$	(3,3) %
Profit brut	5 707,2	5 957,6	5 962,1	(250,4)	(4,2) %
BAIIA	777,2	(1 944,7)	1 224,9	2 721,9	140,0 %
BAIIA ajusté	796,9	1 161,4	1 321,9	(364,5)	(31,4) %
Bénéfice (perte) d'exploitation	333,0	(2 418,5)	742,4	2 751,5	113,8 %
Charges financières, montant net	118,0	137,4	155,1	(19,4)	(14,1) %
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	42,5	(441,3)	150,4	483,8	109,6 %
Participation ne donnant pas le contrôle	14,0	16,4	17,9	(2,4)	(14,6) %
Bénéfice net (perte nette) ²⁾	158,5	(2 131,0)	419,0	2 289,5	107,4 %
Bénéfice net ajusté ²⁾	191,3	410,2	511,0	(218,9)	(53,4) %
Résultat par action, de base					
Bénéfice net (perte nette) ²⁾³⁾	0,58 \$	(7,78) \$	1,51 \$	8,36 \$	
Bénéfice net ajusté ²⁾	0,70 \$	1,50 \$	1,84 \$	(0,80) \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	271,9	273,9	277,0		
Résultat par action, après dilution					
Bénéfice net (perte nette) ²⁾³⁾	0,58 \$	(7,78) \$	1,51 \$	8,36 \$	
Bénéfice net ajusté ²⁾	0,70 \$	1,50 \$	1,84 \$	(0,80) \$	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,0	274,0	277,2		
Dividende par action	0,41	0,40	0,36		

(Pourcentage des ventes)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2015
Profit brut	24,0 %	24,2 %	24,9 %
BAIIA	3,3 %	(7,9) %	5,1 %
BAIIA ajusté	3,3 %	4,7 %	5,5 %
Bénéfice (perte) d'exploitation	1,4 %	(9,8) %	3,1 %
Bénéfice net (perte nette) ²⁾	0,7 %	(8,7) %	1,8 %
Bénéfice net ajusté ²⁾	0,8 %	1,7 %	2,1 %

1) Les montants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'état consolidé du résultat net de la période écoulée.

2) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

3) Le nombre moyen pondéré d'actions ayant servi au calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, puisque l'effet de toutes les actions ordinaires potentielles serait antidilutif.

Ventes

La totalité des ventes est générée par le secteur de la vente au détail de produits alimentaires.

La diminution des ventes pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la semaine d'activité supplémentaire comprise dans l'exercice 2016, qui explique environ 461,2 M\$ des ventes;
- la déflation du prix de détail des produits alimentaires;
- l'incidence négative des stratégies de marchandisage et des stratégies promotionnelles dans l'Ouest canadien;
- la sensibilité des consommateurs aux prix et l'importance de plus en plus grande qu'ils accordent à un meilleur rapport qualité-prix.

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017, les ventes des magasins comparables ont diminué de 2,1 % et de 2,2 %, compte non tenu de l'incidence des ventes de carburant, par rapport à celles de l'exercice précédent. Compte non tenu des ventes de carburant et de l'unité fonctionnelle de l'Ouest, les ventes des magasins comparables ont diminué de 1,2 %.

Profit brut

La diminution du profit brut au cours de l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 demeure attribuable aux facteurs qui ont influé sur les ventes ainsi que des investissements considérables dans le modèle d'établissement des prix, notamment dans l'unité fonctionnelle de l'Ouest.

BAIIA

Le BAIIA de l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 a augmenté, en raison essentiellement des pertes de valeur du goodwill et des actifs non courants comptabilisées au cours de l'exercice précédent.

Le BAIIA ajusté de l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 a diminué, en raison essentiellement des facteurs, déjà mentionnés, qui ont influé sur les ventes, ainsi que de la hausse des frais de vente et des charges administratives, y compris les coûts de main-d'œuvre et les dépenses promotionnelles. Les frais de vente et charges administratives exprimés en pourcentage des ventes ont augmenté, en raison de l'incidence du recul des ventes.

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016	Variation en \$
BAIIA	777,2 \$	(1 944,7) \$	2 721,9 \$
Ajustements :			
Coûts liés au projet Sunrise	15,8	–	
Réorganisation des centres de distribution	9,6	7,9	
(Profit) perte sur la sortie d'installations de fabrication	(7,5)	71,8	
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	3,4	13,2	
Reprises au titre de la rationalisation du réseau	(1,6)	(13,9)	
Pertes de valeur du goodwill et des actifs non courants	–	3 027,1	
	19,7	3 106,1	(3 086,4)
BAIIA ajusté	796,9 \$	1 161,4 \$	(364,5) \$

Bénéfice d'exploitation

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017, le bénéfice d'exploitation a augmenté en raison principalement des pertes de valeur du goodwill et des actifs non courants comptabilisés au cours de l'exercice précédent. Cette augmentation a été légèrement neutralisée par la hausse des frais de vente et des charges administratives enregistrées pour l'exercice écoulé et par la semaine d'activité supplémentaire comprise dans l'exercice 2016.

Charges financières

Au cours de l'exercice 2017, les charges financières nettes ont diminué en raison surtout des remboursements effectués sur la dette au cours de l'exercice 2017. Le ratio de couverture des intérêts a augmenté pour s'établir à 3,2 fois, comparativement à (21,2) fois pour l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse du bénéfice d'exploitation. Compte non tenu des pertes de valeur du goodwill et des actifs non courants, le ratio de couverture des intérêts se serait établi à 5,3 fois pour l'exercice 2016.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 a augmenté pour s'établir à 19,8 %, contre 17,3 % pour l'exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016. Compte non tenu de l'incidence des pertes de valeur comptabilisées pour l'exercice 2016, le taux d'impôt effectif se serait établi à 27,0 % pour l'exercice précédent. La variation est attribuable aux transactions ayant généré un gain en capital, à la vente et à la reprise à bail d'immeubles au FPI Crombie, avec report d'impôt, ainsi qu'à des changements législatifs ayant touché les dépenses en immobilisations admissibles au cours de l'exercice écoulé.

Bénéfice net

Le bénéfice net, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, inscrit pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 reflète principalement l'incidence des facteurs mentionnés à la rubrique portant sur le BAIIA.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016	Variation en \$
Bénéfice net (perte nette) ¹⁾	158,5 \$	(2 131,0) \$	2 289,5 \$
RPA ²⁾ (après dilution)	0,58 \$	(7,78) \$	8,36 \$
Ajustements ³⁾ :			
Amortissement des immobilisations incorporelles lié à l'acquisition de Canada Safeway	18,8	19,1	
Coûts liés au projet Sunrise	11,3	–	
Réorganisation des centres de distribution	6,9	5,8	
(Profit) perte sur la sortie d'installations de fabrication	(5,5)	57,4	
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	2,5	9,6	
Reprises au titre de la rationalisation du réseau	(1,2)	(10,1)	
Pertes de valeur du goodwill et des actifs non courants	–	2 459,4	
	32,8	2 541,2	(2 508,4)
Bénéfice net ajusté ¹⁾	191,3 \$	410,2 \$	(218,9) \$
RPA ajusté (après dilution)	0,70 \$	1,50 \$	(0,80) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	272,0	274,0	

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

2) Le nombre moyen pondéré d'actions ayant servi au calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, puisque l'effet de toutes les actions ordinaires potentielles serait antidilutif.

3) Tous les ajustements sont comptabilisés après impôt.

RAPPORT DE GESTION

PERFORMANCE FINANCIÈRE SECTORIELLE

VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS ALIMENTAIRES

L'analyse qui suit traite de la performance financière du secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 par rapport à l'exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016 et à l'exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2015.

L'information financière suivante représente l'apport de Sobeys aux résultats d'Empire, car les montants sont présentés déduction faite des ajustements de consolidation, qui tiennent compte de la répartition du prix d'achat découlant de la fermeture du capital de Sobeys.

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2015	Comparaison entre l'exercice 2017 et l'exercice 2016	
				Variation en \$	Variation en %
Ventes	23 806,2 \$	24 618,8 \$	23 928,8 \$	(812,6) \$	(3,3) %
Profit brut	5 707,2	5 957,6	5 962,5	(250,4)	(4,2) %
BAIIA	703,2	(2 036,0)	1 121,9	2 739,2	134,5 %
BAIIA ajusté	722,9	1 070,1	1 218,9	(347,2)	(32,4) %
Bénéfice (perte) d'exploitation	259,3	(2 509,2)	639,9	2 768,5	110,3 %
Bénéfice net (perte nette) ¹⁾	112,7	(2 193,3)	343,5	2 306,0	105,1 %
Bénéfice net ajusté ¹⁾	145,5	347,9	435,5	(202,4)	(58,2) %

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

Pour évaluer la performance et la situation financière, la direction de Sobeys examine l'évolution d'un ensemble de mesures financières qui permettent d'évaluer la croissance des ventes, la rentabilité et la situation financière. Les principales mesures de la performance et de la situation financière sont énumérées ci-après.

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016 ¹⁾	Exercice de 52 semaines clos le 2 mai 2015 ¹⁾
(Baisse) croissance des ventes	(3,3) %	2,9 %	14,2 %
(Baisse) croissance des ventes des magasins comparables	(2,1) %	(0,2) %	1,4 %
Rendement des capitaux propres ²⁾	4,9 %	(55,4) %	7,1 %
Ratio de la dette consolidée sur le capital total ²⁾	39,5 %	46,0 %	31,5 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté ²⁾	2,4 x	2,1 x	1,9 x
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement ³⁾	470,8 \$	616,2 \$	497,2 \$

1) Les montants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le tableau consolidé des flux de trésorerie et l'état consolidé de la situation financière de la période écoulée.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

3) Ce montant reflète les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement par Sobeys, compte non tenu des montants pour les acquisitions faites auprès de la Société et de ses filiales entièrement détenues.

Compte non tenu de l'incidence des pertes de valeur du goodwill et des actifs non courants pour l'exercice 2016, le rendement des capitaux propres se serait élevé à 5,4 %.

Ventes

La diminution des ventes pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la semaine d'activité supplémentaire de l'exercice 2016, qui explique environ 461,2 M\$ des ventes;
- la déflation du prix de détail des produits alimentaires;
- l'incidence négative des stratégies de merchandising et des stratégies promotionnelles dans l'Ouest canadien;
- la sensibilité des consommateurs aux prix et l'importance de plus en plus grande qu'ils accordent à un meilleur rapport qualité-prix.

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017, les ventes des magasins comparables ont diminué de 2,1 % et, compte non tenu de l'incidence des ventes de carburant, ont diminué de 2,2 % par rapport à l'exercice précédent. Compte non tenu du carburant et de l'unité fonctionnelle de l'Ouest, les ventes des magasins comparables ont reculé de 1,2 %.

Profit brut

La diminution du profit brut pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 demeure attribuable aux facteurs qui ont influé sur les ventes, ainsi qu'aux investissements considérables dans le modèle d'établissement des prix, particulièrement pour l'unité fonctionnelle de l'Ouest.

BAIIA

Le BAIIA a augmenté pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017, en raison essentiellement des pertes de valeur au titre du goodwill et des actifs non courants comptabilisées à l'exercice précédent.

Le BAIIA ajusté de l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 a diminué, en raison essentiellement des facteurs, déjà mentionnés, qui ont influé sur les ventes, ainsi que de la hausse des frais de vente et des charges administratives, y compris les coûts de main-d'œuvre et les dépenses promotionnelles.

Les frais de vente et les charges administratives exprimés en pourcentage des ventes ont augmenté, en raison de l'incidence du recul des ventes.

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016	Variation en \$
BAIIA	703,2 \$	(2 036,0) \$	2 739,2 \$
Ajustements :			
Coûts liés au projet Sunrise	15,8	–	
Réorganisation des centres de distribution	9,6	7,9	
(Profit) perte sur la sortie d'installations de fabrication	(7,5)	71,8	
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	3,4	13,2	
Reprises au titre de la rationalisation du réseau	(1,6)	(13,9)	
Pertes de valeur du goodwill et des actifs non courants	–	3 027,1	
	19,7	3 106,1	(3 086,4)
BAIIA ajusté	722,9 \$	1 070,1 \$	(347,2) \$

Bénéfice d'exploitation

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017, le bénéfice d'exploitation a augmenté en raison surtout des pertes de valeur au titre du goodwill et des actifs non courants comptabilisées à l'exercice précédent. Cette hausse a été légèrement atténuée par une augmentation des frais de vente et des charges administratives de l'exercice considéré et la semaine d'activité supplémentaire à l'exercice 2016.

Bénéfice net

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017, le bénéfice net, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, a été surtout touché par les raisons indiquées à la rubrique portant sur le BAIIA.

(en millions de dollars, sauf les montants par action, après impôt)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016	Variation en \$
Bénéfice net (perte nette) ¹⁾	112,7 \$	(2 193,3) \$	2 306,0 \$
Ajustements ²⁾ :			
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	18,8	19,1	
Coûts liés au projet Sunrise	11,3	–	
Réorganisation des centres de distribution	6,9	5,8	
(Profit) perte sur la sortie d'installations de fabrication	(5,5)	57,4	
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	2,5	9,6	
Reprises au titre de la rationalisation du réseau	(1,2)	(10,1)	
Pertes de valeur du goodwill et des actifs non courants	–	2 459,4	
	32,8	2 541,2	(2 508,4)
Bénéfice net ajusté ¹⁾	145,5 \$	347,9 \$	(202,4) \$

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

2) Tous les ajustements sont comptabilisés après impôt.

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIVITÉS

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016	Variation en \$
Bénéfice (perte) d'exploitation			
FPI Crombie ¹⁾	41,5 \$	38,9 \$	2,6 \$
Partenariats immobiliers ²⁾	35,1	46,7	(11,6)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(2,9)	5,1	(8,0)
	73,7 \$	90,7 \$	(17,0) \$

1) Participation de 41,5 % comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le FPI Crombie (41,5 % au 7 mai 2016).

2) Participations dans Genstar.

Bénéfice d'exploitation

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017, la diminution du bénéfice d'exploitation du secteur des placements et autres activités s'explique par les facteurs suivants :

- un recul du bénéfice d'exploitation lié à Genstar principalement attribuable principalement à la vente de deux partenariats immobiliers par Genstar Development Partnership II au troisième trimestre de l'exercice 2016;
- une diminution du bénéfice d'exploitation lié aux autres activités comparativement à celui de l'exercice précédent, en raison des ventes d'immeubles effectuées par le FPI Crombie au cours de l'exercice 2016 qui ont donné lieu à la réalisation de profits auparavant différés.

RAPPORT DE GESTION

Portefeuille de placements

Au 6 mai 2017, le portefeuille de placements d'Empire, y compris les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans le FPI Crombie et dans Genstar, se composait de ce qui suit :

(en millions de dollars)	6 mai 2017			7 mai 2016		
	Juste valeur	Valeur comptable	Profit latent	Juste valeur	Valeur comptable	Profit latent
Participation dans des entreprises associées						
FPI Crombie ¹⁾	883,6 \$	459,1 \$	424,5 \$	786,0 \$	366,8 \$	419,2 \$
Partenariats immobiliers canadiens ²⁾	143,0	143,0	–	148,5	148,5	–
Partenariats immobiliers américains ²⁾	36,8	36,8	–	50,2	50,2	–
Participation dans des coentreprises						
Canadian Digital Cinema Partnership ²⁾	9,5	9,5	–	9,4	9,4	–
	1 072,9 \$	648,4 \$	424,5 \$	994,1 \$	574,9 \$	419,2 \$

1) La juste valeur est établie en fonction du cours de clôture des parts du FPI Crombie négociées à la Bourse de Toronto le 5 mai 2017.

2) Dans l'hypothèse où la juste valeur correspond à la valeur comptable.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

Le tableau qui suit résume les principales informations financières tirées des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour chacun des huit derniers trimestres.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice 2017				Exercice 2016			
	T4 (13 semaines) 6 mai 2017	T3 (13 semaines) 4 févr. 2017	T2 (13 semaines) 5 nov. 2016	T1 (13 semaines) 6 août 2016	T4 (14 semaines) 7 mai 2016	T3 (13 semaines) 30 janv. 2016	T2 (13 semaines) 31 oct. 2015	T1 (13 semaines) 1 ^{er} août 2015
Ventes	5 798,9 \$	5 889,8 \$	5 930,9 \$	6 186,6 \$	6 283,2 \$	6 027,2 \$	6 059,2 \$	6 249,2 \$
BAIIA ¹⁾	171,7	179,4	187,8	238,3	(1 047,2)	(1 467,9)	256,3	314,1
Bénéfice (perte) d'exploitation	61,4	68,6	76,4	126,6	(1 160,2)	(1 589,8)	136,0	195,5
Bénéfice net (perte nette) ²⁾	29,5 \$	30,5 \$	33,1 \$	65,4 \$	(942,6) \$	(1 365,7) \$	68,5 \$	108,8 \$
Résultat par action, de base								
Bénéfice net ²⁾³⁾	0,11 \$	0,11 \$	0,12 \$	0,24 \$	(3,47) \$	(5,03) \$	0,25 \$	0,39 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)								
	271,7	271,1	271,6	271,7	271,7	271,7	275,2	277,0
Résultat par action, après dilution								
Bénéfice net (perte nette) ²⁾³⁾	0,11 \$	0,11 \$	0,12 \$	0,24 \$	(3,47) \$	(5,03) \$	0,25 \$	0,39 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)								
	271,7	271,7	272,2	271,7	271,7	271,8	275,5	277,5

1) Le BAIIA est rapproché au résultat net de la période écoulée et de la période comparable à la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

3) Le nombre moyen pondéré d'actions ayant servi au calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, puisque l'effet de toutes les actions ordinaires potentielles serait antidilutif.

Une analyse des résultats financiers des périodes correspondantes révèle ce qui suit :

- Plusieurs facteurs expliquent la baisse des résultats des deux premiers trimestres de l'exercice 2017 en regard des mêmes périodes de l'exercice précédent, notamment les difficultés éprouvées dans l'unité fonctionnelle de l'Ouest et les tendances baissières des ventes dans la majeure partie du réseau, lesquelles sont attribuables à la sensibilité des consommateurs aux prix et à l'importance de plus en plus grande qu'ils accordent à un meilleur rapport qualité-prix.
- Les résultats du troisième trimestre de l'exercice 2017 montrent un repli des ventes, mais une augmentation du bénéfice d'exploitation et du bénéfice net, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, comparativement au trimestre correspondant de l'exercice 2016. Ces résultats s'expliquent par les pertes de valeur du goodwill et des actifs non courants au troisième trimestre de l'exercice 2016 de 1 592,6 M\$ et de 137,7 M\$, respectivement, comme il est indiqué à la rubrique « Survol de la Société » du présent rapport de gestion.
- Les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2017 montrent un repli des ventes, mais une augmentation du bénéfice d'exploitation et du bénéfice net, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, comparativement au trimestre correspondant de l'exercice 2016. La baisse des ventes au quatrième trimestre découle surtout de la semaine d'activité supplémentaire de l'exercice 2016. L'augmentation du bénéfice d'exploitation et du bénéfice net, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, s'explique par la perte de valeur de 10,9 M\$ que la Société a comptabilisée au quatrième trimestre de 2016 au titre des actifs non courants et celle de 1 285,9 M\$, au titre du goodwill, comme il a été indiqué précédemment.

Les ventes comprennent les fluctuations attribuables aux pressions inflationnistes et déflationnistes du marché d'un trimestre à l'autre. La Société enregistre des fluctuations saisonnières, comme en témoignent les résultats présentés dans le tableau précédent, en particulier au cours des mois d'été et des périodes des fêtes. Les ventes, le BAIIA, le résultat d'exploitation et le résultat net, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, ont subi l'incidence des pertes de valeur comptabilisées, des ajustements inhabituels, des autres activités d'investissement, du milieu concurrentiel, des mesures de gestion des coûts, du prix des aliments et des tendances du secteur d'activité en général.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Le tableau qui suit souligne les principales composantes des flux de trésorerie de la Société pour les périodes considérées.

(en millions de dollars)	Période de 13 semaines close le 6 mai 2017	Période de 14 semaines close le 7 mai 2016 ¹⁾	Variation en \$	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016	Variation en \$
Entrées de trésorerie liées						
aux activités d'exploitation	225,8	242,4	(16,6)	708,5	896,8	(188,3)
Sorties de trésorerie liées						
aux activités d'investissement	(73,3)	(174,4)	101,1	(35,7)	(622,6)	586,9
Sorties de trésorerie liées						
aux activités de financement	(148,5)	(97,3)	(51,2)	(730,2)	(305,4)	(424,8)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4,0 \$	(29,3) \$	33,3 \$	(57,4) \$	(31,2) \$	(26,2) \$

1) Les montants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le tableau consolidé des flux de trésorerie de la période écoulée.

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 6 mai 2017 ont fléchi du fait surtout de la hausse du bénéfice net, atténuée par les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

Flux de trésorerie disponibles

La direction utilise les flux de trésorerie disponibles¹⁾ pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le paiement de dividendes et les autres activités d'investissement et de financement.

(en millions de dollars)	Période de 13 semaines close le 6 mai 2017	Période de 14 semaines close le 7 mai 2016 ²⁾	Variation en \$	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016	Variation en \$
Entrées de trésorerie liées						
aux activités d'exploitation	225,8 \$	242,4 \$	(16,6) \$	708,5 \$	896,8 \$	(188,3) \$
Ajouter : produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	36,8	11,6	25,2	425,7	142,5	283,2
Déduire : acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(91,8)	(173,9)	82,1	(460,7)	(616,5)	155,8
Flux de trésorerie disponibles	170,8 \$	80,1 \$	90,7 \$	673,5 \$	422,8 \$	250,7 \$

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Les montants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le tableau consolidé des flux de trésorerie de la période écoulée.

Les flux de trésorerie disponibles pour la période de 13 semaines close le 6 mai 2017 ont augmenté par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice 2016, en raison principalement des facteurs suivants :

- la hausse du produit tiré des transactions immobilières;
- la diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement attribuable à la réduction prévue des dépenses d'investissement.

L'augmentation des flux de trésorerie disponibles pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 s'expliquait surtout par les facteurs suivants :

- la hausse du produit à la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement en raison surtout de l'entente susmentionnée conclue avec le FPI Crombie;
- le recul des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement; facteurs atténués par
- la diminution des activités d'exploitation dont il a déjà été question.

RAPPORT DE GESTION

Activités d'investissement

La diminution des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour la période de 13 semaines close le 6 mai 2017 est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- le recul des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement;
- la diminution des prêts et autres créances;
- la baisse des acquisitions d'entreprises;
- l'augmentation du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.

La diminution des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pendant l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 s'explique essentiellement par une convention de cession-bail avec le FPI Crombie, dont il a déjà été question. Cette transaction a fait croître le produit en trésorerie tiré de la sortie d'immobilisations corporelles et les incitatifs à la location du FPI Crombie.

Le tableau qui suit indique le nombre total de magasins dans lesquels Sobeys a investi au cours des périodes de 13 et de 52 semaines closes le 6 mai 2017, par rapport aux périodes de 14 et de 53 semaines closes le 7 mai 2016.

	Période de 13 semaines close le 6 mai 2017	Période de 14 semaines close le 7 mai 2016	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016
Nombre de magasins				
Ouvertures/relocalisations/acquisitions	16	20	66	102
Agrandissements	–	3	8	18
Changements de bannières/réaménagements	7	1	25	22
Fermetures – cours normal des activités	11	15	40	37
Fermetures – rationalisation du réseau	–	1	–	3

Le tableau qui suit indique la variation de la superficie en pieds carrés de Sobeys par type d'activité pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 6 mai 2017 :

	Période de 13 semaines close le 6 mai 2017	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017
Superficie (en milliers de pieds carrés)		
Ouvertures	262	677
Relocalisations	98	248
Acquisitions	–	43
Agrandissements	–	22
Fermetures – cours normal des activités	(104)	(468)
Variation nette	256	522

Au 6 mai 2017, Sobeys occupait une superficie totale de 39,2 millions de pieds carrés, en hausse de 1,3 % par rapport aux 38,7 millions de pieds carrés occupés au 7 mai 2016.

Activités de financement

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement ont augmenté pendant la période de 13 semaines close le 6 mai 2017 par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice 2016, en raison essentiellement du remboursement, déduction faite des avances, sur les facilités de crédit de la Société.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement ont augmenté pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice 2016, en raison du remboursement, déduction faite des avances, sur les facilités de crédit de la Société et du remboursement de 300,0 M\$ sur les billets de premier rang non garantis de Sobeys.

Obligations au titre des avantages sociaux futurs

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017, la Société a versé des cotisations de 9,9 M\$ (8,9 M\$ en 2016) à ses régimes enregistrés à prestations définies. À la suite des évaluations actuarielles effectuées au cours de l'exercice 2017, les cotisations de l'exercice 2018 devraient augmenter à 23,3 M\$.

Garanties et engagements

Le tableau qui suit présente les engagements et autres obligations qu'avait la Société au 6 mai 2017 et qui arriveront à échéance au cours des cinq prochains exercices :

(en millions de dollars)	2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite	Total
Engagements							
Dette à long terme ¹⁾	118,2 \$	512,6 \$	23,1 \$	133,4 \$	6,5 \$	1 033,5 \$	1 827,3 \$
Passifs au titre des contrats de location-financement ²⁾	15,8	7,3	6,2	4,1	2,6	16,0	52,0
Contrats de location simple conclus avec des tiers, en tant que preneur ³⁾	257,7	240,6	222,5	200,9	176,7	986,3	2 084,7
Contrats de location simple conclus avec des parties liées, en tant que preneur ³⁾	148,0	143,7	142,5	142,9	142,7	1 645,6	2 365,4
Obligations contractuelles	539,7	904,2	394,3	481,3	328,5	3 681,4	6 329,4
Contrats de location simple, à titre de bailleur	(20,6)	(19,3)	(17,2)	(15,3)	(14,1)	(95,6)	(182,1)
Obligations contractuelles, montant net	519,1 \$	884,9 \$	377,1 \$	466,0 \$	314,4 \$	3 585,8 \$	6 147,3 \$

1) Remboursements de capital sur les emprunts.

2) Valeur actuelle des paiements locatifs minimaux (paiements minimaux futurs moins les intérêts).

3) Déduction faite des revenus de sous-location.

Pour de plus amples renseignements sur les garanties et les engagements, voir les notes 15 et 24 des états financiers consolidés audités de l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Principales mesures de la situation financière

(en millions de dollars, sauf les montants par action et les ratios)	6 mai 2017	7 mai 2016 ¹⁾²⁾	2 mai 2015 ¹⁾²⁾
Capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle	3 644,2 \$	3 623,9 \$	5 986,7 \$
Valeur comptable par action ordinaire ³⁾	13,41 \$	13,34 \$	21,61 \$
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	1 870,8 \$	2 367,4 \$	2 284,1 \$
Ratio de la dette consolidée sur le capital total ³⁾	33,9 %	39,5 %	27,6 %
Ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net ³⁾	31,3 %	36,7 %	24,9 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté ³⁾	2,3 x	2,0 x	1,7 x
Ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts ³⁾	7,7 x	10,2 x	9,6 x
Ratio des actifs courants sur les passifs courants	0,9 x	1,0 x	0,9 x
Total de l'actif	8 695,5 \$	9 138,5 \$	11 497,2 \$
Total des passifs financiers non courants	2 502,1 \$	2 735,9 \$	2 942,0 \$

1) Les montants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'état consolidé de la situation financière de la période écoulée.

2) Les montants ont été retraités. Voir la rubrique « Changements de méthodes comptables adoptés au cours de l'exercice 2017 » du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

3) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté a augmenté pour s'établir à 2,3 fois comparativement à 2,0 fois au 7 mai 2016. La diminution du ratio de couverture de la charge d'intérêts par le BAIIA ajusté (7,7 fois, contre 10,2 fois au 7 mai 2016) est attribuable à une baisse du BAIIA ajusté sur 12 mois (796,9 M\$, contre 1 161,4 M\$ au 7 mai 2016), et à la baisse de la charge d'intérêts sur 12 mois (103,1 M\$, contre 114,0 M\$ au 7 mai 2016).

Le ratio des actifs courants sur les passifs courants de la Société a diminué pour s'établir à 0,9 fois, alors qu'il était de 1,0 fois au 7 mai 2016.

Pour la période de 13 semaines close le 6 mai 2017, Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a abaissé la notation de Sobeys, la faisant passer de BBB (faible) à tendance négative à BB (élevé) à tendance négative, tandis que la notation attribuée par Standard and Poor's (« S&P ») est restée la même, à BB+ avec perspective stable. La direction ne croit pas que ces changements de notation auront une incidence significative sur sa capacité à financer les activités courantes de la Société.

La Société est d'avis que ses fonds en caisse et ses équivalents de trésorerie, ses facilités de crédit bancaire disponibles et ses entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation lui permettront de financer les dépenses d'investissement futures, les cotisations au régime de retraite, le fonds de roulement, les obligations courantes découlant de sa dette consolidée et les besoins courants de l'entreprise. La Société est également d'avis qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour remplir ces exigences et pour satisfaire à d'autres obligations financières à court et à long terme. La Société atténue le risque de liquidité potentiel en s'assurant de diversifier les sources de fonds selon l'échéance et la source du crédit. Après la clôture de l'exercice, Sobeys a conclu une nouvelle facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 500,0 M\$ qui devrait servir à rembourser la dette à long terme à son échéance, au cours de l'année civile 2018.

La Société s'est engagée auprès de ses créanciers à respecter les clauses restrictives des différentes facilités de crédit. Pour les périodes de 13 et de 52 semaines closes le 6 mai 2017, la Société respectait toutes les clauses restrictives.

Pour plus de précisions sur la dette à long terme d'Empire, voir la note 15 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017.

RAPPORT DE GESTION

Capitaux propres

Au 6 mai 2017, le capital-actions de la Société s'établissait comme suit :

	Nombre d'actions	
	6 mai 2017	7 mai 2016
Actions autorisées		
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries	991 980 000	991 980 000
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	768 105 849	768 105 849
Actions ordinaires de catégorie B, sans valeur nominale, avec droit de vote	122 400 000	122 400 000
Actions émises et en circulation (en millions de dollars)		
	Nombre d'actions	
Actions de catégorie A sans droit de vote	173 537 901	2 037,8 \$
Actions ordinaires de catégorie B	98 138 079	7,3
Actions détenues en fiducie	(555 409)	(10,7)
Total	2 034,4 \$	2 045,1 \$

L'augmentation de 20,3 M\$ des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, à l'exercice 2017, reflète principalement la hausse des résultats non distribués. La valeur comptable par action ordinaire s'établissait à 13,41 \$ au 6 mai 2017, comparativement à 13,34 \$ au 7 mai 2016.

Le tableau qui suit présente le capital-actions de la Société au 6 mai 2017, par rapport à l'exercice précédent.

	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016
(nombre d'actions)		
Actions de catégorie A sans droit de vote		
Émises et en circulation à l'ouverture	173 537 901	178 862 211
Émises au cours de l'exercice	–	41 442
Rachat de capital social	–	(5 365 752)
Émises et en circulation à la clôture	173 537 901	173 537 901
Actions détenues en fiducie à l'ouverture	–	–
Achetees aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	(555 409)	–
Actions détenues en fiducie à la clôture	(555 409)	–
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture	172 982 492	173 537 901
Actions ordinaires de catégorie B		
Émises et en circulation à l'ouverture	98 138 079	98 138 079
Émises au cours de l'exercice	–	–
Total des actions émises et en circulation à la clôture	98 138 079	98 138 079

Les options sur actions en cours au 6 mai 2017 ont été attribuées à des prix allant de 15,60 \$ à 30,87 \$, expirent de mai 2018 à juin 2024 et ont une durée contractuelle restante moyenne pondérée de 5,59 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2017 et 2016 se présentent comme suit :

	2017		2016	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	3 655 322	25,94 \$	3 364 995	24,86 \$
Attribuées	1 642 700	20,40	753 845	30,13
Exercées	–	–	(135 712)	20,09
Annulées	(348 159)	23,51	(327 806)	26,90
Solde à la clôture	4 949 863	24,27 \$	3 655 322	25,94 \$
Options sur actions exerçables à la clôture	3 334 369		2 206 342	

Les 4 949 863 options sur actions en cours à la clôture de l'exercice clos le 6 mai 2017 (3 655 322 options sur actions au 7 mai 2016) représentent 1,8 % (1,3 % au 7 mai 2016) des actions de catégorie A sans droit de vote et des actions ordinaires de catégorie B en circulation.

Pour l'exercice 2017, la Société a payé des dividendes sur les actions ordinaires de 111,3 M\$ (109,4 M\$ en 2016) à ses détenteurs d'actions, ce qui représente un montant de 0,41 \$ par action pour les actionnaires ordinaires (0,40 \$ par action en 2016).

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2017, la Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement éventuel d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par Société de fiducie CST qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Au cours de l'exercice 2017, le fonds fiduciaire a acheté 555 409 actions de catégorie A sans droit de vote pour une contrepartie de 10,7 M\$. Ces actions de catégorie A sans droit de vote ont été portées en diminution du capital-actions et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Au 26 juin 2017, la Société comptait 173 537 901 actions de catégorie A sans droit de vote et 98 138 079 actions ordinaires de catégorie B en circulation, ainsi que 4 923 911 options visant l'acquisition d'un total de 4 923 911 actions de catégorie A sans droit de vote.

Fractionnement d'actions

Le 28 septembre 2015, la Société a effectué un fractionnement d'actions à raison de trois pour une, en remettant deux nouvelles actions pour chaque action détenue par les détenteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B sans droit de vote inscrits à la fermeture des bureaux le 21 septembre 2015. Les actions de catégorie A sans droit de vote ont commencé à être négociées sur la base du fractionnement en date du 29 septembre 2015. Le nombre d'actions et les montants par action ont tous été retraités dans le présent rapport de gestion afin de rendre compte du fractionnement d'actions.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le conseil d'administration et la haute direction d'Empire sont d'avis que, de temps à autre, le rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote au cours du marché en vigueur constitue une utilisation judicieuse des fonds, en plus d'être dans l'intérêt d'Empire et de ses actionnaires.

En conséquence, le 12 mars 2015, la Société a déposé auprès de la Bourse de Toronto (la « TSX ») un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'au plus 1 788 584 actions de catégorie A sans droit de vote, ou 5 365 752 actions de catégorie A sans droit de vote après le fractionnement d'actions, ce qui représente approximativement 3 % des actions en circulation. La période de rachat a débuté le 17 mars 2015 et s'est terminée le 16 mars 2016. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2016, la Société a racheté aux fins d'annulation 5 365 752 actions de catégorie A sans droit de vote, ce qui satisfaisait aux conditions de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le prix d'achat s'est établi à 148,1 M\$, dont une tranche de 64,8 M\$ a été comptabilisée en réduction du capital-actions et le reste a été inscrit en réduction des résultats non distribués.

Le 14 mars 2016, la Société a déposé auprès de la TSX un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'au plus 5 206 137 actions de catégorie A sans droit de vote, ce qui représente approximativement 3 % des actions en circulation. Les rachats devaient commencer le 17 mars 2016 et se terminer le 16 mars 2017. Empire n'a procédé à aucun rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote depuis la date de l'avis.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés audités ont été dressés selon les mêmes méthodes comptables que celles qui sont présentées dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 7 mai 2016, à l'exception des suivantes :

Changements de méthodes comptables adoptés au cours de l'exercice 2017

i) Présentation des états financiers

En décembre 2014, l'IASB a apporté des modifications à IAS 1 *Présentation des états financiers*, qui donne des directives plus claires sur l'importance relative et le regroupement, la présentation des sous-totaux, la structure des états financiers et la présentation des méthodes comptables. Les modifications sont entrées en vigueur au premier trimestre de l'exercice 2017 et leur adoption n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

ii) Impôts sur le résultat

En novembre 2016, le Comité d'interprétation des normes IFRS (l'« IFRIC ») a publié sa décision dans le cadre de son programme de travail concernant la manière dont une entité prévoit recouvrer une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée aux fins du calcul de l'impôt différé conformément à IAS 12 *Impôts sur le résultat*. L'IFRIC a pris soin de préciser qu'une « immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée » n'est pas synonyme d'« immobilisation incorporelle à durée infinie » et que la vente ne doit pas constituer la seule manière prévue d'en recouvrer la valeur comptable. Par conséquent, lorsqu'elle applique IAS 12, une entité doit déterminer la manière dont elle prévoit recouvrer la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée et doit refléter les conséquences fiscales découlant de la manière prévue de recouvrer des actifs. Auparavant, Empire évaluait l'impôt différé découlant des différences temporaires attribuables aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée en s'appuyant sur les taux d'imposition sur le gain en capital, sur le principe que les immobilisations seraient recouvrées par leur cession. En conséquence de la décision de l'IFRIC publiée dans le cadre de son programme de travail, la Société a modifié sa méthode comptable pour évaluer l'impôt différé au taux d'imposition applicable au bénéfice imposable ordinaire qui devrait s'appliquer aux exercices au cours desquels les différences temporaires devraient être recouvrées ou réglées. La Société a adopté cette modification de manière rétrospective en tant que changement de méthode comptable conformément à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, qui s'est traduite dans ses états financiers consolidés pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 par une hausse du passif d'impôt différé de 33,6 M\$ (33,6 M\$ en 2016), une augmentation des résultats non distribués de 2,9 M\$ (2,9 M\$ en 2016) ainsi qu'un ajustement correspondant du goodwill de 36,5 M\$ (36,5 M\$ en 2016).

Normes futures

i) Tableau des flux de trésorerie

En janvier 2016, l'IASB a publié l'*Initiative concernant les informations à fournir* (modifications d'IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*). Ces modifications exigent que les entités fournissent de l'information supplémentaire permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 et leur application aura lieu au cours de l'exercice 2018. La Société ne prévoit pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur les informations fournies actuellement par la Société.

RAPPORT DE GESTION

ii) Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers*, qui remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 fournit des directives sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. IFRS 9 propose un modèle de dépréciation des pertes sur créances prévues pour lequel il n'est plus nécessaire qu'un événement déclencheur ait lieu avant la comptabilisation de la perte sur créances. IFRS 9 instaure également un nouveau modèle de comptabilité de couverture qui concorde avec les activités de gestion du risque correspondantes. La norme sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et devra être appliquée de manière rétrospective, sauf les directives concernant la comptabilité de couverture, qui doivent l'être de manière prospective. IFRS 9 permet l'adoption anticipée, mais la Société n'a actuellement pas l'intention de s'en prévaloir.

iii) Produits des activités ordinaires

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. IFRS 15 remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 *Contrats de construction*, ainsi que certaines interprétations relatives aux produits. IFRS 15 établit un nouveau modèle de comptabilisation des produits fondé sur le contrôle de même qu'un cadre général pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, à l'exception des contrats qui entrent dans le champ d'application des normes portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. La nouvelle norme sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective. La norme permet l'adoption anticipée, mais la Société n'a actuellement pas l'intention de s'en prévaloir.

En avril 2016, l'IASB a publié des précisions concernant trois aspects d'IFRS 15 (identification des obligations de prestation, entité agissant pour son propre compte ou comme mandataire et licences) et offre un allègement transitoire pour les contrats modifiés et achevés. Les calendriers de mise en œuvre de ces clarifications sont conformes avec celui d'IFRS 15.

iv) Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location*, qui remplace IAS 17 *Contrats de location* et les interprétations connexes. IFRS 16 instaure un modèle de comptabilisation et d'évaluation à l'état de la situation financière, qui élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs à bail. Les bailleurs continueront toutefois de classer les contrats de location selon cette distinction. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 peut être adoptée de façon anticipée par les sociétés qui appliquent IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, ce que la Société n'a pas l'intention de faire pour le moment. Quant aux contrats pour lesquels elle est preneur à bail, la Société peut adopter la méthode rétrospective intégrale ou la méthode rétrospective modifiée assortie de diverses mesures de simplification facultatives offertes.

La Société prévoit que l'adoption d'IFRS 16 aura une incidence significative sur ses états financiers consolidés. De nouveaux actifs et passifs seront comptabilisés pour les contrats de location simple visant des immobilisations corporelles. La Société apportera des changements supplémentaires en raison de la nature et du calendrier des charges liées aux contrats de location simple, puisqu'elle comptabilisera la perte de valeur des actifs assortis de droits d'utilisation et les charges financières sur les passifs au titre de la location en remplacement de la charge liée aux contrats de location amortis selon la méthode linéaire. La Société ne prévoit toutefois pas d'incidence significative dans le cas de contrats pour lesquels elle est le bailleur ou le sous-bailleur.

La Société évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés. Elle présentera de l'information supplémentaire, notamment les méthodes de transition et les incidences financières qualitatives, au cours de l'exercice 2018.

Estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés conformément aux PCGR exige que la direction effectue des estimations, pose des jugements et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Certaines de ces estimations exigent que la direction pose des jugements subjectifs ou complexes qui peuvent être incertains. Certains de ces éléments comprennent l'évaluation des stocks, du goodwill, des avantages futurs du personnel, de la rémunération fondée sur des actions, des estimations des provisions, des dépréciations, des programmes de fidélisation de la clientèle, des durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des immeubles de placement aux fins d'amortissement et de l'impôt sur le résultat. Des variations de ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. La direction évalue régulièrement les estimations et les hypothèses qu'elle utilise. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Perte de valeur du goodwill et des actifs non courants

La direction évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement. Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en fonction des flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements et de circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces flux de trésorerie futurs estimés. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois par année. La Société a effectué son test de dépréciation annuel au cours du troisième trimestre. Toutefois, s'il existe des indices de dépréciation, la Société effectue un test de dépréciation lorsque ces indices apparaissent. De plus, à chaque période de présentation de l'information financière, la Société vérifie s'il existe des indices que la valeur recouvrable des actifs non courants pourrait être inférieure à leur valeur comptable.

Aux fins du test de dépréciation du goodwill et des actifs non courants, la Société a déterminé la valeur recouvrable de chaque UGT ou de chaque groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les actifs non courants. La direction a estimé la valeur recouvrable des UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. L'incertitude relative à l'estimation provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, ce qui pourrait donner lieu à d'importants ajustements du goodwill et des actifs non courants de la Société au cours des périodes ultérieures.

Régimes de prestations de retraite et autres régimes d'avantages

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations de salaire, à l'âge du départ à la retraite et au taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages futurs du personnel est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Si les modifications apportées aux régimes augmentent l'obligation liée aux services passés, la Société comptabilisera immédiatement les coûts liés aux services passés comme une charge.

Dans son évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, la Société comptabilise immédiatement les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Les principales hypothèses sont présentées à la note 17 des états financiers de la Société.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés en fonction des incidences fiscales futures attribuables aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires devraient se résorber ou être réglées. Pour calculer l'impôt sur le résultat exigible ou différé, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et faire preuve de jugement. Les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers font l'objet d'estimations comptables inhérentes aux soldes de ces actifs et passifs. La valeur fiscale des actifs et des passifs se fonde sur l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans divers pays. Les prévisions quant aux résultats d'exploitation futurs et le moment du renversement des différences temporaires ainsi que les audits possibles des déclarations de revenus par les autorités fiscales peuvent également avoir une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé. Compte tenu de l'information dont elle dispose actuellement, la direction croit avoir comptabilisé adéquatement l'impôt sur le résultat.

Un changement ou une modification dans ces estimations ou ces hypothèses pourrait modifier les soldes d'impôt exigible ou différé dans les états consolidés de la situation financière.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations ou jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions liées aux stocks associées aux remises de fournisseurs et aux charges internes; ii) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et iii) l'évaluation des stocks au prix de détail et leur rajustement au coût. Des modifications ou des écarts concernant ces estimations pourraient donner lieu à des modifications aux stocks comptabilisés aux états consolidés de la situation financière et à une charge ou à un crédit imputé au résultat d'exploitation dans les états consolidés du résultat net.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants.

Acquisitions d'entreprises

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation lors de la comptabilisation initiale influenceront sur l'évaluation du goodwill, à l'exception de l'impôt différé.

Ententes d'approvisionnement

La Société a conclu diverses ententes d'approvisionnement à long terme visant différents produits, dont certaines sont assorties de volumes d'achat minimaux. Des estimations et un jugement importants s'imposent lorsqu'il s'agit de déterminer : i) les résultats d'exploitation futurs; et ii) les volumes d'achat prévus. Pour évaluer s'il est nécessaire d'établir une provision fondée sur les flux de trésorerie futurs prévus qui découleront de l'exécution du contrat, la direction pose des hypothèses relatives aux événements ou aux circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer des flux de trésorerie futurs estimés.

RAPPORT DE GESTION

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la Société, qui comprend le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société est communiquée à la direction par d'autres membres du personnel, surtout au cours de la période d'établissement des documents annuels, et que l'information que la Société doit présenter dans ses documents annuels, documents intermédiaires et autres rapports déposés ou transmis en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, condensée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Le chef de la direction et le chef des services financiers ont évalué l'efficacité des CPCI de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité des CPCI de la Société au 6 mai 2017, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement des CPCI.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, qui comprend le chef de la direction et le chef des services financiers, a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »), au sens du Règlement 52-109, « Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs ». Le cadre de contrôle utilisé par la direction pour concevoir et évaluer l'efficacité du CIIF est l'*Internal Control Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Le chef de la direction et le chef des services financiers ont évalué l'efficacité du CIIF de la Société et, sur la base de cette évaluation, ils ont conclu à l'efficacité du CIIF de la Société au 6 mai 2017, ainsi qu'à l'absence de faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du CIIF.

Il n'a été apporté aucune modification au CIIF de la Société pour la période ouverte le 5 février 2017 et close le 6 mai 2017 qui ait eu une incidence importante ou serait susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF de la Société.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société effectue des transactions entre parties liées auprès du FPI Crombie et des principaux dirigeants. Elle détient une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie et comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, de l'avis de la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si elle les louait auprès d'un tiers. La direction a déterminé que les paiements de loyer au FPI Crombie représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux, évalués aux valeurs d'échange, se sont élevés à environ 195,8 M\$ (164,9 M\$ en 2016).

Le FPI Crombie offre à la Société des services d'administration et de gestion moyennant des honoraires établis en fonction d'une rémunération à l'acte aux termes d'une entente de gestion qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. L'entente de gestion remplace l'entente précédente selon laquelle les charges engagées étaient comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts.

Au 6 mai 2017, les placements comprenaient 25,1 M\$ (24,7 M\$ en 2016) de débetures de second rang non garanties convertibles du FPI Crombie. La Société a perçu des intérêts de 1,2 M\$ du FPI Crombie au cours de l'exercice clos le 6 mai 2017 (1,2 M\$ en 2016).

Le 29 juin 2016, Sobeys et ses filiales en propriété exclusive ont conclu une entente avec le FPI Crombie en vue de vendre un portefeuille de 19 immeubles de détail et de les reprendre à bail, de vendre une participation de 50 % dans chacun de ses trois centres de distribution automatisés et de vendre deux parcelles de terrains non aménagés qui étaient auparavant détenus par Empire. Le FPI Crombie a également investi environ 58,8 M\$ dans la rénovation et l'agrandissement de dix magasins de vente au détail de la bannière Sobeys déjà inclus dans son portefeuille. En plus de lui verser une contrepartie en trésorerie, le FPI Crombie a émis en faveur d'une filiale de Sobeys des parts de société en commandite de catégorie B ainsi que des parts spéciales avec droit de vote s'y rattachant au prix de 14,70 \$ par part, pour une valeur de 93,4 M\$. La filiale de Sobeys a ensuite vendu ses parts de société en commandite de catégorie B à Empire, avec report d'impôt. Ces transactions conclues avec le FPI Crombie ont rapporté à Sobeys et à ses filiales en propriété exclusive un produit net en trésorerie totalisant 323,8 M\$, et ont donné lieu à une perte avant impôt de 0,8 M\$. Le produit tiré des transactions a été affecté au remboursement des billets de premier rang non garantis.

Le 29 juillet 2016, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a vendu, avant de reprendre à bail, un autre immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 26,4 M\$. Cette transaction a donné lieu à un profit avant impôt de 2,1 M\$. Sobeys a également acheté un immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie de 9,1 M\$.

Au cours de l'exercice 2014, Sobeys a conclu une convention de crédit avec le FPI Crombie afin de financer en partie l'acquisition par Sobeys d'un immeuble en Colombie-Britannique. L'emprunt de 11,9 M\$ portait intérêt au taux de 6,0 % et ne comportait pas de remboursements de capital. Le 5 mai 2017, la Société a vendu l'immeuble du FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 31,1 M\$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 1,0 M\$. Le produit tiré de la transaction a été affecté au remboursement de l'emprunt.

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2016, le FPI Crombie et une filiale entièrement détenue de la Société ont négocié le prolongement d'une garantie de revenu locatif et d'une option de vente visant un immeuble qu'avait acquis le FPI Crombie auprès d'une filiale de la Société en 2006. La garantie de revenu locatif et l'option de vente devaient initialement arriver à échéance en mars 2016 et ont été prolongées pour une période de cinq ans, chaque partie ayant la possibilité de mettre fin à ces ententes moyennant un avis écrit.

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2016, Sobeys, par l'intermédiaire de ses filiales entièrement détenues, a vendu six immeubles au FPI Crombie, puis les a repris à bail. La contrepartie en trésorerie reçue pour les immeubles vendus s'est élevée à 60,7 M\$ et a donné lieu à un profit avant impôt de 6,5 M\$.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

(en millions de dollars)	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016
Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme	9,7 \$	9,6 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1,6	1,9
Indemnités de fin de contrat de travail	8,7	1,5
Paiements fondés sur des actions	14,8	6,1
	34,8 \$	19,1 \$

Indemnités

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui peuvent la protéger contre certaines réclamations.

ÉVENTUALITÉS

La Société est partie à des requêtes et à des litiges divers dans le cours normal de ses activités commerciales. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque important, même si elle ne peut le prédire avec certitude.

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

GESTION DU RISQUE

En raison de ses entreprises d'exploitation et de ses participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, Empire est exposée, dans le cours normal de ses activités, à un certain nombre de risques qui pourraient avoir des répercussions sur sa performance d'exploitation. La Société a adopté un programme d'évaluation annuelle de la gestion du risque que supervise le comité exécutif de la Société et qui est communiqué au conseil d'administration et aux comités du conseil d'administration. Le cadre de gestion du risque de l'entreprise propose des principes et des outils permettant de repérer, d'évaluer, de classer par priorité et de gérer les risques de façon efficiente et constante à l'échelle de la Société.

Projet Sunrise

Le 4 mai 2017, la Société a annoncé une importante initiative de transformation qui lui permettra de simplifier l'entreprise et d'accroître l'efficacité de ses activités. Une incapacité à gérer les changements au cours de cette transition pourrait donner lieu à des interruptions d'activités ou nuire à la capacité de la Société de mettre en œuvre sa stratégie à long terme et d'en atteindre les objectifs. La mise en œuvre d'une importante initiative de transformation peut occasionner une agitation ouvrière, de la publicité négative et une interruption des activités.

Il est toutefois possible qu'après le regroupement des régions indépendantes, la simplification des collaborations avec les fournisseurs et les créations d'efficacités et de gains de productivité qui seront tous menés à terme d'ici la fin de l'exercice 2020, la Société ne réalise pas les économies annualisées de 500 M\$.

Concurrence

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, par l'entremise de Sobeys, évolue dans un marché dynamique et concurrentiel. D'autres sociétés de distribution alimentaire nationales et régionales, de même que des concurrents non traditionnels, tels que les magasins à très grande surface, les clubs-entrepôts et les détaillants de vente en ligne, représentent un risque concurrentiel pour Sobeys et pourraient nuire à sa capacité d'attirer des clients et de rentabiliser ses activités sur ses marchés.

Sobeys maintient une forte présence à l'échelle nationale dans l'industrie canadienne de la vente au détail et de la distribution de produits alimentaires en exerçant ses activités dans plus de 900 collectivités au Canada. L'éventualité d'une diminution des ventes et des marges bénéficiaires découlant d'une concurrence accrue constitue le plus grand risque d'exploitation de Sobeys. Si Sobeys ne parvenait pas à conserver une diversification géographique afin de réduire les incidences de la concurrence locale, cela pourrait nuire à ses marges bénéficiaires et à ses résultats d'exploitation. Sobeys est d'avis que, pour demeurer concurrentielle, elle doit être axée sur la clientèle et le marché, viser une exécution supérieure et s'appuyer sur des activités efficaces et rentables. Elle est également d'avis qu'elle doit investir dans son réseau actuel de magasins, ainsi que dans le merchandising, la commercialisation et la mise en œuvre opérationnelle afin de mettre au point sa plateforme stratégique qui vise à mieux répondre aux besoins des clients qui recherchent de meilleures options en matière de produits alimentaires et des solutions plus abordables. La Société croit également qu'elle doit investir dans des initiatives de mise en marché afin de mieux prévoir l'évolution des besoins des consommateurs et de bien y répondre. L'incapacité d'atteindre tous les objectifs précités pourrait nuire aux résultats financiers de Sobeys.

RAPPORT DE GESTION

Les activités de mise en valeur immobilière d'Empire, par l'entremise de sa participation dans le FPI Crombie, font concurrence à de nombreux autres gestionnaires et propriétaires immobiliers dans leur quête de locataires et de nouveaux immeubles à acquérir. L'existence de tels concurrents risque de nuire à leur capacité à : i) acquérir un immeuble en conformité avec leurs critères en matière d'investissement; ii) louer les locaux de leurs immeubles; et iii) optimiser les loyers facturés et réduire le nombre de concessions accordées. Les produits tirés des immeubles commerciaux reposent aussi sur les ententes de reconduction avec les principaux locataires. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers et les flux de trésorerie. Si le FPI Crombie ne parvenait pas à entretenir des relations stratégiques avec des promoteurs afin d'assurer un approvisionnement adéquat en immeubles attrayants ou à entretenir des relations stratégiques avec les locataires existants et futurs afin de contribuer à assurer des niveaux d'occupation élevés dans chacun de ses immeubles, cela pourrait entraîner des incidences défavorables pour la Société.

Genstar fait face à la concurrence des autres promoteurs de terrains résidentiels en préservant des emplacements intéressants pour l'aménagement de nouveaux terrains résidentiels. Bien qu'elle détienne des terrains aux fins d'aménagement futur, Genstar est confrontée à une vive concurrence sur le plan de l'acquisition de nouveaux terrains aux fins d'aménagement futur. Afin d'atténuer ce risque, Genstar maintient un stock géographiquement diversifié de terrains bien situés à des fins d'aménagement pour compenser les périodes de concurrence intense relativement à l'acquisition de nouveaux terrains. En outre, la direction de Genstar possède d'excellentes connaissances des marchés résidentiels dans lesquels l'entreprise exerce ses activités et au sein de marchés où elle cherche à investir dans de nouveaux terrains.

Salubrité des produits et sécurité

Sobeys est exposée à des responsabilités éventuelles liées à ses activités d'exploitation, notamment les responsabilités éventuelles et les dépenses associées aux défauts d'un produit, à la salubrité alimentaire et à la manutention des produits, y compris les produits pharmaceutiques. Ces responsabilités peuvent survenir au moment de l'entreposage, de la distribution ou de l'étalage des produits et, en ce qui concerne les produits de marque maison Sobeys, au moment de la production, de l'emballage et de la conception des produits.

Une grande partie des ventes de Sobeys proviennent de la vente de produits alimentaires et Sobeys court un risque en cas d'épidémie importante d'intoxications alimentaires ou lorsque certains produits alimentaires suscitent de vives inquiétudes chez les consommateurs qui craignent pour leur santé. Un tel événement pourrait toucher la performance financière de Sobeys de façon importante. Des procédures sont en place pour gérer les crises alimentaires éventuelles. Elles visent à recenser les risques, à fournir des informations claires aux salariés et aux consommateurs et à assurer que les produits éventuellement nocifs sont immédiatement retirés de la vente. Les responsabilités relatives à la salubrité alimentaire sont prises en charge par le programme d'assurance de la Société. En outre, Sobeys a en place des méthodes et des programmes de salubrité alimentaire qui portent sur des normes de manutention et de préparation sécuritaires des aliments. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures empêcheront qu'une contamination ait lieu, et les assurances peuvent ne pas être suffisantes pour couvrir toute responsabilité financière qui en résulterait ou tout dommage qui serait causé à la réputation de la Société.

Programme de fidélisation

La Société utilise un programme de fidélisation offert par un tiers afin d'offrir une valeur ajoutée aux clients. Les décisions prises par ce tiers peuvent nuire à la réputation et à la performance financière de la Société. Les activités promotionnelles et autres activités liées aux éventuels changements des programmes de fidélisation doivent être gérées et coordonnées efficacement afin de préserver une image positive pour les clients, sans quoi, la réputation de la Société pourrait être entachée.

Ressources humaines

Une partie importante des membres du personnel des magasins et des centres de distribution de la Société, particulièrement dans l'Ouest canadien, sont syndiqués. Bien que la Société s'efforce toujours de maintenir de bonnes relations avec ses salariés et les syndicats et qu'elle ait globalement réussi à le faire, la renégociation de conventions collectives pose toujours un risque d'interruptions de travail. La Société a toujours affirmé qu'elle accepterait de payer les coûts à court terme d'une interruption de travail afin d'appuyer son engagement de bâtir et de maintenir une structure de coûts qui soit concurrentielle à long terme. Tout arrêt de travail prolongé ou généralisé ou tout autre conflit de travail pourrait nuire aux résultats financiers de la Société.

Un leadership efficace est très important pour la croissance de la Société et sa réussite durable. La Société élabore et offre des programmes de formation à tous les niveaux dans toutes ses régions d'exploitation afin d'améliorer les connaissances des salariés et de mieux servir ses clients. La capacité de la Société à former, à perfectionner et à fidéliser ses salariés de façon appropriée peut avoir une incidence sur son rendement futur.

Il existe toujours un risque lié à la perte de membres clés du personnel. Les plans de relève ont été établis pour les principaux postes, y compris sur le niveau de talent de la direction dans l'ensemble de la Société et de ses filiales, et ces plans sont revus par le comité des ressources humaines et examinés au moins chaque année par le conseil d'administration.

La santé et la sécurité en milieu de travail sont au cœur des priorités de la Société, qui a mis en place de solides programmes et mécanismes de signalement conçus pour assurer la conformité avec la réglementation et atténuer les risques de blessures et de maladies liées au travail.

Les hausses du salaire minimum annoncées récemment dans plusieurs provinces auront une incidence sur les coûts de main-d'œuvre et les effectifs de la Société.

Exploitation

La réussite d'Empire est étroitement liée à la performance du réseau des magasins de vente au détail de Sobeys. Les franchisés et marchands affiliés exploitent environ 52 % des magasins de vente au détail de Sobeys. Sobeys compte sur la direction des franchisés et marchands affiliés et celle de ses propres magasins pour exécuter avec succès les stratégies et les programmes de vente au détail.

En guise de contrôle des marques de Sobeys, de la qualité et de la gamme des produits et services offerts dans les magasins de Sobeys, chaque franchisé et marchand affilié convient de s'approvisionner auprès de Sobeys. En outre, chaque magasin convient de se conformer aux politiques, aux plans de commercialisation et aux normes d'exploitation prescrits par Sobeys. Ces obligations sont précisées dans les conventions de franchisage et d'exploitation qui prennent fin à divers moments pour chaque franchisé et marchand affilié. Malgré ces conventions de franchisage et d'exploitation, Sobeys peut avoir une capacité limitée de contrôler l'exploitation commerciale d'un franchisé ou d'un marchand affilié. Une violation de ces conventions de franchisage et d'exploitation ou une défaillance d'exploitation par un nombre élevé de franchisés ou de marchands affiliés pourraient nuire à la réputation et à la performance financière de Sobeys.

Technologie

La Société exploite des systèmes élaborés et complexes de technologies de l'information qui s'avèrent indispensables au succès de l'exploitation de son entreprise et à celui de ses stratégies de mise en marché. Toute interruption de ces systèmes ou de l'information qu'ils recueillent nuirait considérablement à la Société, à ses activités d'exploitation et à ses résultats financiers. La Société s'est engagée à améliorer ses propres systèmes d'exploitation, outils et méthodes afin d'accroître leur efficacité et leur efficacité. La mise en œuvre de projets majeurs en matière de technologies de l'information comporte des risques variés, y compris le risque lié à la réalisation des fonctionnalités.

Gestion de l'information

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société. Des données inexactes, incomplètes ou non disponibles ou encore un accès inapproprié à l'information pourraient entraîner des erreurs en matière de présentation de l'information financière ou de celle liée aux activités d'exploitation, de mauvaises décisions, une violation de la vie privée, la communication d'informations inadéquates ou encore la fuite d'informations sensibles. La cueillette et l'analyse de l'information sur les préférences d'achat des clients constituent une importante partie de la stratégie de la Société visant à attirer et à fidéliser les clients, ainsi qu'à se démarquer efficacement de la concurrence. Toute incapacité de maintenir la protection des renseignements personnels des clients ou de respecter les lois ou règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels pourrait nuire à la réputation, à la position concurrentielle et aux résultats d'exploitation de la Société.

La Société reconnaît que l'information constitue un atout essentiel de l'entreprise. À l'heure actuelle, le risque lié à la gestion de l'information est géré à l'échelle régionale et nationale au moyen de l'élaboration de politiques et de procédures relatives à la sécurité d'accès, au développement de systèmes, à la gestion du changement ainsi qu'à la gestion des problèmes et des incidents.

Chaîne d'approvisionnement

La Société pourrait être confrontée à une interruption dans sa chaîne d'approvisionnement ou à des erreurs qui risqueraient d'entraîner la présence de marchandises obsolètes ou une pénurie ou un excédent d'articles dans son réseau de magasins de vente au détail. L'omission d'instaurer et de maintenir une sélection des fournisseurs et des pratiques d'approvisionnement efficaces pourrait nuire à la capacité de Sobeys à offrir les produits souhaités aux clients et entraver sa capacité d'attirer et de fidéliser les clients. Si la Société ne parvient pas à maintenir une chaîne d'approvisionnement et des infrastructures logistiques efficaces, sa capacité de soutenir et d'atteindre les objectifs de croissance ainsi que de maintenir les marges pourrait se trouver compromise.

Coûts des produits

Sobeys est un important acheteur de produits alimentaires, lesquels peuvent être soumis aux risques du coût de l'inflation découlant de la hausse du prix des marchandises et d'autres coûts de production engagés par les fabricants de produits alimentaires. Dans l'éventualité d'une augmentation des prix des produits qui excéderait les prévisions et également dans l'éventualité où Sobeys ne pourrait contrebalancer une telle inflation des coûts par une augmentation des prix de détail ou par d'autres économies de coûts, cela pourrait se traduire par des conséquences défavorables sur les ventes et les marges.

Contexte économique

La direction continue de surveiller étroitement la conjoncture économique, y compris les taux de change, les taux d'intérêt, l'inflation, les taux d'emploi et les marchés financiers. Selon la direction, bien que le fléchissement de l'économie ait une incidence sur toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité, la structure d'exploitation et la structure du capital de la Société sont suffisantes pour répondre à ses besoins commerciaux continus.

Risque de liquidité

Les activités de la Société reposent en partie sur un accès à des capitaux et à des ressources financières d'un montant suffisant pour le financement de ses activités de croissance et d'investissement dans son exploitation. Si la Société ne parvient pas à maintenir des ressources financières adéquates, sa croissance ou sa capacité de respecter ses obligations financières à l'échéance pourrait s'en trouver entravée. La Société conserve en bonne et due forme des facilités de crédit consenties pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires afin de remplir ses obligations financières actuelles et futures prévisibles. La Société surveille les marchés financiers ainsi que les conditions économiques connexes et maintient l'accès aux marchés financiers pour des dettes à long terme comportant des échéances plus longues, si l'on juge que c'est prudent, afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix. Cependant, rien ne garantit que des ressources en capital adéquates seront disponibles à l'avenir ni, dans l'affirmative, qu'elles le seront à des conditions acceptables.

Fluctuation des taux d'intérêt

L'objectif de la Société relativement à sa dette à long terme est de maintenir la plus grande partie de sa dette à long terme à taux fixe. Toute augmentation des taux d'intérêt applicables augmenterait la charge d'intérêts et aurait une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et les résultats d'exploitation de la Société. Rien ne garantit que les stratégies de gestion des risques mises en œuvre, le cas échéant, par la Société seront efficaces.

RAPPORT DE GESTION

Continuité des activités

La Société pourrait être touchée par un événement imprévu ou une catastrophe naturelle, y compris les phénomènes météorologiques violents, une interruption des services publics et des infrastructures ou le déclenchement de pandémies, qui risquent d'interrompre soudainement ou complètement ses activités courantes. La Société a travaillé avec des représentants du gouvernement et du secteur d'activité afin d'établir des plans de préparation aux urgences. Toutefois, aucun de ces plans ne peut éliminer les risques associés à des événements de cette ampleur. Toute omission de répondre efficacement ou de façon appropriée à de tels événements pourrait nuire à l'exploitation, à la réputation et aux résultats financiers de la Société.

Assurance

Empire et ses filiales sont autoassurées de manière limitée contre certains risques d'exploitation et elles souscrivent aussi des contrats d'assurance de risques successifs auprès de tierces sociétés d'assurance financièrement stables. Outre les programmes exhaustifs de prévention des pertes, la Société maintient des programmes de gestion visant à atténuer les répercussions financières des risques d'exploitation. Ces programmes peuvent ne pas être efficaces pour limiter l'exposition de la Société à de tels risques et, dans la mesure où celle-ci est autoassurée ou dans la mesure où la responsabilité dépasse les limites d'assurance applicables, la situation financière de la Société pourrait se trouver compromise.

Éthique et déontologie

Toute violation des politiques de la Société, des lois ou des pratiques commerciales éthiques risque d'entacher sérieusement la réputation de la Société et de nuire considérablement à sa performance financière. Dans le cadre de sa gestion des codes de conduite, la Société s'est dotée d'un code de déontologie et de conduite professionnelle que les administrateurs et les membres du personnel doivent respecter et auxquels ils doivent adhérer régulièrement. La Société a aussi mis à la disposition du personnel un numéro d'urgence pour dénoncer, de manière anonyme et confidentielle, toute irrégularité. Rien ne garantit que ces mesures seront efficaces pour empêcher les violations de la loi ou des pratiques commerciales éthiques.

Environnement

La Société exploite ses emplacements commerciaux à l'échelle du pays, y compris de multiples postes d'essence. Chacun de ces endroits pourrait connaître une contamination environnementale ou d'autres problèmes par suite des activités de la Société ou des activités de tiers, y compris les propriétés avoisinantes.

Lorsque des problèmes environnementaux sont décelés, les remises en état environnementales nécessaires sont effectuées à l'aide des ressources internes et externes appropriées et qualifiées. La Société peut devoir assumer tous les coûts associés à de tels travaux de remise en état, et ces coûts peuvent être élevés.

Les postes d'essence au détail de Sobeys comportent des réservoirs souterrains. Des fuites ou des dommages à ces réservoirs pourraient provoquer une contamination environnementale. Pour atténuer ce risque environnemental, Sobeys met en œuvre plusieurs méthodes de surveillance ainsi que des activités d'évaluation des risques afin d'atténuer les dangers vis-à-vis de l'environnement.

Ces activités atténuent, mais n'éliminent pas les risques environnementaux de la Société; par conséquent, il demeure un risque de modifications des exigences réglementaires existantes en matière de protection environnementale ainsi qu'un risque de répercussions financières et d'incidences sur l'exploitation néfastes pour la Société au cours des années à venir.

Santé et sécurité au travail

La Société a élaboré des programmes afin de promouvoir un lieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que des politiques d'emploi progressives axées sur le mieux-être des milliers de membres du personnel qui travaillent dans ses magasins, ses centres de distribution et ses bureaux. Ces politiques et programmes sont révisés régulièrement par le comité des ressources humaines du conseil d'administration.

Immobilier

La Société fait appel à une méthode d'attribution des dépenses d'investissement axée sur l'obtention des emplacements immobiliers les plus attrayants pour ses magasins de détail, ainsi que pour ses activités d'aménagement d'immeubles commerciaux et résidentiels, la propriété directe ou indirecte de la Société étant une considération importante, sans toutefois être primordiale. La Société aménage certains magasins de détail sur ses propres emplacements; cependant, l'aménagement de ses magasins est en majorité réalisé conjointement avec des promoteurs externes. La disponibilité de nouveaux emplacements de magasins à potentiel élevé et la capacité d'agrandissement des magasins existants dépendent donc en grande partie de la négociation fructueuse des contrats de location simple avec ces promoteurs et de la capacité de la Société à acheter ces emplacements.

Questions d'ordre juridique, fiscal et comptable

Les modifications apportées aux lois, aux règles et aux règlements fédéraux et provinciaux liés aux activités de la Société pourraient avoir une incidence importante sur les résultats financiers de celle-ci. La conformité avec toute modification proposée pourrait également entraîner des coûts importants pour la Société. Le non-respect des lois, des règles et des règlements divers peut exposer la Société à des poursuites qui pourraient avoir une grave incidence sur sa performance.

De façon similaire, la réglementation fiscale et les prises de position comptables peuvent être modifiées dans un sens qui pourrait nuire à la Société. Celle-ci atténue le risque de non-respect des lois, règles et règlements divers en surveillant les nouvelles activités adoptées, en améliorant les systèmes et les contrôles informatiques, en optimisant les contrôles internes afin de repérer et de prévenir les erreurs et, de façon générale, en examinant attentivement sa conformité avec les lois, règles et règlements. Dans le cours normal de ses activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les autorités fiscales. Bien qu'elle estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les autorités fiscales.

Prix des services publics et du carburant

La Société consomme beaucoup d'électricité, d'autres services publics et du carburant, lesquels ont été soumis à une volatilité considérable. Des hausses imprévues du coût de ces produits et services pourraient nuire à la performance financière de la Société. Si celle-ci ne parvient pas à maintenir des programmes de consommation et d'approvisionnement efficaces, ses résultats financiers pourraient s'en trouver compromis. De plus, Sobeys exploite un nombre élevé de postes d'essence. Des hausses marquées des prix de gros ou de la disponibilité pourraient nuire aux activités d'exploitation et aux résultats financiers relatifs à la vente de carburant.

Notation du crédit

Rien ne garantit que les notations du crédit attribuées aux divers instruments d'emprunt émis par Sobeys demeureront en vigueur pendant une période donnée, ni que les notations ne seront pas abaissées, retirées ou révisées par DBRS ou S&P à quelque moment que ce soit. Les changements réels ou prévus dans les notations du crédit de Sobeys peuvent avoir des conséquences sur le coût auquel Sobeys peut accéder aux marchés financiers. La probabilité que les créanciers de Sobeys reçoivent les paiements qui leur sont dus dépendra de la santé financière et de la solvabilité de Sobeys. Les notations du crédit attribuées par une agence de notation fournissent un avis de cette agence de notation sur le risque qu'un émetteur ne puisse respecter ses obligations financières conformément aux modalités aux termes desquelles une obligation a été émise. L'obtention d'une notation du crédit ne donne aucune garantie quant à la solvabilité future de Sobeys.

Risque de change

La Société conclut la plus grande partie de ses activités en dollars canadiens, et son risque de change est limité surtout aux fluctuations du taux de change entre le dollar canadien, l'euro et le dollar américain. Les achats de produits en dollars américains représentent environ 5,8 % du total des achats annuels de Sobeys, et les achats en euros sont essentiellement limités à des contrats particuliers pour des dépenses d'investissement. Si la Société ne parvient pas à gérer adéquatement le risque lié aux changements des taux de change, ses résultats financiers pourraient en souffrir.

Répartition du capital

Il importe de veiller à ce que les décisions en matière de répartition du capital donnent lieu à un rendement approprié du capital. La Société a mis en place un certain nombre de stratégies d'atténuation du risque bien définies concernant la répartition du capital, y compris un examen par le conseil d'administration des décisions importantes à l'égard de la répartition du capital.

Caractère saisonnier

Les activités de la Société relatives aux produits alimentaires, surtout au niveau des stocks, au volume des ventes et aux gammes de produits sont touchées dans une certaine mesure par certaines périodes de fêtes au cours de l'exercice.

Activités à l'étranger

La Société exerce certaines activités à l'étranger. Les activités de la Société à l'étranger sont limitées à une activité d'approvisionnement en produits maraîchers et à des partenariats immobiliers résidentiels établis aux États-Unis.

Lois et règlements relatifs aux médicaments

La Société exploite actuellement 353 pharmacies en magasin et 74 pharmacies autonomes qui sont assujetties à des risques relatifs à la réforme des lois fédérales et provinciales régissant la vente de médicaments prescrits. Les changements législatifs apportés aux prix des médicaments génériques prescrits et aux honoraires des pharmaciens, qui varient d'une province à l'autre, ont continué d'influer sur les résultats de la Société pour l'exercice 2017. Outre les modifications apportées au régime d'assurance médicaments provincial, de tierces parties ont continué à revendiquer une refonte des lois applicables aux médicaments génériques dans le but de réduire les coûts d'assurance médicaments. Il est prévu que des changements législatifs et réglementaires régissant les prix des médicaments génériques prescrits, les taux de remboursement des médicaments génériques, le financement de la ristourne accordée au fabricant, les incitatifs pour les clients et les honoraires des pharmaciens continueront d'exercer une pression à la baisse sur les ventes de médicaments prescrits. La Société a cerné de nouvelles façons d'atténuer l'incidence défavorable de ces changements sur ses résultats financiers et continuera de le faire.

Régimes de retraite

La Société a certaines obligations au titre de ses régimes de retraite enregistrés à prestations définies. Les nouveaux règlements et les fluctuations commandées par le marché pourraient obliger la Société à verser ultérieurement des cotisations qui pourraient se révéler différentes des estimations, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la Société.

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises, offrant des prestations de retraite au personnel syndiqué conformément aux dispositions des conventions collectives. Environ 17 % du personnel de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. La responsabilité de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés en matière de cotisations à verser à ces régimes se limite aux montants établis dans les conventions collectives et autres conversions connexes. Toutefois, un piètre rendement dans ces régimes pourrait avoir une incidence négative sur le personnel participant à ces régimes ou pourrait entraîner des modifications aux modalités de participation à ces régimes, ce qui pourrait, en retour, nuire à la performance financière de la Société.

RAPPORT DE GESTION

Risque lié à l'endettement

Le degré d'endettement de la Société, en particulier depuis les augmentations des facilités d'emprunt à long terme pour conclure l'acquisition de Canada Safeway, pourrait nuire à la Société, y compris limiter sa capacité d'obtenir du financement additionnel pour le fonds de roulement et des activités comme les dépenses d'investissement, le développement des produits, les besoins au titre du service de la dette et les acquisitions. Une augmentation de l'endettement restreint la souplesse et le pouvoir discrétionnaire de la Société quant à l'exercice de ses activités en limitant sa capacité de déclarer des dividendes étant donné que cela la force à consacrer une partie de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation au paiement de l'intérêt sur sa dette existante. L'utilisation des flux de trésorerie aux fins de paiement des intérêts limite également la disponibilité du capital à d'autres fins, y compris les activités d'exploitation, les dépenses d'investissement et d'autres occasions commerciales futures. Une augmentation du niveau d'endettement soumet la Société à des charges d'intérêts accrues sur les emprunts à taux variables, ce qui limite par conséquent sa capacité à s'adapter à l'évolution de la conjoncture du marché. Cela pourrait désavantager la Société par rapport à ses concurrents qui sont moins endettés en la rendant plus vulnérable lors de ralentissements de la conjoncture économique générale et en limitant sa capacité d'effectuer les dépenses d'investissement qui sont importantes pour sa croissance et ses stratégies.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 11 mai 2017, les porteurs de parts du FPI Crombie ont approuvé une réorganisation fiscale dans le cadre de laquelle ses filiales en propriété exclusive assujetties à l'impôt des sociétés seront éliminées. Cette réorganisation fiscale ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière de la Société.

Le 2 juin 2017, le FPI Crombie a annoncé qu'il avait exercé son droit de racheter ses débentures de second rang non garanties convertibles de série D à 5,00 %. Le rachat entrera en vigueur le 4 juillet 2017. Au moment du rachat, le FPI Crombie versera aux détenteurs des débentures le prix de rachat correspondant au capital impayé et à tous les intérêts courus et impayés. À ce jour, Empire détient un placement de 25,1 M\$ dans les débentures convertibles de série D.

DÉSIGNATION DES DIVIDENDES DÉTERMINÉS

Les « dividendes déterminés » bénéficient d'un traitement fiscal avantageux. Pour être considérés comme des dividendes déterminés, les dividendes doivent avoir été désignés comme tels à la date du versement.

Afin de se conformer à la prise de position de l'ARC, Empire a indiqué de façon appropriée sur son site Web que les dividendes versés par Empire sont des dividendes déterminés, à moins d'indication contraire.

MESURES ET DONNÉES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR »). Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La direction est d'avis que certaines de ces mesures et données, y compris le profit brut et le BAIIA, sont des indicateurs importants de la capacité d'Empire à générer des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation afin de financer ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, le service de sa dette et ses dépenses d'investissement futures, et utilise ces mesures à ces fins.

De plus, afin de fournir aux investisseurs et aux analystes des paramètres de performance plus comparables d'un exercice à l'autre que les mesures de base, la direction ajuste ces mesures et données, notamment le BAIIA et le résultat net, en excluant certains éléments. Ces éléments peuvent avoir une incidence sur l'analyse des tendances en matière de performance ainsi que sur la comparabilité des principaux résultats financiers de la Société. En excluant ces éléments, la direction ne sous-entend pas qu'il s'agit d'éléments non récurrents.

Mesures financières

Les mesures et données financières non conformes aux PCGR utilisées par la Société ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire utile aux investisseurs et aux analystes. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne devraient pas être prises en compte isolément ou comme substitut aux autres mesures liées à la trésorerie et à la performance calculées selon les PCGR. Les mesures non conformes aux PCGR utilisées par la Société figurant dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit :

- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes.
- Le bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA ») s'entend du calcul du résultat net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge (le produit) d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. L'exclusion de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles élimine en partie l'incidence hors trésorerie du résultat d'exploitation.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du BAIIA :

(en millions de dollars)	Période de 13 semaines close le 6 mai 2017	Période de 14 semaines close le 7 mai 2016	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016
Bénéfice net (perte nette)	32,3 \$	(939,8) \$	172,5 \$	(2 114,6) \$
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	1,4	(256,7)	42,5	(441,3)
Charges financières, montant net	27,7	36,3	118,0	137,4
Bénéfice (perte) d'exploitation	61,4	(1 160,2)	333,0	(2 418,5)
Amortissement des immobilisations corporelles	88,6	90,9	355,5	384,8
Amortissement des immobilisations incorporelles	21,7	22,1	88,7	89,0
BAIIA	171,7 \$	(1 047,2) \$	777,2 \$	(1 944,7) \$

- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société. Le BAIIA ajusté est rapproché du BAIIA dans les paragraphes respectifs des rubriques sur les résultats d'exploitation consolidés et la vente au détail de produits alimentaires du présent rapport de gestion.
- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti, majorée des pertes sur les couvertures des flux de trésorerie reclassées hors des autres éléments du résultat global. La direction est d'avis que cette façon de calculer la charge d'intérêts donne une mesure plus précise de la charge au titre du service de la dette de la Société, compte non tenu du total des produits financiers correspondant, ou des montants se rattachant aux coûts des régimes de retraite et à la désactualisation des provisions, comme il est présenté à la note 21 des états financiers consolidés audités.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des charges financières, déduction faite de la charge d'intérêts :

(en millions de dollars)	Période de 13 semaines close le 6 mai 2017	Période de 14 semaines close le 7 mai 2016	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017	Exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016
Charges financières, montant net	27,7 \$	36,3 \$	118,0 \$	137,4 \$
Plus : produits financiers	1,0	1,0	6,1	3,1
Moins : charges financières liées à la retraite, montant net	(2,9)	(3,0)	(11,5)	(12,4)
Moins : charge de désactualisation liée aux provisions	(0,3)	(4,7)	(9,5)	(14,1)
Charge d'intérêts	25,5 \$	29,6 \$	103,1 \$	114,0 \$
Charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti	25,5 \$	29,6 \$	103,1 \$	113,8 \$
Pertes sur les couvertures des flux de trésorerie reclassées hors des autres éléments du résultat global	-	-	-	0,2
Charge d'intérêts	25,5 \$	29,6 \$	103,1 \$	114,0 \$

- Le bénéfice net ajusté s'entend du résultat net, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance et des résultats financiers. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise des activités commerciales sous-jacentes sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société. Le bénéfice net ajusté fait l'objet d'un rapprochement dans les paragraphes respectifs des rubriques sur les résultats d'exploitation consolidés et la vente au détail de produits alimentaires du présent rapport de gestion.
- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement. La direction utilise les flux de trésorerie disponibles comme mesure pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, le versement de dividendes et d'autres activités de financement et d'investissement. Les flux de trésorerie disponibles sont rapprochés des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, tels qu'ils sont présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie et dans la rubrique intitulée « Flux de trésorerie disponibles » du présent rapport de gestion.
- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les acceptations bancaires et la dette à long terme. La direction est d'avis que la dette consolidée représente une mesure plus précise du total des obligations financières de la Société aux termes desquelles elle paie des intérêts.
- La dette consolidée nette s'entend de la dette consolidée, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La direction est d'avis que la déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la dette consolidée donne une mesure plus précise des obligations financières de la Société, alors que l'intégralité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est déduite de l'obligation totale.
- Le capital total s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.
- Le capital total net s'entend du capital total diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

RAPPORT DE GESTION

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement de la dette consolidée, de la dette consolidée nette, du capital total net et du capital total de la Société avec les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états de la situation financière au 6 mai 2017, au 7 mai 2016 et au 2 mai 2015.

(en millions de dollars)	6 mai 2017	7 mai 2016 ¹⁾²⁾	2 mai 2015 ¹⁾²⁾
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	134,0 \$	350,4 \$	53,9 \$
Dette à long terme	1 736,8	2 017,0	2 230,2
Dette consolidée	1 870,8	2 367,4	2 284,1
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	(207,3)	(264,7)	(295,9)
Dette consolidée nette	1 663,5	2 102,7	1 988,2
Total des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle	3 644,2	3 623,9	5 986,7
Capital total net	5 307,7 \$	5 726,6 \$	7 974,9 \$

(en millions de dollars)	6 mai 2017	7 mai 2016	2 mai 2015
Dette consolidée	1 870,8 \$	2 367,4 \$	2 284,1 \$
Total des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle	3 644,2	3 623,9	5 986,7
Capital total	5 515,0 \$	5 991,3 \$	8 270,8 \$

1) Les montants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'état consolidé de la situation financière de la période écoulée.

2) Les montants ont été retraités. Voir la rubrique « Changements de méthodes comptables adoptés au cours de l'exercice 2017 » du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

Données financières

Les données financières non conformes aux PCGR suivantes visent à fournir de l'information utile aux investisseurs et aux analystes. La direction se sert des données financières pour la prise de décisions, l'information de gestion, l'établissement des budgets et les prévisions. Les mesures qui figurent dans le présent rapport de gestion sont définies comme suit par la Société :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière.
- La marge brute s'entend du profit brut divisé par les ventes. La direction est d'avis que la marge brute est un indicateur important du contrôle des coûts et qu'elle peut aider les gestionnaires, les analystes et les investisseurs à évaluer le contexte concurrentiel et l'environnement promotionnel du secteur dans lequel la Société exerce ses activités. Un pourcentage croissant indique un coût des ventes moins élevé en pourcentage des ventes.
- Le ratio de couverture des intérêts s'entend du bénéfice d'exploitation divisé par la charge d'intérêts.
- Le rendement des capitaux propres, tel qu'il est présenté par Sobey's, s'entend du résultat net pour l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère, divisé par les capitaux propres moyens.
- Le ratio de la dette consolidée sur le capital total s'entend de la dette consolidée divisée par le capital total.
- Le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net s'entend de la dette consolidée nette divisée par le capital total net. La direction est d'avis que le ratio de la dette consolidée sur le capital total et le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net représentent des mesures qui peuvent permettre d'analyser l'évolution de la structure du capital de la Société au fil du temps. Des ratios croissants indiqueraient que la Société a recours à un montant accru de dette dans sa structure du capital pour financer ses activités.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté s'entend de la dette consolidée divisée par le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la situation financière de la Société. Un ratio croissant indiquerait un accroissement de la dette de la Société par dollar de BAIIA ajusté généré.
- Le ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la couverture de la charge d'intérêts sur ses obligations financières. Un ratio croissant indiquerait que la Société génère un BAIIA ajusté plus élevé par dollar de charge d'intérêts, ce qui se traduirait par une couverture des intérêts plus élevée.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.

Le tableau qui suit présente le calcul de la valeur comptable de l'action ordinaire d'Empire au 6 mai 2017, au 7 mai 2016 et au 2 mai 2015.

(en millions de dollars, sauf les données par action)	6 mai 2017	7 mai 2016 ¹⁾	2 mai 2015 ¹⁾
Capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle	3 644,2 \$	3 623,9 \$	5 986,7 \$
Actions en circulation (de base)	271,7	271,7	277,0
Valeur comptable par action ordinaire	13,41 \$	13,34 \$	21,61 \$

1) Les montants ont été retraités. Voir la rubrique « Changements de méthodes comptables adoptés au cours de l'exercice 2017 » du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à www.empireco.ca, ou le site Web de SEDAR pour consulter les dépôts réglementaires canadiens, à www.sedar.com.

Approuvé par le conseil d'administration le 28 juin 2017
Stellarton (Nouvelle-Écosse) Canada

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Table des matières	
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	36
Rapport de l'auditeur indépendant	37
États financiers consolidés	
États consolidés de la situation financière	38
États consolidés du résultat net	39
États consolidés du résultat global	40
États consolidés des variations des capitaux propres	41
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	42
Notes annexes	43

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction de préparer les états financiers consolidés compris dans le présent rapport annuel et d'y inclure toute autre information. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière ou les principes comptables généralement reconnus et reflètent les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction. Toutes les autres informations financières dans le rapport sont conformes à celles que contiennent les états financiers consolidés.

La direction de la Société a établi et elle maintient un système de contrôle interne qui fournit l'assurance raisonnable quant à l'intégrité des états financiers consolidés, la protection des actifs de la Société, ainsi que la prévention et la détection de l'information financière frauduleuse.

Le conseil d'administration, par l'entremise de son comité d'audit, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Le comité d'audit, dont le président et les membres sont uniquement des administrateurs indépendants de la Société, et n'ayant aucun lien avec celle-ci, rencontre les dirigeants chargés de la gestion financière et les auditeurs externes à intervalles réguliers afin de s'assurer de la présentation fidèle et de l'intégrité de l'information financière ainsi que de la protection des actifs. Le comité d'audit soumet ses constatations au conseil d'administration afin que ce dernier puisse en tenir compte au moment d'approuver les états financiers consolidés annuels destinés aux actionnaires.

Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès au comité d'audit.

(signé) « Michael Medline »

(signé) « Michael Vels »

Michael Medline

Président et chef de la direction

Le 28 juin 2017

Michael Vels

Chef des services financiers

Le 28 juin 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires d'Empire Company Limited

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Empire Company Limited, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 6 mai 2017 et au 7 mai 2016 et les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 et l'exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Empire Company Limited au 6 mai 2017 et au 7 mai 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 et l'exercice de 53 semaines clos le 7 mai 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière.

(signé) « PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. »

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Halifax, Canada
Le 28 juin 2017

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux (en millions de dollars canadiens)	6 mai 2017	7 mai 2016
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	207,3 \$	264,7 \$
Créances	413,6	489,4
Stocks (note 4)	1 322,2	1 287,3
Charges payées d'avance	117,5	117,3
Prêts et autres créances (note 5)	25,5	26,4
Actif d'impôt exigible	31,9	11,9
Actifs détenus en vue de la vente (note 6)	48,5	407,1
	2 166,5	2 604,1
Prêts et autres créances (note 5)	82,1	93,5
Placements	25,1	24,7
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 7)	648,4	574,9
Autres actifs (note 8)	43,3	57,3
Immobilisations corporelles (note 9)	3 033,3	3 144,7
Immeubles de placement (note 10)	103,0	82,9
Immobilisations incorporelles (note 11)	880,5	911,5
Goodwill (note 12)	1 003,4	998,7
Actifs d'impôt différé (note 13)	709,9	646,2
	8 695,5 \$	9 138,5 \$
PASSIF		
Passifs courants		
Fournisseurs et charges à payer	2 230,2 \$	2 173,1 \$
Passif d'impôt exigible	38,4	21,2
Provisions (note 14)	88,1	174,9
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 15)	134,0	350,4
	2 490,7	2 719,6
Provisions (note 14)	105,8	131,7
Dette à long terme (note 15)	1 736,8	2 017,0
Autres passifs non courants (note 16)	141,7	108,7
Avantages sociaux futurs (note 17)	374,0	336,8
Passifs d'impôt différé (note 13)	143,8	141,7
	4 992,8	5 455,5
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 18)	2 034,4	2 045,1
Surplus d'apport	25,3	22,5
Résultats non distribués	1 572,8	1 546,4
Cumul des autres éléments du résultat global	11,7	9,9
	3 644,2	3 623,9
Participation ne donnant pas le contrôle	58,5	59,1
	3 702,7	3 683,0
	8 695,5 \$	9 138,5 \$

Se reporter aux notes annexes.

Au nom du conseil

(signé) « James Dickson »

James Dickson
Administrateur

(signé) « Michael Medline »

Michael Medline
Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

Exercices de 52 et de 53 semaines clos les (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)	6 mai 2017	7 mai 2016
Ventes	23 806,2 \$	24 618,8 \$
Autres produits (pertes) (note 19)	48,2	(10,9)
Quote-part du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 7)	77,5	86,1
Charges d'exploitation		
Coût des ventes	18 099,0	18 661,2
Frais de vente et charges administratives	5 499,9	5 424,2
Perte de valeur du goodwill et des actifs non courants (notes 9 et 12)	–	3 027,1
Bénéfice (perte) d'exploitation	333,0	(2 418,5)
Charges financières, montant net (note 21)	118,0	137,4
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	215,0	(2 555,9)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat (note 13)	42,5	(441,3)
Bénéfice net (perte nette)	172,5 \$	(2 114,6) \$
Bénéfice (perte) de l'exercice attribuable aux :		
Participation ne donnant pas le contrôle	14,0 \$	16,4 \$
Propriétaires de la Société	158,5	(2 131,0)
	172,5 \$	(2 114,6) \$
Résultat par action (note 22)		
De base	0,58 \$	(7,78) \$
Après dilution	0,58 \$	(7,78) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en millions (note 22)		
De base	271,9	273,9
Après dilution	272,0	274,0

Se reporter aux notes annexes.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices de 52 et de 53 semaines clos les (en millions de dollars canadiens)	6 mai 2017	7 mai 2016
Bénéfice net (perte nette)	172,5 \$	(2 114,6) \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		
(Pertes latentes) profits latents sur les dérivés désignés		
comme couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 0,2 \$ [(1,5) \$ en 2016])	(0,7)	3,8
Reclassement en résultat net des pertes sur les dérivés désignés		
comme couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 0,1 \$ [(0,1) \$ en 2016])	–	0,1
Profits latents (pertes latentes) sur les actifs financiers disponibles à la vente (après impôt de (0,1) \$ [0,1 \$ en 2016])	0,3	(0,3)
Quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées		
selon la méthode de la mise en équivalence (après impôt de (0,2) \$ [(0,4) \$ en 2016])	0,5	1,1
Écarts de change découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger		
(après impôt de 0,6 \$ [(2,4) \$ en 2016])	1,7	(1,1)
	1,8	3,6
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
(Pertes actuarielles) gains actuariels sur les régimes à prestations définies (après impôt de 7,9 \$ [(2,8) \$ en 2016]) (note 17)	(20,8)	7,3
Résultat global	153,5 \$	(2 103,7) \$
Résultat global de l'exercice attribuable aux :		
Participation ne donnant pas le contrôle	14,0 \$	16,4 \$
Propriétaires de la Société	139,5	(2 120,1)
	153,5 \$	(2 103,7) \$

Se reporter aux notes annexes.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)	Capital- actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total attribuable aux propriétaires de la Société	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 2 mai 2015	2 109,4 \$	8,2 \$	6,3 \$	3 862,8 \$	5 986,7 \$	53,1 \$	6 039,8 \$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	–	–	–	(109,4)	(109,4)	–	(109,4)
Rémunération fondée sur des actions, montant net	0,5	14,3	–	–	14,8	–	14,8
Rachat de capital-actions (note 18)	(64,8)	–	–	(83,3)	(148,1)	–	(148,1)
Transactions portant sur les capitaux propres avec des entités structurées	–	–	–	–	–	(10,4)	(10,4)
Transactions avec les propriétaires	(64,3)	14,3	–	(192,7)	(242,7)	(10,4)	(253,1)
Perte nette	–	–	–	(2 131,0)	(2 131,0)	16,4	(2 114,6)
Autres éléments du résultat global	–	–	3,6	7,3	10,9	–	10,9
Résultat global de l'exercice	–	–	3,6	(2 123,7)	(2 120,1)	16,4	(2 103,7)
Solde au 7 mai 2016	2 045,1 \$	22,5 \$	9,9 \$	1 546,4 \$	3 623,9 \$	59,1 \$	3 683,0 \$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	–	–	–	(111,3)	(111,3)	–	(111,3)
Rémunération fondée sur des actions, montant net	–	2,8	–	–	2,8	–	2,8
Acquisition d'actions détenues en fiducie (note 18)	(10,7)	–	–	–	(10,7)	–	(10,7)
Transactions portant sur les capitaux propres avec des entités structurées	–	–	–	–	–	(14,6)	(14,6)
Transactions avec les propriétaires	(10,7)	2,8	–	(111,3)	(119,2)	(14,6)	(133,8)
Bénéfice net	–	–	–	158,5	158,5	14,0	172,5
Autres éléments du résultat global	–	–	1,8	(20,8)	(19,0)	–	(19,0)
Résultat global de l'exercice	–	–	1,8	137,7	139,5	14,0	153,5
Solde au 6 mai 2017	2 034,4 \$	25,3 \$	11,7 \$	1 572,8 \$	3 644,2 \$	58,5 \$	3 702,7 \$

Se reporter aux notes annexes.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices de 52 et de 53 semaines clos les (en millions de dollars canadiens)	6 mai 2017	7 mai 2016
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	172,5 \$	(2 114,6) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	355,5	384,8
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	42,5	(441,3)
Charges financières, montant net (note 21)	118,0	137,4
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	88,7	89,0
(Profit net) perte nette sur la sortie d'actifs	(21,3)	42,6
Perte de valeur d'actifs non financiers, montant net	27,5	17,6
Pertes de valeur du goodwill et des actifs non courants (notes 9 et 12)	–	3 027,1
Dotation aux amortissements d'éléments différés	12,8	12,8
Quote-part du résultat d'autres entités, déduction faite des distributions reçues	19,9	9,9
Avantages sociaux futurs	8,5	(4,2)
Augmentation de l'obligation liée à des contrats de location à long terme	13,9	6,7
Diminution des provisions non courantes	(35,4)	(25,8)
Rémunération fondée sur des actions, montant net	3,3	3,6
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	0,5	(132,2)
Impôt sur le résultat payé, montant net	(98,4)	(116,6)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	708,5	896,8
Activités d'investissement		
Augmentation des placements	(0,4)	(4,0)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(460,7)	(616,5)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	425,7	142,5
Entrées d'immobilisations incorporelles	(53,8)	(55,5)
Prêts et autres créances	12,3	(6,6)
Incitatifs à la location	58,8	–
Autres actifs et autres passifs non courants	2,7	5,6
Acquisitions d'entreprises (note 23)	(21,9)	(90,7)
Intérêts reçus	1,6	2,6
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(35,7)	(622,6)
Activités de financement		
Émission de titres d'emprunt à long terme	55,6	82,7
Coûts liés au financement par emprunt	–	(1,4)
Remboursement sur la dette à long terme	(397,2)	(94,5)
(Remboursement) avance sur les facilités de crédit, montant net	(165,0)	68,1
Intérêts versés	(87,0)	(92,4)
Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote (note 18)	–	(148,1)
Acquisition d'actions détenues en fiducie (note 18)	(10,7)	–
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(111,3)	(109,4)
Participation ne donnant pas le contrôle	(14,6)	(10,4)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(730,2)	(305,4)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(57,4)	(31,2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	264,7	295,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	207,3 \$	264,7 \$

Se reporter aux notes annexes.

NOTES ANNEXES

6 mai 2017 (en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») est une société canadienne dont les principales activités touchent la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. La Société est constituée au Canada et son siège social est situé au 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0, Canada. Les états financiers consolidés de la période close le 6 mai 2017 comprennent les comptes d'Empire, de toutes les filiales, y compris ceux de sa filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys ») et de certaines entreprises considérées comme des entités structurées sur lesquelles la Société exerce un contrôle autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Les participations qui confèrent à la Société une influence notable et ses coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Au 6 mai 2017, la Société exerçait ses activités dans deux secteurs à présenter, soit la « Vente au détail de produits alimentaires » et les « Placements et autres activités », comme il est décrit à la note 26, « Information sectorielle ». Les activités de la Société dans le secteur de la vente au détail de produits alimentaires subissent l'incidence de facteurs saisonniers et dépendent aussi des périodes de fêtes. Les ventes au détail sont habituellement plus élevées au premier trimestre de la Société. L'exercice de la Société se termine le premier samedi de mai. Par conséquent, l'exercice comprend généralement 52 semaines, mais il compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos le 6 mai 2017 et le 7 mai 2016 comptaient respectivement 52 et 53 semaines.

2. MODE DE PRÉPARATION

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS » ou « PCGR »), telles qu'elles ont été établies par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration le 28 juin 2017.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs et des passifs suivants, qui sont présentés à leur juste valeur : les instruments financiers, y compris les dérivés, classés à la juste valeur par le biais du résultat net, les instruments financiers classés comme disponibles à la vente et les régimes de rémunération fondée sur des actions et réglée en trésorerie. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction pose des jugements, effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Les estimations, jugements et hypothèses sont liés entre eux. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées pour la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et pour toute période future touchée.

La Société recourt à son jugement pour évaluer la pertinence de la consolidation des entités structurées, la pertinence de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence pour ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le classement des contrats de location et des instruments financiers, l'établissement des composantes détaillées des immobilisations corporelles, la détermination des unités génératrices de trésorerie, le repérage d'indices de dépréciation des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles et du goodwill, la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et la comptabilisation des provisions.

Les estimations, les jugements et les hypothèses qui pourraient avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés plus loin. Les estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

a) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations ou jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions des stocks liées aux stocks associées aux remises de fournisseurs et aux charges internes; ii) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et iii) les stocks évalués au prix de détail et de leur rajustement au coût.

b) Perte de valeur

La direction évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement. Pour évaluer la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en fonction de flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces flux de trésorerie futurs estimés. L'incertitude relative à l'estimation provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les pertes de valeur et les reprises sont présentées dans les états financiers consolidés dans les notes 9, 10, 11 et 12.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuel. La Société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill au cours du troisième trimestre. Toutefois, s'il existe des indices de dépréciation, la Société effectue un test de dépréciation du goodwill lorsque ces indices apparaissent. De plus, à chaque période de présentation de l'information financière, la Société vérifie si des indices indiquent que la valeur recouvrable des actifs non courants pourrait être inférieure à leur valeur comptable.

NOTES ANNEXES

Aux fins du test de dépréciation du goodwill et des actifs non courants, la Société a évalué la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les actifs non courants. La direction a estimé la valeur recouvrable des UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. L'incertitude relative à l'estimation provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer des estimations, ce qui pourrait se traduire par des ajustements importants du goodwill et des actifs non courants de la Société au cours de périodes ultérieures.

c) Avantages sociaux futurs

La comptabilisation des coûts des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi nécessite le recours à un certain nombre d'hypothèses. Les obligations au titre des régimes de retraite sont fondées sur les conditions actuelles du marché de même que sur des données actuarielles telles que l'évolution des coûts médicaux, les taux de mortalité et les futures augmentations de salaire. Une analyse de sensibilité et plus de détails sur les principales hypothèses utilisées pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite et les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont présentés à la note 17.

d) Impôt sur le résultat

La direction formule des hypothèses lorsqu'elle évalue la date et la reprise des différences temporaires et estime les produits futurs de la Société afin de déterminer l'impôt sur le résultat exigible et différé qu'elle doit comptabiliser. Des jugements sont également posés par la direction lors de l'interprétation des règles fiscales dans les pays où la Société exerce ses activités. La note 13 apporte des précisions sur la charge d'impôt sur le résultat exigible et différé, ainsi que sur les actifs et les passifs d'impôt différé.

e) Acquisitions d'entreprises

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation après la comptabilisation initiale influenceront sur l'évaluation du goodwill.

f) Provisions

Des estimations et des hypothèses sont utilisées pour calculer les provisions lorsque la Société estime les flux de trésorerie futurs attendus relativement à l'obligation et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié.

g) Conventions d'approvisionnement

La Société a conclu diverses conventions d'approvisionnement à long terme dont certaines sont assorties de conditions de volumes d'achat minimaux. Des estimations et un jugement importants s'imposent lorsqu'il s'agit de déterminer i) les résultats d'exploitation futurs; et ii) les volumes d'achat prévus. Pour évaluer s'il est nécessaire d'établir une provision compte tenu des flux de trésorerie futurs attendus de l'exécution du contrat, la direction doit poser des hypothèses relatives aux événements et circonstances futurs. Les résultats réels pourraient différer des flux de trésorerie futurs estimatifs.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Méthode de consolidation

Les états financiers de la Société comprennent les comptes de la Société et de toutes ses filiales jusqu'à la date de clôture de l'information financière. Les filiales, y compris les entités structurées, sont toutes les entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle. Toutes les filiales ont une date de clôture tombant dans les six semaines suivant la date de clôture de la Société. Au besoin, des ajustements ont été apportés afin de tenir compte des transactions effectuées entre la date de clôture de la Société et celles de ses filiales.

La Société détient le contrôle lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements d'une entité. La Société réévalue le contrôle sur une base régulière.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la Société qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la Société, la Société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la Société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la Société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Toutes les transactions, tous les soldes, tous les produits et toutes les charges intragroupe sont éliminés au moment de l'établissement des états financiers consolidés.

Le résultat net et les autres éléments du résultat global des filiales acquises ou cédées au cours de la période sont comptabilisés à compter de la date de prise d'effet de l'acquisition, ou jusqu'à la date de prise d'effet de la cession, selon le cas.

La participation ne donnant pas le contrôle représente la quote-part du résultat ainsi que des actifs nets d'une filiale qui n'est pas détenue par la Société. Si les pertes d'une filiale applicables à une participation ne donnant pas le contrôle excèdent la participation ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres de la filiale, l'excédent est affecté à la participation ne donnant pas le contrôle, sauf dans la mesure où la participation majoritaire a une obligation exécutoire et est en mesure de couvrir les pertes.

b) Acquisitions d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La méthode de l'acquisition comporte la comptabilisation des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les passifs éventuels, qu'ils aient été ou non comptabilisés dans les états financiers avant l'acquisition. Les actifs et les passifs identifiables et les passifs éventuels de l'entreprise acquise qui réunissent les conditions de comptabilisation selon IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des éléments suivants : i) les actifs ou les passifs d'impôt différé et les passifs ou les actifs liés aux accords relatifs aux avantages du personnel, comptabilisés et évalués selon les Normes comptables internationales (« IAS ») 12 *Impôts sur le résultat* et IAS 19 *Avantages du personnel* respectivement; et ii) les actifs (ou un groupe d'actifs destiné à être cédé) qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente selon IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, évalués et comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de vente. Le goodwill découlant des acquisitions est comptabilisé comme un actif et représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part de la Société des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date de l'acquisition. Tout excédent des actifs nets identifiables par rapport au coût d'acquisition est comptabilisé en résultat net immédiatement après l'acquisition. Les coûts de transactions liés à l'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

c) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis aux cours de change moyens de la période. Les profits et les pertes cumulés découlant de la conversion sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires sont convertis au cours de change historique à la date de transaction. Les profits ou les pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change moyen pour l'exercice.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements garantis échéant à moins de 90 jours à compter de la date d'acquisition.

e) Stocks

Les stocks en entrepôt sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks de détail sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi en fonction du coût moyen pondéré à l'aide de la méthode du coût standard ou de la méthode du prix de détail. La méthode du prix de détail utilise le prix de vente prévu diminué d'une marge bénéficiaire normale, sur la base du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend les coûts directement imputables et il inclut le prix d'achat et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels que les frais de transport. Le coût est diminué de la valeur des rabais et des remises des fournisseurs. La Société estime la valeur nette de réalisation selon le montant auquel elle prévoit vendre les stocks, en tenant compte des fluctuations saisonnières du prix de vente au détail et en déduisant les coûts qu'elle estime devoir engager pour les vendre. Les stocks sont dépréciés jusqu'à leur valeur nette de réalisation lorsque la Société considère que leur coût n'est pas recouvrable en raison de l'obsolescence, de dommages ou de la baisse permanente du prix de vente. Lorsque les circonstances ayant préalablement incité la Société à déprécier les stocks en deçà de leur coût n'existent plus ou lorsqu'une hausse du prix de détail est manifeste, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise. Les coûts qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels que les frais d'entreposage et les frais généraux administratifs, sont expressément exclus du coût des stocks et sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

f) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net se compose de la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible non comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à recouvrer auprès de l'administration fiscale ou les montants à verser à celle-ci relativement à la période écoulée et aux périodes antérieures, non encore réglées à la date de clôture de l'information financière. L'impôt exigible est payable sur le résultat imposable, lequel diffère du résultat net inscrit dans les états financiers consolidés. L'impôt exigible est calculé selon les taux d'impôt et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation.

La Société comptabilise l'impôt différé selon la méthode axée sur le bilan sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé lors de la comptabilisation initiale du goodwill, ou lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, sauf si la transaction connexe est une acquisition d'entreprises ou touche le bénéfice imposable ou comptable. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt quasi adoptés qui s'appliqueront lorsque les montants devraient être réglés. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'il pourra être imputé au bénéfice imposable futur. L'évaluation de la probabilité de bénéfice imposable futur pour lequel les actifs d'impôt différé peuvent être utilisés est fondée sur les dernières prévisions budgétaires approuvées de la Société, qui sont rajustées pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et des limites précises établies pour l'utilisation de toute perte ou de tout crédit d'impôt inutilisé. Si des prévisions positives relatives au bénéfice imposable indiquent l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, en particulier s'il peut être utilisé indéfiniment, cet actif d'impôt différé est habituellement comptabilisé en entier. La comptabilisation des actifs d'impôt différé, assujettis à certaines limites juridiques ou économiques ou à des incertitudes, est évaluée individuellement par la direction selon des faits et des cas précis.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsque la Société a un droit et l'intention de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible auprès de la même administration fiscale. Les variations des actifs et des passifs d'impôt différé sont comptabilisées comme composantes des produits et des charges dans le résultat net, sauf lorsqu'elles se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (par exemple, les profits et pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie), ou directement dans les capitaux propres.

NOTES ANNEXES

g) Actifs détenus en vue de la vente

Certaines immobilisations corporelles détenues afin d'être vendues ont été reclassées en tant qu'actifs détenus en vue de la vente dans les états consolidés de la situation financière. On prévoit vendre ces actifs dans les douze mois. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

h) Participation dans des entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas et qui n'est pas une participation dans une coentreprise. Le contrôle est réévalué sur une base continue. Les participations dans des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations acquises dans les entreprises associées sont également assujetties à la méthode de l'acquisition, comme il a été expliqué précédemment. Cependant, tout goodwill ou ajustement de la juste valeur attribuable à la quote-part de la Société dans les entreprises associées est inclus dans le montant comptabilisé comme participations dans les entreprises associées.

Toute modification ultérieure de la quote-part de la Société des capitaux propres de l'entreprise associée est comptabilisée dans la valeur comptable de la participation. Les variations découlant des résultats générés par l'entreprise associée sont présentées dans la quote-part du résultat tiré des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les états consolidés du résultat net de la Société. Ces variations comprennent l'amortissement ou la dépréciation ultérieurs des ajustements de la juste valeur des actifs et des passifs.

Les variations découlant du résultat de l'entreprise associée ou des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres de l'entreprise associée sont comptabilisées dans le résultat net ou les capitaux propres de la Société, le cas échéant. Toutefois, si la quote-part de la Société des pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, y compris ses créances non garanties, la Société ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, sauf si elle a contracté une obligation légale ou implicite ou si elle a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, la Société ne recommence à comptabiliser sa quote-part de ces bénéfices qu'après avoir dépassé sa quote-part cumulée des pertes non comptabilisées.

Les profits latents et les pertes latentes sur des transactions réalisées entre la Société et ses entreprises associées sont éliminés jusqu'à concurrence de la participation de la Société dans celles-ci. Lorsque les pertes latentes sont éliminées, l'actif sous-jacent est également soumis à un test de dépréciation du point de vue de la Société.

À la date de clôture, la Société évalue s'il existe des indicateurs de dépréciation pour ses participations dans les entreprises associées. Pour les participations dans les entités ouvertes, la valeur comptable est comparée à la valeur de marché actuelle de la participation en fonction de son cours à la date de clôture. Pour les participations dans les entités fermées, la valeur d'utilité est déterminée en estimant la quote-part de la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés de la Société qui devraient être générés par l'entité émettrice. En cas de dépréciation, la valeur comptable de la participation de la Société est réduite à sa valeur recouvrable estimée, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Lors du processus d'évaluation des flux de trésorerie futurs, la direction formule des hypothèses sur la croissance future des profits. Ces hypothèses portent sur des situations et des événements futurs. Les résultats réels peuvent varier et entraîner des ajustements importants aux participations de la Société dans des entreprises associées au cours des exercices ultérieurs.

La date de clôture d'exercice est le 31 décembre pour toutes les entreprises associées déterminées par la Société. Aux fins des états financiers consolidés de fin d'exercice de la Société, les résultats des entreprises associées sont pris en compte en fonction des états financiers établis au 31 mars, et toute variation survenue entre le 31 mars et la clôture de l'exercice de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les résultats est prise en considération.

i) Participation dans des coentreprises

Les participations dans des coentreprises sont des partenariats aux termes desquels la Société et les autres parties à l'entente exercent un contrôle conjoint sur l'actif net du partenariat et ont par conséquent des droits à l'égard de cet actif net. Les participations dans des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ultérieurement comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

j) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. La Société est tenue de comptabiliser initialement à la juste valeur tous ses actifs et passifs financiers, y compris les dérivés et les dérivés incorporés dans certains contrats. Les prêts et créances, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti. Les dérivés et les dérivés non financiers doivent être comptabilisés à la juste valeur aux états consolidés de la situation financière, sauf s'ils font l'objet d'une transaction d'achat ou de vente ou d'une utilisation prévue qui les exclut du traitement applicable aux dérivés.

La Société classe les actifs financiers et les passifs financiers selon leurs caractéristiques ainsi que les choix et intentions de la direction à leur égard aux fins de leurs évaluations régulières. Les choix de classement pour les actifs financiers sont les suivants : i) à la juste valeur par le biais du résultat net – évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le résultat net; ii) détenus jusqu'à leur échéance – comptabilisés au coût amorti, les profits et les pertes étant comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle l'actif est décomptabilisé ou déprécié; iii) disponibles à la vente – évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour la période considérée jusqu'à leur réalisation par le biais d'une sortie ou d'une perte de valeur; et iv) prêts et créances – comptabilisés au coût amorti, les profits et les pertes étant comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle l'actif n'est plus comptabilisé ni déprécié. Les choix de classement pour les passifs financiers sont les suivants : i) à la juste valeur par le biais du résultat net – évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le résultat net; et ii) autres passifs – évalués au coût amorti, les profits et les pertes étant comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle le passif n'est plus comptabilisé.

En général, les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués de la façon suivante :

Actif/passif	Classement	Évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Créances	Prêts et créances	Coût amorti
Prêts et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Actifs et passifs financiers dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Autres actifs non dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Fournisseurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Dette à long terme	Autres passifs	Coût amorti

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture, sauf ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les prêts et créances sont passés en revue en ce qui a trait aux soldes en souffrance des comptes indépendants, selon une évaluation de la recouvrabilité, déduction faite de la garantie attribuée pour des magasins et des détaillants affiliés.

Les coûts de transactions, autres que ceux liés à des instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont ajoutés à la juste valeur de l'actif financier ou du passif financier ou déduits de ceux-ci, le cas échéant, lors de la comptabilisation initiale et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La détermination de la juste valeur est classée selon une hiérarchie à trois niveaux, qui repose sur l'importance des données observables, comme suit : niveau 1 – prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques; niveau 2 – données d'entrée autres que les prix cotés compris au niveau 1 qui sont observables pour des actifs ou des passifs, soit directement, soit indirectement; niveau 3 – données d'entrée non observables pour les actifs ou les passifs. La direction doit recourir à son jugement et faire des estimations relativement aux données d'entrée utilisées pour calculer la juste valeur.

Si différents niveaux de données sont utilisés pour calculer la juste valeur d'un instrument financier, le classement dans un niveau de la hiérarchie est déterminé en fonction du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Les modifications apportées aux méthodes d'évaluation peuvent entraîner des transferts vers ou depuis le niveau attribué à un placement.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif financier expirent ou si la Société transfère l'actif financier à une autre partie sans conserver le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles y afférentes sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à échéance.

k) Couvertures

La Société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer l'exposition aux fluctuations des cours du change et des prix de l'énergie. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur du dérivé n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée dans le résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net au moment où l'élément couvert est comptabilisé dans le résultat net. Lorsqu'un instrument de couverture des flux de trésorerie arrive à échéance ou est cédé ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux conditions de la comptabilité de couverture, le profit cumulé ou la perte cumulée, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global à l'égard de la couverture, est reporté jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé dans le résultat net. Lorsqu'un élément couvert cesse d'exister parce qu'il arrive à échéance ou qu'il est vendu ou lorsqu'il est probable qu'une transaction prévue ne se réalisera pas, le profit cumulé ou la perte cumulée, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global, est immédiatement reclassé dans le résultat net.

Les dérivés financiers affectés à une relation de couverture des flux de trésorerie sont classés comme un autre élément de l'actif ou du passif non courant, selon le cas, en fonction de la détermination de leur juste valeur.

Voici les principaux instruments dérivés :

- 1) Les contrats de change à terme et les swaps de devises dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des taux de change en lien avec l'achat de biens ou avec des dépenses libellés en monnaies étrangères. Certains de ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.
- 2) Les contrats à terme sur l'électricité dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des cours du marché de l'électricité. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.

l) Immobilisations corporelles

Les terrains occupés par le propriétaire, les bâtiments, le matériel, les améliorations locatives et les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.

Les bâtiments qui sont des biens loués sont également inclus dans les immobilisations corporelles s'ils sont détenus aux termes d'un contrat de location-financement. Ces actifs sont amortis sur leur durée d'utilité attendue (déterminée par rapport à des actifs détenus comparables) ou sur la durée du bail, si celle-ci est plus courte.

NOTES ANNEXES

Lorsque des éléments importants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme composantes distinctes. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire à partir du moment où l'actif est disponible ou quand les actifs en cours de construction peuvent être utilisés sur les durées d'utilité estimées des actifs comme suit :

Bâtiments	10 à 40 ans
Matériel	3 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou de 7 à 20 ans, selon la moins élevée des deux

L'amortissement est inclus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les estimations importantes de la valeur résiduelle et les estimations de la durée d'utilité sont passées en revue et actualisées, au besoin ou au moins une fois l'an.

Les profits ou les pertes découlant de la sortie d'immobilisations corporelles correspondent à l'écart entre les produits de la sortie et la valeur comptable des actifs et sont comptabilisés en résultat net dans les autres produits (pertes). Si la cession est faite auprès d'une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de la Société, une partie du profit ou de la perte est différée et réduit la valeur comptable de la participation.

m) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles détenus en vue de retirer des revenus locatifs ou en vue de générer une appréciation du capital, ou les deux à la fois, plutôt que de cibler principalement les activités d'exploitation de la Société. Les immeubles de placement sont comptabilisés selon le modèle du coût. Les modes d'amortissement des immeubles de placement correspondent à ceux visant les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes découlant de la vente d'immeubles de placement sont immédiatement comptabilisés en résultat net, sauf si la vente est faite auprès d'une participation, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, auquel cas une partie du profit ou de la perte est différée et réduit la valeur comptable de la participation de la Société. Les revenus locatifs et les charges d'exploitation liés aux immeubles de placement sont présentés dans les autres produits (pertes) et les frais de vente et charges administratives respectivement, dans les états consolidés du résultat net.

n) Contrats de location

Un contrat de location est classé comme contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés comme contrats de location simple.

i) La Société en tant que bailleur

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du contrat de location connexe. Les coûts directs initiaux engagés pour la négociation et la conclusion d'un contrat de location simple s'ajoutent à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

ii) La Société en tant que preneur

Les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement sont comptabilisés initialement en tant qu'actifs de la Société à leur juste valeur au commencement du contrat de location ou à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. Le passif correspondant au bailleur est inclus dans les états consolidés de la situation financière à titre d'obligation locative dans la dette à long terme.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et la réduction de l'obligation locative de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde du passif. Les charges financières sont comptabilisées immédiatement en résultat net. Les loyers éventuels sont comptabilisés comme une charge dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les réductions de loyer et les incitatifs à la location sont comptabilisés dans les autres passifs non courants. Le montant total des avantages des incitatifs à la location est comptabilisé en réduction des charges de location sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les frais liés aux baux immobiliers sont amortis sur une base linéaire sur la durée entière du bail.

iii) Opérations de cession-bail

Une opération de cession-bail est une transaction de vente d'un actif pour le reprendre à bail. Si une opération de cession-bail débouche sur un contrat de location-financement pour la Société, tout excédent du produit de la vente sur la valeur comptable est comptabilisé à titre de produits différés et amorti sur la durée du nouveau contrat de location. Tout profit ou toute perte sur une opération de cession-bail débouchant sur un contrat de location simple conclu à la juste valeur est comptabilisé immédiatement. Si le prix de vente est supérieur à la juste valeur, l'excédent par rapport à la juste valeur est différé et amorti sur la durée du nouveau contrat de location.

o) Immobilisations incorporelles

L'acquisition d'une nouvelle entreprise, de magasins affiliés existants, de logiciels et de dossiers d'ordonnances de pharmacie génère des immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût suivant lequel les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimative, car la durée d'utilité de ces actifs est considérée comme déterminée. Les durées d'utilité sont révisées annuellement et les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation. Les durées d'utilité suivantes s'appliquent :

Contrats d'achat différés	5 à 10 ans
Ententes et droits de franchise	10 ans
Baux	5 à 10 ans
Baux conclus à des taux hors marché	Durée du bail ou 40 ans, selon la moins élevée des deux
Dossiers d'ordonnances	15 ans
Logiciels	3 à 7 ans
Autres	5 à 10 ans

L'amortissement est inclus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les dépenses ultérieures engagées par la Société liées aux immobilisations incorporelles qui ne respectent pas les critères de comptabilisation à l'actif sont passées en charges au cours de la période où elles sont engagées.

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques de commerce, les programmes de fidélisation et les produits de marque maison, dont la plupart ont une durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, moins le cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment en cas d'indication de dépréciation des immobilisations incorporelles.

p) Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition de l'entreprise acquise sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes sous-jacentes acquises à la date d'acquisition.

q) Dépréciation d'actifs non financiers

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins tous les ans. La Société évalue alors la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels se rapportent le goodwill ou les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat net. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises.

Les immobilisations corporelles et incorporelles non courantes sont soumises chaque période de présentation de l'information financière à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque l'immobilisation ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes des autres immobilisations, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT ou des UGT dont elle fait partie. La Société a déterminé qu'une UGT correspond essentiellement à un magasin individuel. Les immobilisations de la Société comme les sièges sociaux et les centres de distribution ne génèrent pas individuellement d'entrées de trésorerie et, par conséquent, elles sont regroupées aux fins du test de dépréciation avec les magasins qu'elles desservent. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est estimée être inférieure à sa valeur comptable, celle-ci (ou celle de l'UGT) est ramenée à la valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Lorsqu'une perte de valeur fait ultérieurement l'objet d'une reprise, autre que celle qui concerne le goodwill, la valeur comptable de l'immobilisation (ou de l'UGT) est augmentée pour atteindre l'estimation révisée, mais est limitée à la valeur comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée dans les exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

r) Programmes de fidélisation de la clientèle

La Société utilise le programme de fidélisation AIR MILES^{MD}. Les clients de Sobeys gagnent des milles AIR MILES^{MD} selon les achats effectués dans les magasins. La Société paie des frais par point aux termes de la convention passée avec AIR MILES^{MD}.

s) Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants. Lorsque l'actualisation est utilisée, le montant net de l'augmentation de la provision en raison du passage du temps (« désactualisation ») est comptabilisé dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net.

t) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt se composent principalement des intérêts sur les emprunts de la Société. Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif à titre de composante du coût de l'actif connexe. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et sont présentés dans les charges financières.

u) Produits différés

Les produits différés comprennent les ententes d'achat à long terme passées avec des fournisseurs et les profits sur des transactions de cession-bail liées à certains contrats de location-financement. Les produits différés sont inclus dans les autres passifs non courants et sont comptabilisés dans le résultat net sur une base linéaire sur la durée des ententes connexes.

v) Avantages du personnel

i) Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires, la rémunération, les absences rémunérées, les sommes à payer au titre de l'intéressement et des primes qui devraient être réglés dans les douze mois suivant la date de clôture. Les avantages à court terme sont évalués sur une base non actualisée et comptabilisés comme frais de vente et charges administratives au moment de la prestation du service connexe.

NOTES ANNEXES

ii) *Avantages postérieurs à l'emploi*

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations des salaires et à l'âge du départ à la retraite.

Le passif comptabilisé aux états consolidés de la situation financière au titre des régimes à prestations définies constitue la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture moins la juste valeur de marché des actifs du régime. La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Les réévaluations, comprenant les gains et pertes actuariels et le rendement des actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les états consolidés de la situation financière, une charge correspondante étant comptabilisée dans les résultats non distribués par le biais des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles se sont produites. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours des périodes ultérieures.

Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net à la première des dates suivantes : la date de la modification ou de la réduction du régime ou la date à laquelle la Société comptabilise des coûts liés à la restructuration.

Le coût des services au titre des prestations définies, qui comprend le coût des services rendus, le coût des services passés, le profit ou la perte sur la réduction et les règlements non courants, est inscrit dans les frais de vente et charges administratives. Le montant net des charges d'intérêts sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est compris dans le montant net des charges financières.

iii) *Indemnités de fin de contrat de travail*

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : lorsque la Société comptabilise les coûts liés à la restructuration ou lorsqu'elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.

w) **Comptabilisation des produits des activités ordinaires**

Les ventes sont comptabilisées à partir du point de vente. Elles comprennent les produits provenant des clients par l'entremise des magasins exploités par la Société et des entités structurées consolidées ainsi que le produit des ventes aux magasins affiliés autres que des entités structurées, aux magasins associés et aux clients indépendants. Les produits reçus de magasins affiliés autres que des entités structurées, des magasins associés et des clients indépendants proviennent principalement de la vente de marchandises. La Société perçoit également des redevances de franchise en vertu de deux types d'accords. Des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction de la valeur monétaire des marchandises expédiées sont comptabilisées comme des produits lorsque la marchandise est expédiée. Des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction des ventes au détail du franchisé sont comptabilisées comme produits sur une base hebdomadaire sur facturation en fonction des ventes au détail du franchisé.

x) **Remises de fournisseurs**

La Société reçoit des remises de certains fournisseurs dont les produits sont achetés en vue de la revente. Les programmes de ces fournisseurs comprennent des remises pour le volume des achats, des remises d'exclusivité, des coûts de présentation et d'autres remises. La Société comptabilise ces remises comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes. Certaines remises de fournisseurs sont conditionnelles à ce que la Société atteigne des volumes d'achat minimaux. Ces remises sont comptabilisées dès qu'il est probable que les volumes minimaux seront atteints et que le montant des remises peut être estimé.

y) **Produits d'intérêts et de dividendes**

Les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

z) **Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat disponible pour les détenteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte de l'effet dilutif des options sur actions et des unités d'actions liées au rendement des salariés. Lorsqu'une perte est constatée, le nombre moyen pondéré d'actions aux fins du calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, car les actions ordinaires potentielles auraient un effet antidilutif.

aa) **Rémunération fondée sur des actions**

La Société offre à certains de ses salariés des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres et en trésorerie.

Tous les biens et services reçus en échange de l'attribution de tout paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur. Lorsque les salariés sont récompensés au moyen de paiements fondés sur des actions, les justes valeurs des services des salariés sont déterminées indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués (note 27).

bb) Changements de méthodes comptables adoptés au cours de l'exercice 2017

i) Présentation des états financiers

En décembre 2014, l'IASB a apporté des modifications à IAS 1 *Présentation des états financiers*, qui donne des directives plus claires sur l'importance relative et le regroupement, la présentation des sous-totaux, la structure des états financiers et la présentation des méthodes comptables. Les modifications sont entrées en vigueur au premier trimestre de l'exercice 2017 et leur adoption n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

ii) Impôts sur le résultat

En novembre 2016, le Comité d'interprétation des normes IFRS (l'« IFRIC ») a publié sa décision dans le cadre de son programme de travail concernant la manière dont une entité prévoit recouvrer une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée aux fins du calcul de l'impôt différé conformément à IAS 12 *Impôts sur le résultat*. L'IFRIC a pris soin de préciser qu'une « immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée » n'est pas synonyme d'« immobilisation incorporelle à durée infinie » et que la vente ne doit pas constituer la seule manière prévue d'en recouvrer la valeur comptable. Par conséquent, lorsqu'elle applique IAS 12, une entité doit déterminer la manière dont elle prévoit recouvrer la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée et doit refléter les conséquences fiscales découlant de la manière prévue de recouvrer des actifs. Auparavant, Empire évaluait l'impôt différé découlant des différences temporaires attribuables aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée en s'appuyant sur les taux d'imposition sur le gain en capital, sur le principe que les immobilisations seraient recouvrées par leur cession. En conséquence de la décision de l'IFRIC publiée dans le cadre de son programme de travail, la Société a modifié sa méthode comptable pour évaluer l'impôt différé au taux d'imposition applicable au bénéfice imposable ordinaire qui devrait s'appliquer aux exercices au cours desquels les différences temporaires devraient être recouvrées ou réglées. La Société a adopté cette modification de manière rétrospective en tant que changement de méthode comptable conformément à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, qui s'est traduite dans ses états financiers consolidés pour l'exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2017 par une hausse du passif d'impôt différé de 33,6 \$ (33,6 \$ en 2016), une augmentation des résultats non distribués de 2,9 \$ (2,9 \$ en 2016) ainsi qu'un ajustement correspondant du goodwill de 36,5 \$ (36,5 \$ en 2016).

cc) Normes futures

i) Tableau des flux de trésorerie

En janvier 2016, l'IASB a publié l'*Initiative concernant les informations à fournir* (modifications d'IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*). Ces modifications exigent que les entités fournissent de l'information supplémentaire permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 et leur application aura lieu au cours de l'exercice 2018. La Société ne prévoit pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur les informations fournies actuellement par la Société.

ii) Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers*, qui remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 fournit des directives sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. IFRS 9 propose un modèle de dépréciation des pertes sur créances prévues pour lequel il n'est plus nécessaire qu'un événement déclencheur ait lieu avant la comptabilisation de la perte sur créances. IFRS 9 instaure également un nouveau modèle de comptabilité de couverture qui concorde avec les activités de gestion du risque correspondantes. La norme sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et devra être appliquée de manière rétrospective, sauf les directives concernant la comptabilité de couverture, qui doivent l'être de manière prospective. IFRS 9 permet l'adoption anticipée, mais la Société n'a actuellement pas l'intention de s'en prévaloir.

iii) Produits des activités ordinaires

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. IFRS 15 remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 *Contrats de construction*, ainsi que certaines interprétations relatives aux produits. IFRS 15 établit un nouveau modèle de comptabilisation des produits fondé sur le contrôle de même qu'un cadre général pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, à l'exception des contrats qui entrent dans le champ d'application des normes portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. La nouvelle norme sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective. La norme permet l'adoption anticipée, mais la Société n'a actuellement pas l'intention de s'en prévaloir.

En avril 2016, l'IASB a publié des précisions concernant trois aspects d'IFRS 15 (identification des obligations de prestation, entité agissant pour son propre compte ou comme mandataire et licences) et offre un allègement transitoire pour les contrats modifiés et achevés. Les calendriers de mise en œuvre de ces clarifications sont conformes avec celui d'IFRS 15.

iv) Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location*, qui remplace IAS 17 *Contrats de location* et les interprétations connexes. IFRS 16 instaure un modèle de comptabilisation et d'évaluation à l'état de la situation financière, qui élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs à bail. Les bailleurs continueront toutefois de classer les contrats de location selon cette distinction. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRS 16 peut être adoptée de façon anticipée par les sociétés qui appliquent IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, ce que la Société n'a pas l'intention de faire pour le moment. Quant aux contrats pour lesquels elle est preneur à bail, la Société peut adopter la méthode rétrospective intégrale ou la méthode rétrospective modifiée assortie de diverses mesures de simplification facultatives offertes.

NOTES ANNEXES

La Société prévoit que l'adoption d'IFRS 16 aura une incidence significative sur ses états financiers consolidés. De nouveaux actifs et passifs seront comptabilisés pour les contrats de location simple visant des immobilisations corporelles. La Société apportera des changements supplémentaires en raison de la nature et du calendrier des charges liées aux contrats de location simple, puisqu'elle comptabilisera la perte de valeur des actifs assortis de droits d'utilisation et les charges financières sur les passifs au titre de la location en remplacement de la charge liée aux contrats de location amortis selon la méthode linéaire. La Société ne prévoit toutefois pas d'incidence significative dans le cas de contrats pour lesquels elle est le bailleur ou le sous-bailleur.

La Société évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés. Elle présentera de l'information supplémentaire, notamment les méthodes de transition et les incidences financières qualitatives, au cours de l'exercice 2018.

4. STOCKS

Le coût des stocks comptabilisé dans les charges au cours de l'exercice s'est élevé à 18 099,0 \$ (18 661,2 \$ en 2016). La Société a comptabilisé une charge de 3,5 \$ (1,2 \$ en 2016) correspondant à la réduction de valeur des stocks à la valeur nette de réalisation pour les stocks disponibles au 6 mai 2017. Il n'y a eu aucune reprise des stocks déjà réduits (néant en 2016).

5. PRÊTS ET AUTRES CRÉANCES

	6 mai 2017	7 mai 2016
Prêts	64,8 \$	76,6 \$
Billets à recevoir et autres	42,8	43,3
	107,6	119,9
Moins le montant échéant à moins d'un an	25,5	26,4
	82,1 \$	93,5 \$

Les prêts représentent le financement à long terme accordé à certains détaillants affiliés. Ces prêts sont principalement garantis par les stocks, les agencements et le matériel; ils portent intérêt à différents taux et sont assortis de modalités de remboursement allant jusqu'à dix ans. La valeur comptable des prêts se rapproche de la juste valeur selon les taux d'intérêt variables appliqués sur les prêts.

Au 6 mai 2017, les billets à recevoir et autres comprenaient une somme de 13,2 \$ (14,5 \$ en 2016) à recevoir d'un tiers relativement à des ventes de matériel.

Les prêts à des dirigeants et des salariés d'un montant de néant (0,5 \$ en 2016) en vertu du régime d'achat d'actions de la Société ont été classés dans les billets à recevoir et autres. Les remboursements sur les prêts ont entraîné une diminution correspondante des billets à recevoir et autres. Les prêts ne portaient pas intérêt et étaient sans recours. Le solde des prêts en cours au 7 mai 2016 était garanti par 20 810 actions de catégorie A sans droit de vote. La valeur de marché des actions s'élevait à 0,4 \$.

6. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le 29 juin 2016, Sobeys et ses filiales en propriété exclusive ont conclu une entente avec le Fonds de placement immobilier Crombie (« FPI Crombie ») dans lequel la Société détient une participation de 41,5 %, en vue de vendre un portefeuille de 19 immeubles de détail et de les reprendre à bail, de vendre une participation de 50 % dans chacun de ses trois centres de distribution automatisés et de vendre deux parcelles de terrains non aménagés qui étaient auparavant détenues par Empire. Les actifs liés à cette transaction de 358,0 \$ ont été inclus dans les actifs détenus en vue de la vente au 7 mai 2016 (note 28).

Au cours de l'exercice 2017, Sobeys a vendu 13 immeubles et en a repris quatre à bail à des tiers. Le produit total de ces transactions s'est chiffré à 66,9 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 4,5 \$, lequel a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

Au cours de l'exercice 2016, Sobeys a vendu neuf immeubles et en a repris six à bail, et a également vendu du matériel. L'ensemble des immeubles, sauf un, et du matériel ont été classés dans les actifs détenus en vue de la vente. Le produit total de ces transactions s'est chiffré à 115,7 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 23,3 \$, lequel a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

Au 6 mai 2017, les actifs détenus en vue de la vente se rapportent à des terrains, des bâtiments et du matériel censés être vendus au cours des 12 prochains mois.

7. PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

	6 mai 2017	7 mai 2016
Participations dans des entreprises associées		
FPI Crombie	459,1 \$	366,8 \$
Partenariats immobiliers canadiens	143,0	148,5
Partenariats immobiliers américains	36,8	50,2
Participation dans des coentreprises		
Canadian Digital Cinema Partnership (« CDCP »)	9,5	9,4
Total	648,4 \$	574,9 \$

Les justes valeurs des participations, fondées sur les cours boursiers, se présentent comme suit :

	6 mai 2017	7 mai 2016
FPI Crombie	883,6 \$	786,0 \$

Les partenariats immobiliers canadiens et américains et CDCP ne sont pas inscrits en bourse; par conséquent, il n'existe pas de cours publiés.

La Société détient 61 008 700 parts de société en commandite de catégorie B du FPI Crombie et les parts spéciales comportant droit de vote rattachées, ainsi que 909 090 parts du FPI, ce qui représente une participation financière comportant un droit de vote de 41,5 % (41,5 % en 2016) dans le FPI Crombie.

Le FPI Crombie a mis sur pied un régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société participe au RRD afin de conserver sa participation financière et ses droits de vote dans le FPI Crombie.

La valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie se détaille comme suit :

	6 mai 2017	7 mai 2016
Solde à l'ouverture	366,8 \$	365,6 \$
Quote-part du résultat	41,5	38,9
Quote-part du résultat global	0,7	1,4
Distributions, après RRD	(42,8)	(42,3)
Report des profits tirés de la vente d'immeubles	(2,2)	(4,0)
Reprise du profit différé sur la vente d'immeubles à une partie non liée	1,7	7,2
Participation acquise dans le FPI Crombie	93,4	–
Solde à la clôture	459,1 \$	366,8 \$

La valeur comptable de la participation de la Société dans des partenariats immobiliers canadiens se détaille comme suit :

	6 mai 2017	7 mai 2016
Solde à l'ouverture	148,5 \$	143,4 \$
Quote-part du résultat	28,2	38,5
Distributions	(33,7)	(35,6)
Placements	–	2,2
Solde à la clôture	143,0 \$	148,5 \$

La valeur comptable de la participation de la Société dans des partenariats immobiliers américains se détaille comme suit :

	6 mai 2017	7 mai 2016
Solde à l'ouverture	50,2 \$	59,3 \$
Quote-part du résultat	6,9	8,2
Distributions	(20,1)	(17,4)
Écart de conversion	1,1	1,3
Placements	0,4	1,8
Perte de dilution (note 19)	(1,7)	(3,0)
Solde à la clôture	36,8 \$	50,2 \$

La valeur comptable de la participation de la Société dans CDCP se détaille comme suit :

	6 mai 2017	7 mai 2016
Solde à l'ouverture	9,4 \$	9,5 \$
Quote-part du résultat	0,9	0,5
Quote-part du résultat global	–	0,1
Distributions	(0,8)	(0,7)
Solde à la clôture	9,5 \$	9,4 \$

Les produits, les charges, les actifs et les passifs du FPI Crombie au 31 mars 2017 et pour la période de 12 mois close à cette date ainsi qu'un rapprochement de la valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts du FPI Crombie sont présentés ci-après :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Produits	407,2 \$	372,3 \$
Charges	305,7	279,1
Bénéfice avant impôt sur le résultat	101,5 \$	93,2 \$
Perte liée aux activités poursuivies	(28,3) \$	(24,2) \$
Autres éléments du résultat global	1,3	2,9
Résultat global	(27,0) \$	(21,3) \$

NOTES ANNEXES

	31 mars 2017	31 mars 2016
Actifs		
Courants	35,7 \$	59,8 \$
Non courants	3 916,6	3 301,2
Total	3 952,3 \$	3 361,0 \$
Passifs		
Courants	205,1 \$	165,9 \$
Non courants	2 363,2	2 028,5
Total	2 568,3 \$	2 194,4 \$
Actif net des porteurs de parts		
Parts du FPI	830,5 \$	705,9 \$
Parts de société en commandite de catégorie B	553,5	460,7
	1 384,0	1 166,6
Moins : parts du FPI	(830,5)	(705,9)
Cumul des variations depuis l'acquisition du FPI Crombie		
Écart relatif au moment où les distributions ont été versées	4,5	4,0
Frais d'émission liés aux parts de société en commandite de catégorie B	12,6	12,6
Profits reportés (après la réintégration de l'amortissement)	(163,4)	(162,6)
Profits de dilution	38,6	38,6
Sortie d'une part des autres éléments du résultat global à la suite de la dilution de la participation dans le FPI Crombie	0,7	0,7
Valeur comptable attribuable à la participation dans les parts de société en commandite de catégorie B	446,5	354,0
Parts du FPI détenues par Empire	13,8	13,8
Quote-part du résultat cumulé sur les parts du FPI	2,4	1,8
Distributions cumulées sur les parts du FPI	(3,6)	(2,8)
Valeur comptable de la participation dans le FPI Crombie	459,1 \$	366,8 \$

La Société possède des participations de 40,7 % à 49,0 % dans divers partenariats immobiliers canadiens engagés dans des activités de développement résidentiel en Ontario et dans l'Ouest canadien.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs des partenariats immobiliers canadiens au 31 mars 2017 et pour la période de 12 mois close à cette date sont présentés ci-après :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Produits	131,6 \$	150,6 \$
Charges	77,9	62,5
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	53,7 \$	88,1 \$
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées	15,4	(0,4)
Bénéfice net	69,1 \$	87,7 \$

	31 mars 2017	31 mars 2016
Actifs courants	330,4 \$	334,2 \$
Passifs courants	36,1	29,9
Actifs nets	294,3 \$	304,3 \$
Valeur comptable de la participation	143,0 \$	148,5 \$

La Société possède des participations de 37,1 % à 42,1 % dans divers partenariats immobiliers américains engagés dans des activités de développement résidentiel aux États-Unis.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs des partenariats immobiliers américains au 31 mars 2017 et pour la période de 12 mois close à cette date sont présentés ci-après :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Produits	51,9 \$	59,2 \$
Charges	34,3	39,9
Résultat net	17,6 \$	19,3 \$

	31 mars 2017	31 mars 2016
Actifs courants	104,7 \$	144,5 \$
Passifs courants	6,0	16,3
Actifs nets	98,7 \$	128,2 \$
Valeur comptable de la participation	36,8 \$	50,2 \$

8. AUTRES ACTIFS

	6 mai 2017	7 mai 2016
Actifs différés liés à des contrats de location	20,3 \$	23,6 \$
Actifs dérivés	1,1	2,1
Coûts de financement différés	5,5	14,6
Autres	16,4	17,0
Total	43,3 \$	57,3 \$

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

6 mai 2017	Terrains	Immeubles	Matériel	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde d'ouverture	625,1 \$	1 295,5 \$	2 499,3 \$	703,9 \$	296,8 \$	5 420,6 \$
Entrées	10,6	10,6	125,6	34,6	299,6	481,0
Entrées provenant des						
acquisitions d'entreprises	–	–	5,6	–	–	5,6
Virements	(45,8)	32,4	20,3	3,3	(246,4)	(236,2)
Sorties et réductions de valeur	(52,1)	(25,2)	(223,5)	(41,5)	(1,9)	(344,2)
Solde de clôture	537,8 \$	1 313,3 \$	2 427,3 \$	700,3 \$	348,1 \$	5 326,8 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur						
Solde d'ouverture	– \$	403,5 \$	1 438,0 \$	434,4 \$	– \$	2 275,9 \$
Sorties et réductions de valeur	–	(11,5)	(214,8)	(40,3)	–	(266,6)
Virements	–	(7,7)	(66,2)	(15,3)	–	(89,2)
Amortissement	–	61,3	240,5	53,0	–	354,8
Pertes de valeur	–	3,3	14,1	1,6	–	19,0
Reprises de pertes de valeur	–	–	(0,3)	(0,1)	–	(0,4)
Solde de clôture	– \$	448,9 \$	1 411,3 \$	433,3 \$	– \$	2 293,5 \$
Valeur comptable nette au 6 mai 2017	537,8 \$	864,4 \$	1 016,0 \$	267,0 \$	348,1 \$	3 033,3 \$
7 mai 2016						
	Terrains	Immeubles	Matériel	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde d'ouverture	712,9 \$	1 491,9 \$	2 472,6 \$	691,6 \$	211,8 \$	5 580,8 \$
Entrées	68,2	55,7	159,4	32,6	326,3	642,2
Entrées provenant des						
acquisitions d'entreprises	2,3	3,5	13,5	0,8	0,1	20,2
Virements	(157,5)	(250,4)	87,7	13,1	(241,4)	(548,5)
Sorties et réductions de valeur	(0,8)	(5,2)	(233,9)	(34,2)	–	(274,1)
Solde de clôture	625,1 \$	1 295,5 \$	2 499,3 \$	703,9 \$	296,8 \$	5 420,6 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur						
Solde d'ouverture	– \$	368,4 \$	1 387,4 \$	324,6 \$	– \$	2 080,4 \$
Sorties et réductions de valeur	–	(3,5)	(225,1)	(30,7)	–	(259,3)
Virements	–	(48,3)	(42,1)	(5,2)	–	(95,6)
Amortissement	–	69,9	250,8	63,5	–	384,2
Pertes de valeur	–	17,4	68,6	82,4	–	168,4
Reprises de pertes de valeur	–	(0,4)	(1,6)	(0,2)	–	(2,2)
Solde de clôture	– \$	403,5 \$	1 438,0 \$	434,4 \$	– \$	2 275,9 \$
Valeur comptable nette au 7 mai 2016	625,1 \$	892,0 \$	1 061,3 \$	269,5 \$	296,8 \$	3 144,7 \$

Contrats de location-financement

La Société a conclu divers contrats de location immobilière à l'égard de magasins détenus classés comme contrats de location-financement dont la valeur comptable nette s'élève à 11,3 \$ au 6 mai 2017 (5,0 \$ en 2016). Ces contrats de location sont inclus dans les immeubles.

La Société a conclu des contrats de location de matériel classés comme contrats de location-financement dont la valeur comptable nette s'élève à 15,8 \$ au 6 mai 2017 (30,8 \$ en 2016). Ces contrats de location sont inclus dans le matériel.

NOTES ANNEXES

Actifs en cours de construction

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit à l'actif des coûts d'emprunt de 2,2 \$ (1,9 \$ en 2016) pour des emprunts liés à des immobilisations corporelles en cours de construction. La Société a utilisé un taux de capitalisation de 4,8 % (4,2 % en 2016).

Garantie

Au 6 mai 2017, la valeur comptable nette des immeubles donnés en garantie dans le cadre des emprunts s'élève à 62,2 \$ (67,5 \$ en 2016).

Dépréciation des immobilisations corporelles

La Société a effectué un test de dépréciation des immobilisations corporelles et a établi les valeurs recouvrables selon les valeurs d'utilité fondées sur les projections de flux de trésorerie d'après ses prévisions internes les plus récentes. Les principales hypothèses retenues pour calculer la valeur d'utilité comprennent les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations prévues des flux de trésorerie. La direction a estimé les taux d'actualisation au moyen de taux avant impôt qui reflètent les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux UGT. Les prévisions couvrent un horizon de plus de trois ans en fonction de taux de croissance à long terme se situant entre 3,0 % et 5,0 %. Les taux d'actualisation ont été calculés avant impôt et se situent entre 7,0 % et 10,0 %.

Des pertes de valeur de 19,0 \$ et des reprises de 0,4 \$ ont été comptabilisées pour l'exercice clos le 6 mai 2017 (168,4 \$ et 2,2 \$ en 2016). Au cours de l'exercice 2016, une perte de valeur de 148,6 \$ des immobilisations corporelles du secteur opérationnel Sobey's Ouest a été comptabilisée dans la perte de valeur du goodwill et des actifs non courants aux états consolidés du résultat net.

Les pertes de valeur et reprises se rapportent toutes au secteur de la vente au détail de produits alimentaires.

10. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement comprennent principalement des immeubles commerciaux appartenant à la Société, détenus aux fins de la production de revenus plutôt qu'aux fins des principales activités d'exploitation de la Société.

	6 mai 2017	7 mai 2016
Coût		
Solde d'ouverture	91,4 \$	115,1 \$
Entrées	0,2	7,9
Virements	29,5	(26,3)
Sorties et réductions de valeur	(2,1)	(5,3)
Solde de clôture	119,0 \$	91,4 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur		
Solde d'ouverture	8,5 \$	10,9 \$
Amortissement	0,7	0,6
Perte de valeur	2,3	-
Virements	5,0	(3,2)
Sorties et réductions de valeur	(0,5)	0,2
Solde de clôture	16,0 \$	8,5 \$
Valeur comptable, montant net	103,0 \$	82,9 \$
Juste valeur	145,7 \$	114,6 \$

La juste valeur des immeubles de placement est classée au niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur s'entend du montant qui serait touché pour vendre les actifs lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Une société d'évaluation indépendante externe possédant l'expérience et les compétences professionnelles reconnues appropriées a aidé à déterminer la juste valeur des immeubles de placement au 6 mai 2017 et au 7 mai 2016. Les entrées d'immeubles de placement provenant d'acquisitions sont négociées à la juste valeur et, par conséquent, la valeur comptable correspond à la juste valeur au moment de l'acquisition. La Société évalue les immeubles reclassés à partir des immobilisations corporelles à des fins de présentation en s'appuyant sur des données de marché comparables ou en recourant aux services d'une société d'évaluation indépendante externe.

Les revenus locatifs tirés des immeubles de placement inscrits dans les états consolidés du résultat net s'élèvent à 3,6 \$ pour l'exercice clos le 6 mai 2017 (4,6 \$ en 2016).

Les charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien, mais à l'exclusion de la charge d'amortissement) découlant des immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs se sont établies à 2,3 \$ pour l'exercice clos le 6 mai 2017 (2,3 \$ en 2016). Les charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien, mais à l'exclusion de la charge d'amortissement) découlant des immeubles de placement non productifs se sont établies à 1,0 \$ pour l'exercice clos le 6 mai 2017 (1,0 \$ en 2016). Toutes les charges d'exploitation directes relatives aux immeubles de placement sont inscrites dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Pour les pertes de valeur des immeubles de placement, la Société utilise la même méthode que pour les immobilisations corporelles (note 3 q)). Des pertes de valeur de 2,3 \$ et des reprises de néant ont été comptabilisées pour l'exercice clos le 6 mai 2017 (néant et néant en 2016).

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

6 mai 2017	Marques de commerce	Contrats d'achat différés	Dossiers d'ordonnances	Logiciels	Baux conclus à des taux hors marché	Autres	Total
Coût							
Solde d'ouverture	201,0 \$	143,0 \$	305,2 \$	258,8 \$	179,8 \$	199,5 \$	1 287,3 \$
Entrées acquises séparément	–	10,5	–	1,1	–	12,5	24,1
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	–	–	0,5	–	–	3,0	3,5
Virements	–	0,7	(1,9)	35,5	0,5	0,3	35,1
Sorties et réductions de valeur	–	(3,0)	(0,5)	(17,8)	(7,2)	(6,1)	(34,6)
Solde de clôture	201,0 \$	151,2 \$	303,3 \$	277,6 \$	173,1 \$	209,2 \$	1 315,4 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur							
Solde d'ouverture	26,1 \$	58,9 \$	68,7 \$	128,8 \$	18,9 \$	74,4 \$	375,8 \$
Amortissement	2,0	16,3	20,5	35,1	7,0	7,8	88,7
Reprises de pertes de valeur	–	–	(0,4)	–	–	–	(0,4)
Virements	–	0,1	(1,7)	(0,1)	0,5	0,1	(1,1)
Sorties et réductions de valeur	–	(2,8)	(0,5)	(17,6)	(1,2)	(6,0)	(28,1)
Solde de clôture	28,1 \$	72,5 \$	86,6 \$	146,2 \$	25,2 \$	76,3 \$	434,9 \$
Valeur comptable nette au 6 mai 2017							
	172,9 \$	78,7 \$	216,7 \$	131,4 \$	147,9 \$	132,9 \$	880,5 \$

7 mai 2016	Marques de commerce	Contrats d'achat différés	Dossiers d'ordonnances	Logiciels	Baux conclus à des taux hors marché	Autres	Total
Coût							
Solde d'ouverture	201,0 \$	115,2 \$	306,9 \$	276,2 \$	180,5 \$	200,3 \$	1 280,1 \$
Entrées acquises séparément	–	31,0	0,5	–	–	5,5	37,0
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	–	2,9	–	–	–	4,1	7,0
Virements	–	(2,7)	(2,2)	25,9	(0,7)	(0,3)	20,0
Sorties et réductions de valeur	–	(3,4)	–	(43,3)	–	(10,1)	(56,8)
Solde de clôture	201,0 \$	143,0 \$	305,2 \$	258,8 \$	179,8 \$	199,5 \$	1 287,3 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur							
Solde d'ouverture	23,1 \$	46,9 \$	49,0 \$	137,8 \$	11,4 \$	73,9 \$	342,1 \$
Amortissement	3,0	15,5	20,6	33,9	7,4	8,6	89,0
Virements	–	(0,1)	(0,9)	0,4	0,1	1,0	0,5
Sorties et réductions de valeur	–	(3,4)	–	(43,3)	–	(9,1)	(55,8)
Solde de clôture	26,1 \$	58,9 \$	68,7 \$	128,8 \$	18,9 \$	74,4 \$	375,8 \$
Valeur comptable nette au 7 mai 2016							
	174,9 \$	84,1 \$	236,5 \$	130,0 \$	160,9 \$	125,1 \$	911,5 \$

La Société a inclus, dans les frais de vente et charges administratives, des frais de recherche et de développement de 3,4 \$ (7,5 \$ en 2016), en plus des frais de développement relatifs aux logiciels comptabilisés à l'actif.

Pour les pertes de valeur des immobilisations incorporelles, la Société utilise la même méthode que pour les immobilisations corporelles (note 3 q)). Pour l'exercice clos le 6 mai 2017, des pertes de valeur de néant (néant en 2016) et des reprises de 0,4 \$ (néant en 2016) ont été comptabilisées.

La Société a inclus, dans les autres immobilisations incorporelles au 6 mai 2017, des permis d'alcool de 7,8 \$ (4,1 \$ en 2016). Ces permis sont assortis d'options de renouvellement et la Société a l'intention de renouveler indéfiniment ces permis à chaque date de renouvellement. Par conséquent, il n'y a pas de limite quant aux entrées de trésorerie générées par chaque magasin détenant un permis valide, et ces actifs sont considérés comme ayant des durées de vie indéterminées. De plus, au 6 mai 2017 et au 7 mai 2016, les autres immobilisations incorporelles comprennent les montants suivants liés aux durées d'utilité indéterminées : 11,4 \$ pour les programmes de fidélisation (11,4 \$ en 2016) et 59,5 \$ pour les marques maison (59,5 \$ en 2016). La Société a également déterminé que les marques de commerce d'une valeur comptable nette de 172,8 \$ (172,8 \$ en 2016) avaient une durée d'utilité indéterminée. Toutes les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se rapportent au secteur de la vente au détail de produits alimentaires. La dépréciation de ces immobilisations incorporelles est évaluée au moins une fois par année de la même façon que le goodwill (note 12).

NOTES ANNEXES

12. GOODWILL

	6 mai 2017	7 mai 2016
Solde d'ouverture	998,7 \$	3 835,7 \$
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	5,8	39,8
Pertes de valeur	(0,9)	(2 878,5)
Autres ajustements	(0,2)	1,7
Solde de clôture	1 003,4 \$	998,7 \$

Le goodwill résultant des acquisitions d'entreprises est affecté au niveau le plus bas au sein de l'organisation auquel il fait l'objet d'un suivi par la direction en vue de prendre des décisions et ne devrait pas être plus important qu'un secteur opérationnel, avant l'affectation du goodwill. Par conséquent, le goodwill a été affecté aux cinq secteurs opérationnels de vente au détail de produits alimentaires suivants :

	6 mai 2017	7 mai 2016
Atlantique	193,8 \$	193,8 \$
Lawtons	17,1	17,1
Ontario	172,6	172,2
Québec	617,5	615,6
Ouest	2,4	–
Total	1 003,4 \$	998,7 \$

Perte de valeur du goodwill

Le goodwill résultant des acquisitions d'entreprises n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus souvent s'il existe des indices de dépréciation. La Société a effectué un test annuel au troisième trimestre de l'exercice 2017 et une perte de valeur de 0,9 \$ a été comptabilisée (2 878,5 \$ en 2016). Au cours du test, la Société a établi la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill se rapporte en se fondant sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les principales hypothèses retenues par la direction pour calculer la juste valeur d'une UGT comprennent les multiples de capitalisation du secteur d'activité dans une fourchette de 7,0 à 12,5 et sont classées au niveau 2 selon la hiérarchie des justes valeurs.

Au cours de l'exercice 2016, à la suite des difficultés rencontrées par la Société avec la bannière Safeway, du résultat du test de dépréciation des immobilisations corporelles (note 9) et du contexte économique difficile, surtout dans les marchés de l'Alberta et de la Saskatchewan, la direction a déterminé que l'unité fonctionnelle de l'Ouest montrait des indices de dépréciation. Aux fins des tests de dépréciation, la direction a établi la valeur recouvrable des UGT selon les calculs de la valeur d'utilité, qui exigent le recours à certaines hypothèses clés. La valeur d'utilité a été calculée à partir de projections des flux de trésorerie sur cinq ans, sur la base des données financières provenant des budgets et des prévisions internes les plus récents de la Société approuvés formellement par la direction. Étant donné les risques liés aux fluctuations prévues des flux de trésorerie et l'incertitude entourant l'unité fonctionnelle de l'Ouest de la Société, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus utilisée aux fins du calcul de la valeur d'utilité tient compte de la moyenne pondérée des résultats futurs les plus probables. Les projections des flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans sont extrapolées en appliquant des taux de croissance estimatifs pour le secteur de la vente au détail de produits alimentaires du marché visé, et des taux de croissance économique du pays à long terme. La direction estime les taux d'actualisation avant impôt en s'appuyant sur les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT. Le taux d'actualisation avant impôt utilisé allait de 12,5 % à 16,5 % et était issu du coût moyen pondéré du capital de la Société après impôt. Le taux d'actualisation après impôt utilisé était de 10,0 %. Les marges d'exploitation de la Société se fondent sur le rendement passé et les attentes de la direction en ce qui a trait à l'avenir. Les taux de croissance utilisés pour estimer le rendement futur cadrent habituellement avec les projections présentées dans les rapports sectoriels portant sur le marché visé et les données du marché. La Société a utilisé un taux de croissance annuel de ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 3,0 %. Un taux de croissance finale de 3,0 % a été utilisé pour les projections des flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans, ce qui est conforme aux prévisions figurant dans les rapports sectoriels.

13. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge (le produit) d'impôt sur le résultat varie par rapport au montant qui serait calculé en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi, fédéral et provincial combiné, par suite de ce qui suit :

	6 mai 2017	7 mai 2016
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	215,0 \$	(2 555,9) \$
Taux d'impôt prévu par la loi effectif combiné	27,0 %	26,6 %
Charge (produit) d'impôt sur le résultat selon le taux d'impôt prévu par la loi combiné	58,1	(679,9)
Impôt découlant des éléments suivants :		
Éléments non déductibles	1,3	7,3
Pertes de valeur du goodwill et des actifs non courants	–	239,5
Éléments non imposables	(4,0)	(3,1)
Variation des taux d'impôt et écart de taux	(1,8)	(3,8)
Changements des lois fiscales	(7,7)	–
Autres	(3,4)	(1,3)
Total de la charge (du produit) d'impôt sur le résultat, à un taux d'impôt effectif combiné de 19,8 % (17,3 % en 2016)	42,5 \$	(441,3) \$

La charge (le produit) d'impôt exigible sur le résultat attribuable au résultat net comprend ce qui suit :

	6 mai 2017	7 mai 2016
Charge d'impôt exigible	96,3 \$	104,2 \$
Produit d'impôt différé :		
Naissance et reprise des différences temporaires	(52,0)	(541,7)
Variation des taux d'impôt	(1,8)	(3,8)
Total	42,5 \$	(441,3) \$

L'impôt différé découlant des différences temporaires et des pertes fiscales inutilisées peut se résumer comme suit :

6 mai 2017	Comptabilisé au(x) :				
	Solde d'ouverture	Autres éléments du résultat global et capitaux propres	Acquisitions d'entreprises	Bénéfice net	Solde de clôture
Fournisseurs et charges à payer	3,6 \$	– \$	– \$	(7,3) \$	(3,7) \$
Avantages sociaux futurs	91,9	8,2	–	4,5	104,6
Capitaux propres	12,3	–	–	(4,4)	7,9
Goodwill et immobilisations incorporelles	293,6	–	(0,2)	(45,4)	248,0
Stocks	4,9	–	–	0,2	5,1
Placements	(33,1)	(0,2)	–	(0,7)	(34,0)
Dettes à long terme	14,2	–	–	(3,5)	10,7
Autres actifs	(0,6)	–	–	0,2	(0,4)
Autres passifs non courants	20,6	–	–	6,6	27,2
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	(58,4)	–	–	20,3	(38,1)
Provisions	86,9	–	–	(26,9)	60,0
Report lié aux partenariats	(8,2)	–	–	16,4	8,2
Pertes	76,6	–	–	93,9	170,5
Autres	0,2	–	–	(0,1)	0,1
	504,5 \$	8,0 \$	(0,2) \$	53,8 \$	566,1 \$
Comptabilisé comme :					
Actifs d'impôt différé	646,2 \$	8,2 \$	– \$	55,5 \$	709,9 \$
Passifs d'impôt différé	(141,7) \$	(0,2) \$	(0,2) \$	(1,7) \$	(143,8) \$

7 mai 2016	Comptabilisé au(x) :				
	Solde d'ouverture	Autres éléments du résultat global et capitaux propres	Acquisitions d'entreprises	Perte nette	Solde de clôture
Fournisseurs et charges à payer	3,8 \$	– \$	– \$	(0,2) \$	3,6 \$
Avantages sociaux futurs	96,9	(4,3)	–	(0,7)	91,9
Capitaux propres	11,3	–	–	1,0	12,3
Goodwill et immobilisations incorporelles	(199,7)	–	(0,5)	493,8	293,6
Stocks	5,2	–	–	(0,3)	4,9
Placements	(19,8)	(2,8)	–	(10,5)	(33,1)
Dettes à long terme	15,6	–	0,5	(1,9)	14,2
Autres actifs	(0,5)	–	–	(0,1)	(0,6)
Autres passifs non courants	16,8	–	–	3,8	20,6
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	(93,6)	–	(0,3)	35,5	(58,4)
Provisions	75,6	–	–	11,3	86,9
Report lié aux partenariats	2,9	–	–	(11,1)	(8,2)
Pertes	52,3	–	–	24,3	76,6
Autres	(0,4)	–	–	0,6	0,2
	(33,6) \$	(7,1) \$	(0,3) \$	545,5 \$	504,5 \$
Comptabilisé comme :					
Actifs d'impôt différé	110,9 \$	(4,3) \$	– \$	539,6 \$	646,2 \$
Passifs d'impôt différé	(144,5) \$	(2,8) \$	(0,3) \$	5,9 \$	(141,7) \$

Au 6 mai 2017, la Société avait environ 615,0 \$ en pertes autres qu'en capital canadiennes pouvant être reportées en avant aux fins fiscales, qui expirent entre les exercices 2033 et 2037. Les différences temporaires déductibles restantes n'expirent pas en vertu des lois fiscales actuelles. Tous les actifs d'impôt différé (y compris les pertes fiscales et autres crédits d'impôt) ont été comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière puisqu'il est probable que la Société disposera d'un bénéfice imposable futur qui lui permettra d'utiliser l'avantage lié à ces actifs. Le montant des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé qui devraient être recouverts ou réglés après les douze prochains mois s'est établi à 421,1 \$.

NOTES ANNEXES

14. PROVISIONS

6 mai 2017	Contrats de location	Frais juridiques	Frais environnementaux	Restructuration	Ajustement du prix de vente	Total
Solde d'ouverture	24,8 \$	7,7 \$	51,4 \$	150,5 \$	72,2 \$	306,6 \$
Provisions constituées	16,3	5,8	1,6	22,3	–	46,0
Provisions utilisées	(10,2)	(4,9)	(2,6)	(64,7)	(55,2)	(137,6)
Provisions reprises	(2,3)	(1,9)	(2,9)	(16,0)	(7,5)	(30,6)
Variation attribuable à l'actualisation	1,3	–	1,5	4,2	2,5	9,5
Solde de clôture	29,9 \$	6,7 \$	49,0 \$	96,3 \$	12,0 \$	193,9 \$
Courantes	13,5 \$	6,7 \$	2,6 \$	53,3 \$	12,0 \$	88,1 \$
Non courantes	16,4	–	46,4	43,0	–	105,8
Total	29,9 \$	6,7 \$	49,0 \$	96,3 \$	12,0 \$	193,9 \$

Contrats de location

Les provisions au titre des contrats de location sont comptabilisées lorsque les avantages que la Société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables engagés pour satisfaire les obligations contractuelles. La Société comptabilise des provisions au titre de contrat déficitaire dans le cas de la fermeture de magasins lorsqu'elle a conclu un contrat de location. La provision est évaluée selon le coût attendu de la résiliation du contrat de location ou le coût net attendu pour poursuivre le contrat, selon le moins élevé des deux. Le coût net est calculé en tenant compte du loyer payé et du produit de sous-location obtenu. Dans le cas de la fermeture d'un magasin, un passif est comptabilisé pour refléter la valeur actuelle du passif attendu lié à tout contrat de location et autres coûts contractuels qui doivent être payés. Les provisions au titre de contrat déficitaire pour les fermetures prévues de magasins ou de centres de distribution dans le cadre des activités de rationalisation de la Société sont classées à titre de provisions pour restructuration et sont évaluées et comptabilisées selon la même méthode. L'actualisation des provisions découlant de contrats de location a été calculée selon des taux d'actualisation avant impôt se situant entre 7,0 % et 9,0 %.

Frais juridiques

Les provisions juridiques se rapportent à des réclamations de 6,7 \$ en instance de règlement au 6 mai 2017 (7,7 \$ en 2016) reçues dans le cours normal des activités.

Frais environnementaux

Conformément aux exigences de la politique juridique et environnementale, la Société a comptabilisé des provisions pour la remise en état d'emplacements. Ces provisions se rapportent principalement aux passifs liés au démantèlement de postes d'essence appartenant à la Société et d'autres sites qui seront remis en état comptabilisés à la valeur actuelle nette des frais de remise en état futurs estimés. L'actualisation des provisions environnementales connexes a été calculée selon des taux d'actualisation avant impôt se situant entre 4,0 % et 6,0 %.

Restructuration

Les provisions pour restructuration comprennent les montants au titre des contrats déficitaires et des indemnités de départ qui se rapportent aux initiatives de la Société visant à diminuer les coûts d'exploitation et à améliorer la performance financière. Ces initiatives englobent la rationalisation du réseau des magasins, la réorganisation des centres de distribution et la restructuration organisationnelle dans l'Ouest. L'actualisation des provisions pour restructuration connexes a été calculée selon des taux d'actualisation avant impôt de 7,0 %.

Ajustement du prix d'achat

Au cours de l'exercice 2015, la Société a cédé certaines installations de fabrication. Dans le cadre de la convention d'achat d'actifs, des ententes d'approvisionnement à long terme prévoyant des obligations en matière de volumes d'achat minimaux ont été conclues. Aux termes de cette convention d'achat d'actifs, si les achats réels pour l'année civile 2016 devaient différer des obligations de volumes d'achat minimaux, le prix d'achat sera ajusté à la hausse ou à la baisse selon une formule reposant sur les volumes. Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2017, la Société a versé un montant de 55,2 \$ relativement aux conventions d'approvisionnement à long terme pour lesquelles les exigences de volumes d'achat minimaux de l'exercice 2016 n'ont pas été remplies. La direction continue de négocier le règlement définitif de ces montants. L'actualisation de la provision pour ajustement du prix d'achat a été calculée selon un taux d'actualisation avant impôt de 7,0 %.

15. DETTE À LONG TERME

	6 mai 2017	7 mai 2016
Emprunts hypothécaires de premier rang, taux d'intérêt moyen pondéré de 5,13 %, échéant de 2021 à 2033	13,3 \$	14,8 \$
Billets à moyen terme, série C, taux d'intérêt de 7,16 %, échéant le 26 février 2018	100,0	100,0
Billets à moyen terme, série D, taux d'intérêt de 6,06 %, échéant le 29 octobre 2035	175,0	175,0
Billets à moyen terme, série E, taux d'intérêt de 5,79 %, échéant le 6 octobre 2036	125,0	125,0
Billets à moyen terme, série F, taux d'intérêt de 6,64 %, échéant le 7 juin 2040	150,0	150,0
Débuture à fonds d'amortissement, taux d'intérêt moyen pondéré de 11,63 %, échéant en 2016	–	5,6
Billets de série 2013-1, taux d'intérêt de 3,52 %, échéant le 8 août 2018	500,0	500,0
Billets de série 2013-2, taux d'intérêt de 4,70 %, échéant le 8 août 2023	500,0	500,0
Billets non garantis de premier rang, taux d'intérêt variable lié au taux des acceptations bancaires, échéant le 14 juillet 2016	–	300,0
Billets à payer et autres dettes principalement à des taux d'intérêt variant selon le taux préférentiel	139,0	159,6
Facilités de crédit à taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires, échéant le 4 novembre 2020	125,0	290,0
	1 827,3	2 320,0
Coûts de transaction non amortis	(8,5)	(10,7)
Obligations en vertu de contrats de location-financement au taux d'intérêt moyen pondéré de 5,12 %, échéant de 2017 à 2040	52,0	58,1
	1 870,8	2 367,4
Moins le montant échéant à moins d'un an	134,0	350,4
	1 736,8 \$	2 017,0 \$

Les emprunts hypothécaires de premier rang sont garantis par des terrains, des immeubles et des charges spécifiques sur certains actifs. Les obligations en vertu de contrats de location-financement sont garanties par les actifs liés aux contrats de location-financement connexes. Les billets à moyen terme et les billets de série 2013-1 et de série 2013-2 ne sont pas garantis.

Sobeys a mené à bien le placement privé de billets non garantis de premier rang à taux variable d'un capital totalisant 300,0 \$ au cours de l'exercice 2015 qui sont arrivés à échéance le 14 juillet 2016 et qui ont été remboursés.

Le 22 avril 2016, la Société a prorogé l'échéance de sa facilité de crédit de 250,0 \$ au 4 novembre 2020. Au 6 mai 2017, l'encours de la facilité de crédit s'élevait à 125,0 \$ (90,0 \$ en 2016). Les intérêts à payer fluctuent en fonction du taux des acceptations bancaires, du taux préférentiel canadien et du taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR »).

Aux termes d'une convention datée du 29 avril 2016, Sobeys a modifié et mis à jour sa facilité de crédit à terme renouvelable (la « facilité à terme renouvelable »). Le capital a été majoré de 450,0 \$ à 650,0 \$ et la facilité de crédit à terme amortissable non renouvelable antérieure de Sobeys a été remboursée en totalité puis annulée. En date du 6 mai 2017, l'encours de la facilité à terme renouvelable était de néant (200,0 \$ en 2016) et Sobeys avait émis 46,3 \$ de lettres de crédit relativement à la facilité à terme renouvelable (54,5 \$ en 2016). Les intérêts à verser sur la facilité à terme renouvelable fluctuent en fonction des variations du taux des acceptations bancaires, du taux préférentiel canadien et du LIBOR, et la facilité vient à échéance le 4 novembre 2020.

Les remboursements du capital des emprunts pour chacun des cinq prochains exercices se présentent comme suit :

2018	118,2 \$
2019	512,6
2020	23,1
2021	133,4
2022	6,5
Par la suite	1 033,5

Contrats de location-financement

Les montants à payer au titre de contrats de location-financement au cours de chacun des cinq prochains exercices se présentent comme suit :

	Paiements de loyer minimaux futurs	Intérêts	Valeur actuelle des paiements de loyer minimaux futurs
2018	18,3 \$	2,5 \$	15,8 \$
2019	9,3	2,0	7,3
2020	7,8	1,6	6,2
2021	5,4	1,3	4,1
2022	3,7	1,1	2,6
Par la suite	21,9	5,9	16,0
Total	66,4 \$	14,4 \$	52,0 \$

Au cours de l'exercice 2017, la Société a accru de 7,5 \$ (3,7 \$ en 2016) son obligation au titre de contrats de location-financement et les actifs aux termes de contrats de location-financement ont été augmentés du même montant. Ces entrées sont sans effet sur la trésorerie par nature et, par conséquent, elles ont été exclues des tableaux des flux de trésorerie.

NOTES ANNEXES**16. AUTRES PASSIFS NON COURANTS**

	6 mai 2017	7 mai 2016
Obligation locative différée	127,2 \$	97,6 \$
Produits différés	9,1	5,5
Autres	5,4	5,6
Total	141,7 \$	108,7 \$

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société a établi un certain nombre de régimes à prestations et à cotisations définies et de régimes interentreprises qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite à la plupart de ses salariés.

Régimes de retraite à cotisations définies

Les cotisations salariales et patronales sont précisées. La rente du salarié est fonction du niveau de revenu de retraite (l'achat d'une rente, par exemple) pouvant être atteint grâce au total combiné des cotisations salariales et patronales et des produits de placement obtenus pendant la période de participation du salarié au régime, et des taux des rentes au moment de la retraite du salarié.

Régimes de retraite à prestations définies

La prestation finale à la retraite est définie par une formule qui prévoit une unité de prestation par année de service. Les cotisations salariales, s'il y a lieu, paient une partie du coût de la prestation et les cotisations patronales financent le solde. Le texte du régime ne précise ni ne définit le montant des cotisations patronales, mais celles-ci sont calculées au moyen d'évaluations actuarielles qui déterminent le niveau de financement nécessaire pour satisfaire à l'obligation totale estimée au moment de l'évaluation.

Le régime à prestations définies expose généralement la Société à des risques actuariels comme le risque de taux d'intérêt, le risque de mortalité et le risque lié au salaire.

Risque de taux d'intérêt

La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée selon le taux d'actualisation reflétant le rendement moyen, à la date d'évaluation, d'obligations de sociétés de grande qualité de durée analogue aux passifs des régimes. Une diminution du rendement du marché des obligations de sociétés de grande qualité augmentera l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Risque de mortalité

La valeur actualisée du régime à prestations définies est calculée en référence à la meilleure estimation de la mortalité des participants au régime pendant et après leur emploi. Une augmentation de la durée de vie des participants au régime augmentera le passif du régime.

Risque lié au salaire

La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée en référence au salaire futur des participants au régime. Par conséquent, une augmentation du salaire des participants au régime augmentera le passif du régime.

La Société utilise la date du 1^{er} janvier ou celle du 31 décembre comme date d'évaluation actuarielle et le 1^{er} mai comme date d'évaluation à des fins comptables pour ses régimes de retraite à prestations définies.

	Date d'évaluation la plus récente	Date de la prochaine évaluation exigée
Régimes de retraite	31 décembre 2016	31 décembre 2019
Régimes de retraite pour la haute direction	31 décembre 2016	31 décembre 2019
Autres régimes	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2019

Régimes interentreprises

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises administrés par des conseils de fiduciaires indépendants composés généralement d'un nombre équivalent de représentants des syndicats et des employeurs. Environ 17 % des employés de la Société et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. Les régimes de retraite interentreprises à prestations définies sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies, car la Société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. La responsabilité de la Société à l'égard des cotisations à verser à ces régimes est limitée par les montants établis en vertu des conventions collectives. Les cotisations versées par la Société aux régimes interentreprises sont passées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2017, la Société a comptabilisé une charge de 45,1 \$ (44,4 \$ en 2016) dans le bénéfice (la perte) d'exploitation, ce qui représente les cotisations versées relativement aux régimes de retraite interentreprises. La Société s'attend à continuer de verser des cotisations à ces régimes de retraite interentreprises au cours de l'exercice 2018.

Autres régimes

La Société offre aussi à certains salariés des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, qui ne sont pas capitalisés et qui incluent les prestations pour soins de santé, l'assurance vie et les prestations pour soins dentaires.

Régimes à cotisations définies

Le total des charges et des cotisations versées relativement aux régimes à cotisations définies de la Société s'établit à 32,1 \$ pour l'exercice clos le 6 mai 2017 (30,3 \$ en 2016).

Régimes à prestations définies

Les informations relatives aux régimes à prestations définies de la Société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	6 mai 2017	7 mai 2016	6 mai 2017	7 mai 2016
Obligation au titre des prestations définies				
Solde à l'ouverture	871,2 \$	904,8 \$	152,6 \$	180,7 \$
Coûts des services rendus, déduction faite des cotisations salariales	2,3	4,4	3,2	3,8
Coûts financiers	29,4	30,7	5,2	6,4
Prestations versées	(57,7)	(59,7)	(5,2)	(6,8)
Coûts des services passés – réductions	1,5	(9,1)	–	(1,3)
Règlements	1,0	(2,2)	–	–
Indemnités de fin de contrat de travail	2,8	–	–	–
Réévaluation – écarts actuariels inclus dans les autres éléments du résultat global	39,8	2,3	8,5	(30,2)
Solde à la clôture	890,3 \$	871,2 \$	164,3 \$	152,6 \$

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	6 mai 2017	7 mai 2016	6 mai 2017	7 mai 2016
Actifs des régimes				
Juste valeur à l'ouverture	687,0 \$	734,4 \$	– \$	– \$
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	23,1	24,7	–	–
Réévaluation du rendement sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts)	19,6	(17,8)	–	–
Cotisations patronales	9,8	9,3	5,2	6,8
Prestations versées	(57,7)	(59,7)	(5,2)	(6,8)
Règlements	–	(2,2)	–	–
Charges administratives	(1,2)	(1,7)	–	–
Juste valeur à la clôture	680,6 \$	687,0 \$	– \$	– \$

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	6 mai 2017	7 mai 2016	6 mai 2017	7 mai 2016
Situation de capitalisation				
Total de la juste valeur des actifs des régimes	680,6 \$	687,0 \$	– \$	– \$
Valeur actuelle des obligations non capitalisées	(95,7)	(93,6)	(164,3)	(152,6)
Valeur actuelle des obligations en partie capitalisées	(794,6)	(777,6)	–	–
Passif au titre des prestations définies	(209,7) \$	(184,2) \$	(164,3) \$	(152,6) \$

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	6 mai 2017	7 mai 2016	6 mai 2017	7 mai 2016
Charges				
Coûts des services rendus, déduction faite des cotisations salariales	2,3 \$	4,4 \$	3,2 \$	3,8 \$
Intérêt net sur l'obligation nette au titre des régimes à prestations définies	6,3	6,0	5,2	6,4
Charges administratives	1,2	1,7	–	–
Coûts des services passés – réductions	1,5	(9,1)	–	(1,3)
Indemnités de fin de contrat de travail	2,8	–	–	–
Perte sur règlement	1,0	–	–	–
Coûts	15,1 \$	3,0 \$	8,4 \$	8,9 \$

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice et des services passés ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives, tandis que les coûts financiers et le rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des montants des coûts financiers nets) ont été comptabilisés dans le montant net des charges financières dans les états consolidés du résultat net.

NOTES ANNEXES

Écarts actuariels comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	6 mai 2017	7 mai 2016	6 mai 2017	7 mai 2016
Incidence de la réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global				
Rendement des actifs des régimes				
(compte non tenu du montant net des intérêts)	(19,6) \$	17,8 \$	– \$	– \$
(Gain actuariel) perte actuarielle – changements liés à l'expérience	(1,2)	0,8	(0,1)	(34,6)
Perte actuarielle – hypothèses démographiques	2,4	–	–	–
Perte actuarielle – hypothèses financières	38,6	1,5	8,6	4,4
Incidences de la réévaluation comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(20,2) \$	(20,1) \$	(8,5) \$	30,2 \$

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société pour évaluer son passif au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 6 mai 2017) :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	6 mai 2017	7 mai 2016	6 mai 2017	7 mai 2016
Taux d'actualisation	3,25 %	3,50 %	3,25 %	3,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %		

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 5,75 % pour l'exercice 2017 (6,00 % en 2016). Le taux cumulé attendu jusqu'en 2020 et par la suite est de 5,00 %.

Ces hypothèses ont été établies par la direction en s'appuyant sur les conseils d'experts fournis par des évaluateurs actuariels indépendants. Ces hypothèses ont permis de déterminer les montants du passif au titre des prestations définies et devraient être considérées comme les meilleures estimations de la direction. Cependant, les résultats réels pourraient varier. Des incertitudes entourent les estimations, surtout en ce qui concerne les tendances relatives aux coûts médicaux, qui pourraient varier considérablement dans les évaluations futures des obligations de la Société au titre des prestations définies et des autres régimes.

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité des principales hypothèses économiques de l'exercice 2017, qui ont été utilisées pour mesurer le passif au titre des prestations définies et les charges connexes des régimes de retraite et des autres régimes de la Société. La sensibilité de chaque hypothèse a été calculée de façon distincte. La modification de plus d'une hypothèse simultanément peut amplifier ou diminuer l'incidence sur le passif au titre des prestations définies ou sur les charges des régimes.

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Passif au titre des prestations	Coût des prestations ¹⁾	Passif au titre des prestations	Coût des prestations ¹⁾
Taux d'actualisation ²⁾	3,25 %	3,25 %	3,25 %	3,25 %
Incidence d'une augmentation de 1 %	(111,4) \$	(3,5) \$	(20,6) \$	0,2 \$
Incidence d'une diminution de 1 %	139,8 \$	2,1 \$	25,5 \$	(0,4) \$
Taux de croissance des coûts des soins de santé ³⁾			5,75 %	5,75 %
Incidence d'une augmentation de 1 %			19,2 \$	1,2 \$
Incidence d'une diminution de 1 %			(15,9) \$	(1,0) \$

1) Compte tenu de l'incidence sur les coûts des services rendus, sur les coûts financiers et sur le montant net des intérêts sur le passif (l'actif) au titre des régimes à prestations définies.

2) Repose sur la moyenne pondérée des taux d'actualisation relatifs à tous les régimes.

3) Diminution progressive jusqu'à 5,00 % en 2020 et pas de changement par la suite.

La composition de l'actif des régimes de retraite à prestations définies s'établissait comme suit à la clôture de l'exercice :

	6 mai 2017	7 mai 2016
Fonds d'actions canadiennes	8,8 %	10,3 %
Fonds d'actions étrangères	11,7 %	8,6 %
Fonds à revenu fixe	79,2 %	80,9 %
Fonds de roulement net	0,3 %	0,2 %
Total des placements	100,0 %	100,0 %

Ces titres comprennent des placements dans des actions de catégorie A sans droit de vote d'Empire. La valeur de marché proportionnelle de ces actions à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

	6 mai 2017	Pourcentage des actifs des régimes	7 mai 2016	Pourcentage des actifs des régimes
Empire Company Limited – actions de catégorie A sans droit de vote	8,9 \$	1,3 %	10,8 \$	1,6 %

Tous les titres sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction des données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (c'est-à-dire des prix), soit indirectement (c'est-à-dire des dérivés de prix).

Le rendement réel des actifs des régimes s'est chiffré à 41,5 \$ pour l'exercice clos le 6 mai 2017 (5,2 \$ en 2016).

Selon les meilleures estimations de la direction, les cotisations qui devraient être versées aux régimes à prestations définies au cours de l'exercice ouvert le 7 mai 2017 et dont la date de clôture est le 5 mai 2018 s'élèvent à 23,3 \$.

18. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé	Nombre d'actions	
	6 mai 2017	7 mai 2016
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries	991 980 000	991 980 000
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	768 105 849	768 105 849
Actions ordinaires de catégorie B, sans valeur nominale, avec droit de vote	122 400 000	122 400 000

Émis et en circulation	Nombre d'actions		
		6 mai 2017	7 mai 2016
Actions de catégorie A sans droit de vote	173 537 901	2 037,8 \$	2 037,8 \$
Actions ordinaires de catégorie B	98 138 079	7,3	7,3
Actions détenues en fiducie	(555 409)	(10,7)	–
Total		2 034,4 \$	2 045,1 \$

Dans certains cas, lorsqu'il y a une offre d'achat (selon la définition donnée dans les modalités relatives aux actions) d'actions ordinaires de catégorie B, les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir une offre complémentaire au prix par action payé le plus élevé, conformément à cette offre d'achat d'actions ordinaires de catégorie B.

Au cours de l'exercice 2017, la Société a versé à ses actionnaires des dividendes de 111,3 \$ sur les actions ordinaires (109,4 \$ en 2016). Cela représente un versement de 0,41 \$ par action (0,40 \$ par action en 2016) pour les détenteurs d'actions ordinaires.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2017, la Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement éventuel d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par Société de fiducie CST qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Au cours de l'exercice 2017, le fonds fiduciaire a acheté 555 409 actions de catégorie A sans droit de vote pour une contrepartie de 10,7 \$. Ces actions de catégorie A sans droit de vote ont été portées en diminution du capital-actions et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Fractionnement d'actions

Le 28 septembre 2015, la Société a effectué un fractionnement d'actions à raison de trois pour une, en remettant deux nouvelles actions pour chaque action détenue par les détenteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B sans droit de vote inscrits à la fermeture des bureaux le 21 septembre 2015. Les actions de catégorie A sans droit de vote ont commencé à être négociées sur la base du fractionnement en date du 29 septembre 2015. Le nombre d'actions et les montants par action ont tous été retraités dans les présents états financiers consolidés afin de rendre compte du fractionnement d'actions.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 12 mars 2015, la Société a présenté à la Bourse de Toronto (la « TSX ») un avis d'intention de racheter aux fins d'annulation un maximum de 1 788 584 actions de catégorie A sans droit de vote, ou 5 365 752 actions de catégorie A sans droit de vote après le fractionnement d'actions, ce qui représente environ trois pour cent des actions en circulation. La période de rachat a débuté le 17 mars 2015 et se terminera au plus tard le 16 mars 2016. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2016, la Société a racheté 5 365 752 actions de catégorie A sans droit de vote aux fins d'annulation, ce qui satisfait aux conditions de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le prix d'achat était de 148,1 \$, dont un montant de 64,8 \$ a été comptabilisé en réduction du capital-actions et le reste a été inscrit en réduction des résultats non distribués.

Le 14 mars 2016, la Société a présenté à la TSX un avis d'intention de racheter aux fins d'annulation un nombre maximal de 5 206 137 actions de catégorie A sans droit de vote, ce qui représente environ trois pour cent des actions en circulation. La période de rachat devait débuter le 17 mars 2016 et se terminer le 16 mars 2017. Empire n'a procédé à aucun rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote depuis la date de l'avis.

19. AUTRES PRODUITS (PERTES)

	6 mai 2017	7 mai 2016
Profit net (perte nette) sur la sortie d'actifs	23,0 \$	(39,6) \$
Revenus locatifs tirés des immeubles détenus	26,9	31,7
Pertes de dilution	(1,7)	(3,0)
Total	48,2 \$	(10,9) \$

Au cours de l'exercice 2016, la direction a comptabilisé une perte de 70,9 \$ sur la cession d'actifs, en fonction de l'ajustement du prix d'achat aux termes de la convention d'achat d'actifs (note 14).

NOTES ANNEXES

20. CHARGES AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL

	6 mai 2017	7 mai 2016
Salaires, rémunération et autres avantages à court terme	3 078,3 \$	3 058,0 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	44,2	29,8
Indemnités de fin de contrat de travail	14,9	3,6
Total	3 137,4 \$	3 091,4 \$

21. CHARGES FINANCIÈRES, MONTANT NET

	6 mai 2017	7 mai 2016
Produits financiers		
Produits d'intérêts tirés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	0,4 \$	1,4 \$
Profits (pertes) liés à la juste valeur de contrats à terme	3,3	(0,2)
Revenu de placement	1,2	1,2
Produit de désactualisation sur les prêts et autres créances	1,2	0,7
Total des produits financiers	6,1	3,1
Charges financières		
Charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti	103,1	113,8
Pertes sur les couvertures de flux de trésorerie reclassées hors des autres éléments du résultat global	-	0,2
Charges financières de retraite, montant net	11,5	12,4
Charge de désactualisation des provisions	9,5	14,1
Total des charges financières	124,1	140,5
Charges financières, montant net	118,0 \$	137,4 \$

22. RÉSULTAT PAR ACTION

	6 mai 2017	7 mai 2016
Nombre moyen pondéré d'actions – de base (note 18)	271 948 133	273 851 466
Actions présumées être émises sans contrepartie relativement aux paiements fondés sur des actions	3 374	195 738
Nombre moyen pondéré d'actions – après dilution	271 951 507	274 047 204

En raison de la perte nette inscrite par la Société pour la période de 53 semaines close le 7 mai 2016, un même nombre moyen pondéré d'actions a été utilisé pour calculer la perte par action de base et après dilution, car l'incidence de la totalité des actions ordinaires potentielles aurait été antidilutive.

23. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

La Société a acquis des magasins affiliés et non affiliés ainsi que des postes d'essence et des dossiers d'ordonnances. Les acquisitions sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition et leurs résultats sont compris dans les résultats financiers consolidés de la Société depuis les dates d'acquisition. Le goodwill comptabilisé pour les acquisitions de magasins affiliés et non affiliés ainsi que de postes d'essence se rapporte à la main-d'œuvre acquise et à la clientèle des magasins existants, ainsi qu'aux synergies attendues de la combinaison des magasins acquis et des magasins existants.

Le tableau qui suit présente les montants des actifs et des passifs identifiables découlant des acquisitions pour les exercices clos le 6 mai 2017 et le 7 mai 2016 :

	6 mai 2017	7 mai 2016
Magasins et postes d'essence		
Créances	- \$	12,0 \$
Stocks	7,0	17,5
Immobilisations corporelles	5,6	20,2
Immobilisations incorporelles	3,0	7,0
Goodwill	5,8	39,8
Provisions	-	(0,5)
Autres passifs	-	(5,3)
	21,4	90,7
Dossiers d'ordonnances		
Immobilisations incorporelles	0,5	-
Contrepartie en trésorerie	21,9 \$	90,7 \$

Depuis la date d'acquisition, l'apport des entreprises acquises aux ventes s'est élevé à 104,3 \$ et leur apport au bénéfice net était de néant au 6 mai 2017.

Acquisition de Coop Atlantique

Le 12 mai 2015, les membres propriétaires de Coop Atlantique ont approuvé une convention visant l'achat de certains actifs et la reprise de certains passifs liés aux activités de vente de produits alimentaires et d'essence de Coop Atlantique pour 24,5 \$ plus les ajustements habituels au fonds de roulement et les retenues. La convention prévoit l'achat de cinq épiceries à gamme complète de services, de cinq postes d'essence (dont deux en co-implantation avec des épiceries), d'autres actifs immobiliers ainsi que d'autres actifs et de certains passifs. Le 12 juin 2015, Sobeys a obtenu l'autorisation du Bureau de la concurrence et la clôture de l'opération a eu lieu le 21 juin 2015.

Au cours de l'exercice 2016, la direction a terminé la répartition du prix d'acquisition lié à l'acquisition de Coop Atlantique. Par conséquent, l'état consolidé de la situation financière au 6 mai 2017 comprend les justes valeurs suivantes pour les actifs identifiables acquis et les passifs repris :

Créances	11,8 \$
Stocks	9,4
Immobilisations corporelles	7,8
Immobilisations incorporelles	0,9
Provisions	(0,5)
Autres passifs	(4,8)
Total des actifs nets identifiables	24,6 \$
Excédent de la contrepartie payée sur les actifs nets identifiables acquis affecté au goodwill	16,8 \$

Le goodwill comptabilisé est principalement attribuable aux synergies attendues de l'intégration et au potentiel de croissance future prévue découlant des activités de vente en gros. Un goodwill de 12,6 \$ est déductible aux fins de l'impôt sur le résultat.

Si l'acquisition avait eu lieu le 3 mai 2015, la direction estime que les ventes consolidées pro forma se seraient chiffrées à 24 637,2 \$ et que la perte nette consolidée pro forma se serait établie à (2 113,5) \$ pour la période de 53 semaines close le 7 mai 2016. Pour déterminer ces montants, la direction a présumé que les ajustements de juste valeur survenus à la date d'acquisition auraient été les mêmes si les acquisitions avaient été conclues le 3 mai 2015.

Des coûts d'acquisition de 0,6 \$ liés aux frais juridiques externes et d'autres coûts ont été engagés au cours de la période de 53 semaines close le 7 mai 2016 et ont été constatés en tant que frais de vente et charges administratives dans l'état consolidé du résultat net.

24. GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Garanties

Franchisés et marchands affiliés

Sobeys est partie à un certain nombre de contrats de franchise et de conventions d'exploitation dans le cadre de son modèle d'affaires. Ces contrats et conventions contiennent des clauses qui imposent à la Société d'apporter du soutien aux franchisés et aux marchands affiliés afin de compenser ou d'atténuer les pertes des magasins de détail, de réduire les paiements de loyer des magasins, de minimiser l'incidence des prix promotionnels et d'aider à couvrir les autres charges d'exploitation liées aux magasins. La totalité du soutien financier mentionné précédemment ne s'appliquera pas dans tous les cas, étant donné que les provisions des contrats varient. La Société continuera d'apporter un soutien financier en vertu des contrats de franchise et des conventions d'exploitation au cours des prochains exercices.

Sobeys a conclu un contrat de garantie en vertu duquel, si certains franchisés et marchands affiliés sont dans l'impossibilité de s'acquitter de leurs obligations locatives, elle sera tenue de payer le montant le plus élevé de 7,0 \$ ou de 9,9 % du solde de l'obligation autorisée et impayée (7,0 \$ ou 9,9 % en 2016). Le contrat de garantie a expiré au cours de l'exercice clos le 6 mai 2017.

Sobeys a garanti certains contrats de location de matériel de ses franchisés et marchands affiliés. Selon la garantie, si un franchisé ou un marchand affilié est dans l'impossibilité de respecter ses obligations locatives, Sobeys sera tenue de payer le solde des engagements en vertu des contrats de location de matériel jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 145,0 \$. Le contrat de garantie a expiré au cours de l'exercice clos le 6 mai 2017.

Au cours de l'exercice 2009, Sobeys a conclu un contrat additionnel d'amélioration de crédit sous forme de lettre de garantie pour certains franchisés et marchands affiliés relativement à l'achat et à l'installation de matériel. Aux termes du contrat, si un franchisé ou un marchand affilié est dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations locatives ou de fournir un recours acceptable, Sobeys sera tenue de payer le montant le plus élevé de 6,0 \$ ou de 10,0 % du solde de l'obligation autorisée et impayée annuellement (6,0 \$ ou 10,0 % en 2016). En vertu des modalités du contrat, Sobeys doit fournir une lettre de crédit correspondant au montant de la garantie en instance, à réévaluer chaque année civile. Cette amélioration de crédit permet à Sobeys d'offrir des modalités de financement avantageuses à certains franchisés et marchands affiliés. Les modalités du contrat ont été révisées et Sobeys a déterminé qu'il n'y avait aucune incidence importante relativement à la consolidation d'entités structurées. En date du 6 mai 2017, le montant de la garantie se chiffrait à 6,0 \$ (6,0 \$ en 2016).

Autres

Au 6 mai 2017, la Société était éventuellement responsable de lettres de crédit émises totalisant 62,2 \$ (66,6 \$ en 2016).

Sobeys, par l'intermédiaire de ses filiales, a garanti le paiement d'obligations aux termes de certaines conventions de développement commercial. Au 6 mai 2017, Sobeys a garanti des obligations de 43,5 \$ (43,5 \$ en 2016) relativement à ces conventions.

Après avoir signé le bail de son centre de distribution à Mississauga en mars 2000, Sobeys a garanti au propriétaire l'exécution, par Services alimentaires SERCA Inc., de toutes ses obligations en vertu du bail. La durée résiduelle du bail est de trois ans et l'obligation totale est de 10,4 \$ (13,4 \$ en 2016). Lors de la cession des actifs de Services alimentaires SERCA Inc. à Sysco Corp., le bail du centre de distribution à Mississauga a été cédé à l'acheteur, qui l'a pris en charge, et Sysco Corp. a consenti à indemniser Sobeys et à la dégager de toute responsabilité qui pourrait découler de cette garantie.

NOTES ANNEXES

Engagements

Contrats de location simple, en tant que preneur

La Société loue divers magasins, centres de distribution et bureaux ainsi que du matériel aux termes de contrats de location simple non résiliables. Ces contrats sont assortis de diverses modalités, clauses d'indexation et options de reconduction et d'une base d'établissement du loyer conditionnel à payer.

Le loyer minimum futur net total payable aux termes des contrats de location simple de la Société au 6 mai 2017 s'élevé à environ 4 450,1 \$. Ce montant correspond à une obligation brute au titre de contrats de location de 5 330,5 \$ réduite par un produit de sous-location attendu de 880,4 \$. Le montant net des engagements pour les cinq prochains exercices se présente comme suit :

	Tiers		Parties liées	
	Obligation nette au titre de contrats de location	Obligation brute au titre de contrats de location	Obligation nette au titre de contrats de location	Obligation brute au titre de contrats de location
2018	257,7 \$	359,6 \$	148,0 \$	148,0 \$
2019	240,6	332,6	143,7	143,7
2020	222,5	308,1	142,5	142,5
2021	200,9	280,2	142,9	142,9
2022	176,7	248,7	142,7	142,7
Par la suite	986,3	1 435,9	1 645,6	1 645,6

La Société a comptabilisé une charge de 566,1 \$ (542,3 \$ en 2016) en lien avec les paiements minimaux au titre de la location pour l'exercice clos le 6 mai 2017 dans les états consolidés du résultat net. La charge a été compensée par un produit de sous-location de 104,9 \$ (115,8 \$ en 2016), et une autre charge de 13,1 \$ (12,3 \$ en 2016) a été comptabilisée à titre de loyer conditionnel.

Contrats de location simple, à titre de bailleur

La Société loue également la plupart des immeubles de placement aux termes de contrats de location simple. Ces contrats de location sont assortis de diverses modalités, clauses d'indexation et options de reconduction et d'une base d'établissement du loyer conditionnel à percevoir.

Les revenus locatifs pour l'exercice clos le 6 mai 2017 s'élevaient à 26,2 \$ (31,4 \$ en 2016) et sont inclus dans les autres produits (pertes) dans les états consolidés du résultat net. De plus, la Société a comptabilisé des loyers conditionnels de 0,3 \$ pour l'exercice clos le 6 mai 2017 (0,3 \$ en 2016).

Les paiements de loyer qui devraient être reçus au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	Tiers
2018	20,6 \$
2019	19,3
2020	17,2
2021	15,3
2022	14,1
Par la suite	95,6

Passifs éventuels

Le 21 juin 2005, Sobeys a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») pour les exercices 1999 et 2000 relativement à Lumsden Brothers Limited, filiale de vente en gros de Sobeys, et la taxe sur les produits et services (« TPS »). La nouvelle cotisation se rapportait à la TPS sur la vente des produits du tabac aux Indiens de plein droit. L'ARC soutient que Sobeys devait prélever la TPS sur la vente de produits du tabac aux Indiens de plein droit. Selon l'avis de nouvelle cotisation, le total de ces taxes, des intérêts et des pénalités s'élevé à 13,6 \$ (13,6 \$ en 2016). Après étude du dossier et consultation juridique, Sobeys est d'avis qu'elle ne devait pas prélever la TPS. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2006, Sobeys a déposé un avis d'opposition auprès de l'ARC. Le litige n'est toujours pas réglé et Sobeys a déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt. Par conséquent, Sobeys n'a comptabilisé aucune de ces taxes, aucun de ces intérêts ni aucune de ces pénalités à cet égard dans ses états du résultat net. En attendant la résolution de cette affaire, Sobeys a déposé des fonds auprès de l'ARC pour couvrir le total des taxes, des intérêts et des pénalités indiqué dans l'avis de nouvelle cotisation et elle a comptabilisé ce montant à titre de créance non courante à recevoir de l'ARC.

La Société est mise en cause dans des réclamations et des litiges dans le cours normal de ses activités. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque significatif, même si elle ne peut le prédire avec certitude.

Dans le cours normal de ses activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte imprévue survienne lorsqu'un client ou une partie contractante à un instrument financier ne réussit pas à honorer ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la Société qui sont exposés aux concentrations de risque de crédit sont principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les prêts et autres créances, les contrats dérivés et les garanties.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts et créances et des contrats de garantie pour les franchisés et marchands affiliés (note 24).

La Société atténue le risque de crédit lié à ses créances clients et à ses prêts en mettant en place des processus d'approbation et des limites de crédit ainsi que des processus de surveillance périodique. En règle générale, la Société est d'avis que la qualité du crédit de ses actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est élevée. La Société effectue un suivi périodique des processus liés au recouvrement et obtient des garanties pour la totalité de ses créances et prêts et autres créances afin de s'assurer que les paiements adéquats ont été reçus et que les garanties appropriées sont disponibles. Les garanties peuvent différer d'une entente à une autre, mais, en règle générale, elles sont composées des stocks, des immobilisations corporelles, y compris les terrains et/ou les bâtiments, ainsi que des garanties personnelles. Le risque de crédit est encore plus atténué en raison de la vaste clientèle et de sa dispersion dans plusieurs zones géographiques. Pour réduire le risque de crédit, la Société ne conclut des contrats dérivés qu'avec des contreparties ayant obtenu une note minimale de « A » de la part de deux agences de notation reconnues.

Les créances sont composées essentiellement de soldes de comptes indépendants ou de franchisés et de détaillants affiliés ainsi que de remises et de ristournes provenant de fournisseurs. La date d'échéance de ces montants peut différer selon la convention, mais, de façon générale, les soldes impayés après une période de 30 jours sont considérés comme étant en souffrance. Le classement chronologique des créances est le suivant :

	6 mai 2017	7 mai 2016
De 0 à 30 jours	342,7 \$	410,7 \$
De 31 à 90 jours	23,3	31,5
Plus de 90 jours	75,2	73,1
Total des créances avant correction de valeur pour pertes sur créances	441,2	515,3
Moins la correction de valeur pour pertes sur créances	(27,6)	(25,9)
Créances	413,6 \$	489,4 \$

Les intérêts gagnés sur les comptes en souffrance sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net en réduction des frais de vente et charges administratives. Les créances sont classées comme étant courantes aux états consolidés de la situation financière au 6 mai 2017.

La correction de valeur pour pertes sur créances est révisée chaque date de clôture. Une correction de valeur est calculée sur les créances à recevoir de comptes indépendants ainsi que sur les créances et les prêts et autres créances provenant de franchisés ou de marchands affiliés, et est comptabilisée en réduction des créances respectives aux états consolidés de la situation financière. La Société met à jour son estimation de ses pertes sur créances selon les soldes en souffrance des comptes indépendants et l'évaluation de la recouvrabilité, déduction faite de la garantie attribuée pour des franchisés ou des marchands affiliés. Les créances courantes et non courantes et les prêts et autres créances sont régulièrement révisés et sont sortis lorsque le recouvrement est estimé improbable. La variation de la correction de valeur pour pertes sur créances est comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net et est présentée comme suit :

	6 mai 2017	7 mai 2016
Correction de valeur à l'ouverture	25,9 \$	21,8 \$
Provision pour pertes	5,4	9,9
Recouvrements	(0,4)	(0,8)
Sorties	(3,3)	(5,0)
Correction de valeur à la clôture	27,6 \$	25,9 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne détienne pas de trésorerie suffisante pour s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La Société conserve sa facilité de crédit confirmée pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour honorer ses obligations financières actuelles et futures prévisibles à un coût raisonnable.

La Société surveille les marchés financiers et les conditions connexes, ainsi que ses flux de trésorerie afin d'optimiser sa situation de trésorerie et d'évaluer ses besoins de trésorerie et de financement à plus long terme. La conjoncture le permettant, la Société aura accès aux marchés des capitaux d'emprunt pour divers emprunts à long terme venant à échéance et au fur et à mesure que les autres passifs arriveront à échéance ou lorsqu'on le jugera approprié afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix.

La valeur et les échéances contractuelles du capital et de l'intérêt des passifs financiers importants, non actualisés, au 6 mai 2017, sont présentées dans le tableau suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite	Total
Passifs financiers dérivés							
Swaps de devises	2,4 \$	2,4 \$	12,9 \$	– \$	– \$	– \$	17,7 \$
Passifs financiers non dérivés							
Fournisseurs et charges à payer	2 230,2	–	–	–	–	–	2 230,2
Dette à long terme	219,7	585,9	89,5	195,0	64,7	1 476,6	2 631,4
Total	2 452,3 \$	588,3 \$	102,4 \$	195,0 \$	64,7 \$	1 476,6 \$	4 879,3 \$

NOTES ANNEXES

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier s'entend du montant estimé que toucherait la Société pour vendre les actifs financiers ou qu'elle paierait pour le transfert des passifs financiers lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, de la partie courante des prêts et autres créances et des fournisseurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La valeur comptable de la partie non courante des prêts et autres créances et des placements se rapproche de la juste valeur aux dates de clôture en raison des taux actuels du marché pour ces instruments.

La juste valeur de la dette à long terme à taux d'intérêt variable est présumée se rapprocher de sa valeur comptable selon les taux actuels du marché et la permanence des écarts de crédit. La juste valeur de la dette à long terme a été estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux offert pour des emprunts ayant une échéance et une qualité de crédit semblables.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers dérivés, classée au niveau 2, est estimée selon des modèles d'évaluation qui utilisent des données d'entrée observables de marché. La direction est d'avis que sa technique d'évaluation est adéquate.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice clos le 6 mai 2017.

Les valeurs comptables des instruments financiers de la Société avoisinent leurs justes valeurs, sauf en ce qui a trait à l'élément ci-dessous :

	6 mai 2017	7 mai 2016
Dette à long terme		
Valeur comptable totale	1 870,8 \$	2 367,4 \$
Juste valeur totale	1 893,0 \$	2 489,4 \$

Au 6 mai 2017, la hiérarchie des justes valeurs comprend des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net respectivement de néant, de 1,1 \$ et de néant pour les niveaux 1, 2 et 3 (néant, 2,1 \$ et néant en 2016).

Au 6 mai 2017, la hiérarchie des justes valeurs comprend des actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente de 25,1 \$ dans le niveau 1 (24,7 \$ en 2016).

Au 6 mai 2017, la hiérarchie des justes valeurs comprend des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net respectivement de néant, de 0,9 \$ et de néant pour les niveaux 1, 2 et 3 (néant, 0,9 \$ et néant en 2016).

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur à moins qu'ils ne représentent un contrat d'achat ou de vente d'un élément non financier conformément aux besoins prévus de la Société en matière d'achat, de vente ou de consommation, appelé « achat ou vente d'éléments non financiers ». Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées en résultat net, à moins que les instruments financiers dérivés ne se qualifient à titre de couvertures de flux de trésorerie efficaces et ne soient désignés comme tels ou qu'ils ne représentent des achats ou des ventes d'éléments non financiers. La norme ne s'applique pas aux achats ou aux ventes d'éléments non financiers et ces derniers sont comptabilisés à titre de contrats non entièrement exécutés. Les variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné à titre de couverture des flux de trésorerie sont comptabilisées dans les autres actifs et dans les autres passifs non courants; la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie de la Société comprennent principalement des swaps sur devises et des conventions de vente d'électricité. Des contrats de change sont utilisés pour couvrir les achats ou les dépenses futurs liés aux biens et services libellés en monnaies étrangères. Les conventions de vente d'électricité servent à réduire le risque lié à la variation des prix du marché de l'électricité. Les profits et pertes sont initialement comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global et sont virés au résultat net lorsque les flux de trésorerie prévus influent sur les produits et les charges de la période.

Au 6 mai 2017, les justes valeurs des dérivés en cours désignés comme couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues correspondent à des actifs de 1,1 \$ (2,1 \$ en 2016) et à des passifs de 0,9 \$ (0,9 \$ en 2016).

Les couvertures de flux de trésorerie devraient donner lieu à des entrées ou à des sorties de trésorerie au cours des trois prochains exercices jusqu'à l'exercice 2020, qui devraient être comptabilisées en résultat net au cours de cette période et, dans le cas des swaps de devises, sur la durée d'utilité des actifs connexes dont une partie du coût initial est couverte.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de pertes financières découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les instruments financiers qui peuvent rendre la Société vulnérable au risque de taux d'intérêt comprennent les passifs financiers à taux variables.

La Société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la conjoncture du marché et l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette. La majorité de la dette à long terme de la Société porte intérêt à taux fixes. Une tranche d'environ 23,1 % (29,5 % en 2016) de la dette à long terme de la Société est exposée au risque de taux d'intérêt puisqu'elle porte intérêt à des taux variables.

Le résultat net est sensible à l'incidence d'une variation des taux d'intérêt sur le solde moyen des passifs financiers portant intérêt au cours de l'exercice. Pour l'exercice clos le 6 mai 2017, le solde moyen de la dette à taux variable non couverte de la Société s'élevait à 493,1 \$ (689,1 \$ en 2016). Une augmentation (diminution) de 25 points de base aurait une incidence de l'ordre de 0,9 \$ (0,9 \$) [1,2 \$ (1,2 \$) en 2016] sur le résultat net à la suite de l'exposition de la Société aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable non couverte.

Risque de change

La Société exerce ses activités en grande partie en dollars canadiens. Elle est assujettie au risque de change en raison principalement des achats effectués en dollars américains. De plus, la Société conclut des contrats à terme pour fixer le cours de change sur une partie de ses besoins prévus en devises étrangères. Les montants reçus et payés en lien avec les instruments utilisés pour couvrir les opérations de change, y compris les profits et les pertes, sont comptabilisés dans le coût des achats. La Société estime que son exposition au risque de change est négligeable.

La Société conclut des contrats de change à terme et des swaps de devises principalement pour limiter son exposition aux fluctuations des cours de change en lien avec les dépenses libellées en monnaies étrangères. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats à terme est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie couverts soit comptabilisée en résultat net dans les périodes comptables futures.

La Société estime qu'une augmentation (diminution) de 10 % des cours de change en vigueur aurait une incidence de néant (néant) [néant (néant) en 2016] sur le résultat net et de 1,3 \$ (1,3 \$) [6,0 \$ (6,0 \$) en 2016] sur les autres éléments du résultat global pour les dérivés en monnaies étrangères en place à la clôture de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2016, Sobeys a conclu sept contrats de change à terme euros/dollars canadiens d'une valeur approximative en dollars canadiens de 68,6 \$ au moment de la conclusion. Ces contrats de change à terme ont été conclus afin de couvrir et de limiter l'exposition aux fluctuations des cours du change découlant des dépenses futures en euros. Les contrats à terme sont venus à échéance le 1^{er} mars 2017.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur des placements fluctue par suite des variations du prix des placements. La Société estime qu'une variation de 10 % de la valeur de marché de ses placements qui se négocient sur une bourse reconnue aurait une incidence de néant (néant en 2016) sur le résultat net et de 2,2 \$ (2,1 \$ en 2016) sur les autres éléments du résultat global.

26. INFORMATION SECTORIELLE

En tenant compte de sa structure de gestion et du système d'information interne, la Société a déterminé que les secteurs à présenter étaient la vente au détail de produits alimentaires et les placements et autres activités. Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires comprend cinq secteurs opérationnels : Sobeys Ouest, Sobeys Ontario, Sobeys Québec, Sobeys Atlantique et le groupe de pharmacies Sobeys. Ces secteurs opérationnels ont été regroupés en un seul secteur à présenter, soit « vente au détail de produits alimentaires », car ils présentent des caractéristiques économiques similaires, comme l'offre de produit, la clientèle et les modes de distribution. Le secteur des placements et autres activités comprend essentiellement les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans le FPI Crombie, les partenariats immobiliers et diverses autres activités de la Société.

Les résultats et les actifs des secteurs opérationnels comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent y être affectés de façon raisonnable.

Ces secteurs opérationnels sont gérés séparément, car chacun d'eux nécessite des technologies et des ressources différentes ainsi que des démarches de commercialisation distinctes. Tous les transferts intersectoriels sont comptabilisés à des prix établis dans des conditions de concurrence normale. Pour la présentation de l'information sectorielle, la Société utilise des méthodes d'évaluation conformes à IFRS 8 *Secteurs opérationnels* qui sont les mêmes que celles utilisées dans ses états financiers consolidés.

Il n'y a eu aucune affectation asymétrique du bénéfice, des charges ou des actifs entre les secteurs.

Toutes les ventes sont générées par le secteur de la vente au détail de produits alimentaires. Le bénéfice (la perte) d'exploitation attribuable à chaque secteur opérationnel de la Société est résumé dans le tableau qui suit :

	6 mai 2017	7 mai 2016
Bénéfice (perte) d'exploitation sectoriel		
Vente au détail de produits alimentaires	259,3 \$	(2 509,2) \$
Placements et autres activités		
FPI Crombie	41,5	38,9
Partenariats immobiliers	35,1	46,7
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(2,9)	5,1
	73,7	90,7
Total	333,0 \$	(2 418,5) \$

Le bénéfice (la perte) d'exploitation sectoriel peut être rapproché du bénéfice (de la perte) avant impôt de la Société, comme suit :

	6 mai 2017	7 mai 2016
Total du bénéfice (de la perte) d'exploitation	333,0 \$	(2 418,5) \$
Charges financières, montant net	118,0	137,4
Total	215,0 \$	(2 555,9) \$

NOTES ANNEXES

	6 mai 2017	7 mai 2016
Total des actifs par secteur		
Vente au détail de produits alimentaires	7 949,9 \$	8 463,3 \$
Placements et autres activités	745,6	675,2
Total	8 695,5 \$	9 138,5 \$

27. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Régime d'unités d'actions au rendement

La Société a attribué à certains salariés un nombre cible d'unités d'actions au rendement (« UAR ») qui suivent les cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société sur une période de trois ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis en vertu d'une attribution dépend dans la plupart des cas de l'écoulement du temps et de l'atteinte d'objectifs de rendement précis. À l'acquisition des droits, chaque salarié a le droit de recevoir un nombre d'actions de catégorie A sans droit de vote correspondant au nombre de ses UAR dont les droits sont acquis. La juste valeur moyenne pondérée de 19,23 \$ par UAR émise au cours de l'exercice considéré a été déterminée d'après le modèle Black et Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Cours de l'action	20,16 \$
Durée attendue	2,27 ans
Taux d'intérêt sans risque	0,73 %
Volatilité attendue	19,48 %
Rendement de l'action	2,07 %

Au 6 mai 2017, 861 933 UAR étaient en cours (939 555 en 2016). La charge de rémunération pour l'exercice clos le 6 mai 2017 était de néant (1,2 \$ en 2016).

Régime d'options sur actions

Au cours de l'exercice 2017, la Société a attribué 1 642 700 options aux termes du régime d'options sur actions des salariés de la Société, dans le cadre duquel des options sont attribuées pour l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote. Le 28 septembre 2015, la Société a mené à terme un fractionnement d'actions à raison de trois pour une. Le nombre d'options en cours, la juste valeur moyenne pondérée des options et le cours de l'action ont été retraités afin de rendre compte du fractionnement d'actions à raison de trois pour une. La juste valeur moyenne pondérée de 2,92 \$ par option émise au cours de l'exercice a été déterminée d'après le modèle Black et Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Cours de l'action	20,40 \$
Durée attendue	7,92 ans
Taux d'intérêt sans risque	0,68 %
Volatilité attendue	19,17 %
Rendement de l'action	2,02 %

La charge de rémunération pour l'exercice clos le 6 mai 2017 s'est établie à 3,3 \$ (3,6 \$ en 2016) et sera amortie sur la période d'acquisition des droits de quatre ans. L'augmentation totale du surplus d'apport liée au coût du régime d'options sur actions s'est élevée à 3,3 \$ (3,6 \$ en 2016).

Les options sur actions en cours au 6 mai 2017 ont été attribuées à des prix allant de 15,60 \$ à 30,87 \$ et expirent de mai 2018 à juin 2024 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 5,46 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2017 et 2016 se présentent comme suit :

	2017		2016	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	3 655 322	25,94 \$	3 364 995	24,86 \$
Attribuées	1 642 700	20,40	753 845	30,13
Exercées	–	–	(135 712)	20,09
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(348 159)	23,51	(327 806)	26,90
Solde à la clôture	4 949 863	24,27 \$	3 655 322	25,94 \$
Options sur actions exerçables à la clôture	3 334 369		2 206 342	

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours au 6 mai 2017 :

Année d'attribution	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options sur actions en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée ¹⁾	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables au 6 mai 2017	Prix d'exercice moyen pondéré
2011	14 418	1,15	17,33	\$ 14 418	17,33 \$
2012	10 392	2,16	18,13	10 392	18,13
2013	14 262	3,16	17,98	14 262	17,98
2014	1 992 568	4,16	26,30	1 992 568	26,30
2015	844 957	5,17	22,43	633 717	22,43
2016	602 778	6,17	30,10	301 390	30,10
2017	1 470 488	7,18	20,36	367 622	20,36
Total	4 949 863	5,46	24,27	\$ 3 334 369	25,15 \$

1) La durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée est exprimée en années.

Unités d'actions différées

Au premier trimestre de l'exercice 2017, la Société a mis en place un nouveau régime d'unités d'actions différées (« UAD ») à l'intention des salariés. Le nombre d'UAD dont les droits deviennent acquis est fonction de l'écoulement du temps et de l'atteinte d'objectifs de rendement précis. Au 6 mai 2017, il y avait 578 444 UAD en cours (néant en 2016) relativement à ce régime et la valeur comptable totale de l'obligation s'élevait à 1,9 \$ (néant en 2016). La charge de rémunération pour l'exercice clos le 6 mai 2017 s'est établie à 1,9 \$ (néant en 2016) et sera amortie sur la période d'acquisition des droits de trois ans.

Les membres du conseil d'administration peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leurs honoraires sous forme d'UAD plutôt qu'en trésorerie. Le nombre d'UAD reçues varie selon le cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date du versement des honoraires ou de la rémunération de chaque administrateur. D'autres UAD sont attribuées à titre d'équivalents de dividendes. Au 6 mai 2017, il y avait 263 199 UAD en cours (426 792 en 2016) et la valeur comptable totale de l'obligation s'élevait à 5,7 \$ (9,0 \$ en 2016). La charge de rémunération (reprise) pour l'exercice clos le 6 mai 2017 s'établissait à 1,5 \$ [(2,1 \$) en 2016].

En vertu des deux régimes, les UAD dont les droits ont été acquis ne peuvent être rachetées tant que le porteur est un administrateur ou un salarié de la Société. La valeur de rachat d'une UAD correspond au cours de l'action de catégorie A sans droit de vote d'Empire au moment du rachat. La Société évalue de façon régulière l'obligation relative aux UAD selon le cours d'un nombre équivalent d'actions de catégorie A sans droit de vote et impute toute augmentation ou diminution de l'obligation aux frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Régime d'options sur actions fictives fondées sur le rendement

Avant l'exercice 2014, la haute direction de Sobey's participait au Régime d'options sur actions fictives fondées sur le rendement de Sobey's (« ROAFR »), qui comportait des options prévoyant l'émission d'actions fictives au rendement (« OAFR »). Les OAFR sont assujetties à une période de rendement ou une durée de cinq ans. Les OAFR de Sobey's étaient attribuées aux dirigeants et à la haute direction de Sobey's, comme il était approuvé par le comité des ressources humaines (« RH »). Les attributions comportaient l'acquisition sur une période de quatre années dans une proportion de 25 pour cent par année. Une disposition relative à la liquidité du ROAFR permet des paiements partiels à l'égard d'une position dans le cours pendant une période de rendement. Au cours de l'exercice 2014, le régime a été converti en un paiement fondé sur des actions réglé en trésorerie dont le calcul de croissance est fondé sur la valeur moyenne des cinq jours suivant l'annonce de la performance financière de la Société pour les actions de catégorie A sans droit de vote d'Empire, comparativement à la moyenne des cinq jours suivant l'annonce de la performance financière de la Société de l'exercice précédent. Au 6 mai 2017, 683 652 options étaient en cours (1 497 393 en 2016) et la valeur comptable du passif lié à ces options s'élevait à néant (néant en 2016).

Régime d'achat d'actions

La Société offre un régime d'achat d'actions destiné à ses salariés en vertu duquel des prêts peuvent être accordés pour l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote. La pratique actuelle de la Société consiste à utiliser uniquement le régime d'unités d'actions au rendement et le régime d'options sur actions afin d'offrir un régime d'intéressement à moyen terme et à long terme aux salariés. Au 6 mai 2017, le solde des prêts était de néant (0,5 \$ en 2016).

28. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société effectue des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et les principaux dirigeants. Elle détient une participation de 41,5 % dans le FPI Crombie et comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

La Société a loué certains biens meubles auprès du FPI Crombie au cours de l'exercice à des montants qui, de l'avis de la direction, se rapprochent de la juste valeur marchande qui aurait été engagée si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce son activité. Les paiements nets globaux aux termes de baux, évalués aux valeurs d'échange, se sont élevés approximativement à 195,8 \$ (164,9 \$ en 2016).

Le FPI Crombie offre à la Société des services d'administration et de gestion selon le principe de la rémunération des services aux termes d'une convention de gestion entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Cette convention remplace la convention antérieure aux termes de laquelle les charges engagées étaient comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts.

NOTES ANNEXES

Au 6 mai 2017, les placements comportaient 25,1 \$ (24,7 \$ en 2016) de débetures de second rang non garanties convertibles du FPI Crombie. La Société a reçu des intérêts de 1,2 \$ du FPI Crombie au cours de l'exercice clos le 6 mai 2017 (1,2 \$ en 2016). Ces montants sont compris dans le montant net des charges financières, dans les états consolidés du résultat net.

Le 29 juin 2016, Sobeys et ses filiales en propriété exclusive ont conclu une entente avec le FPI Crombie en vue de vendre un portefeuille de 19 immeubles de détail et de les reprendre à bail, de vendre une participation de 50 % dans chacun de ses trois centres de distribution automatisés et de vendre deux parcelles de terrains non aménagés qui étaient auparavant détenus par Empire. Le FPI Crombie a également investi environ 58,8 \$ dans la rénovation et l'agrandissement de dix magasins de vente au détail de la bannière Sobeys déjà inclus dans son portefeuille. En plus de lui verser une contrepartie en trésorerie, le FPI Crombie a émis en faveur d'une filiale de Sobeys des parts de société en commandite de catégorie B ainsi que des parts spéciales avec droit de vote s'y rattachant au prix de 14,70 \$ par part, pour une valeur de 93,4 \$. La filiale de Sobeys a ensuite vendu ses parts de société en commandite de catégorie B à Empire, avec report d'impôt. Ces transactions conclues avec le FPI Crombie ont rapporté à Sobeys et à ses filiales en propriété exclusive un produit net en trésorerie totalisant 323,8 \$, et ont donné lieu à une perte avant impôt de 0,8 \$, qui a été constatée aux états consolidés du résultat net. Le produit tiré des transactions a été affecté au remboursement des billets de premier rang non garantis.

Le 29 juillet 2016, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a vendu, avant de reprendre à bail, un autre immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 26,4 \$. Cette transaction a donné lieu à un profit avant impôt de 2,1 \$ qui a été comptabilisé aux états consolidés du résultat net. Sobeys a également acheté un immeuble du FPI Crombie pour une contrepartie de 9,1 \$.

Au cours de l'exercice 2014, Sobeys a conclu une convention de crédit avec le FPI Crombie afin de financer en partie l'acquisition par Sobeys d'un immeuble en Colombie-Britannique. L'emprunt de 11,9 \$ portait intérêt au taux de 6,0 % et ne comportait pas de remboursements de capital. Le 5 mai 2017, la Société a vendu l'immeuble au FPI Crombie pour une contrepartie en trésorerie de 31,1 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 1,0 \$, qui a été constaté aux états consolidés du résultat net. Le produit tiré de la transaction a été affecté au remboursement de l'emprunt.

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2016, le FPI Crombie et une filiale en propriété exclusive de la Société ont négocié la prorogation d'une garantie de revenu locatif et d'une option de vente sur un immeuble que le FPI Crombie a acquis auprès d'une filiale de la Société en 2006. La garantie de revenu locatif et l'option de vente devaient initialement arriver à échéance en mars 2016, et elles ont été prorogées pour une période de cinq ans. Les deux parties peuvent résilier les conventions au moyen d'un avis écrit.

Au cours de l'exercice clos le 7 mai 2016, Sobeys, par l'intermédiaire de ses filiales en propriété exclusive, a vendu six immeubles au FPI Crombie puis les a repris à bail. La contrepartie en trésorerie reçue pour les immeubles vendus s'est chiffrée à 60,7 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 6,5 \$, lequel a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

	6 mai 2017	7 mai 2016
Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme	9,7 \$	9,6 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1,6	1,9
Indemnités de fin de contrat de travail	8,7	1,5
Paiements fondés sur des actions	14,8	6,1
Total	34,8 \$	19,1 \$

Indemnités

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui peuvent la protéger contre certaines réclamations.

29. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants : i) s'assurer de liquidités suffisantes pour financer ses obligations financières et exécuter ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques; ii) réduire au minimum le coût du capital tout en tenant compte des risques et des conditions actuels et futurs du secteur d'activité et du marché ainsi que de ceux liés à la conjoncture économique; iii) maintenir une structure de capital optimale qui permette la souplesse financière nécessaire tout en assurant également la conformité avec toute clause restrictive financière; iv) maintenir une notation de première qualité auprès de chaque agence de notation qui évalue la qualité du crédit de la Société. Les objectifs de la Société n'ont pas changé au cours de l'exercice clos le 6 mai 2017.

La Société surveille la structure de son capital et y apporte des ajustements, au besoin, à la lumière des variations de la conjoncture économique, des objectifs de ses actionnaires, des besoins de trésorerie de l'entreprise et de la conjoncture des marchés financiers.

La Société est d'avis que le total de ses capitaux permanents comprend toute dette portant intérêt, y compris les emprunts bancaires, la dette à long terme (dont la tranche à moins d'un an) et les capitaux propres, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le calcul s'établit comme suit :

	6 mai 2017	7 mai 2016
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	134,0 \$	350,4 \$
Dette à long terme	1 736,8	2 017,0
Dette consolidée	1 870,8	2 367,4
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	(207,3)	(264,7)
Dette consolidée nette	1 663,5	2 102,7
Capitaux propres, après la participation ne donnant pas le contrôle	3 644,2	3 623,9
Capital sous gestion	5 307,7 \$	5 726,6 \$

Même si la Société n'inclut pas les contrats de location simple dans sa définition du capital, elle tient compte de ses obligations aux termes des contrats de location simple lorsqu'elle évalue le total de ses capitaux permanents.

Les principaux placements effectués par la Société visent notamment l'augmentation de la superficie de vente en pieds carrés de son réseau de magasins concrétisée par la construction de magasins, des relocalisations et des agrandissements, y compris les améliorations locatives connexes ainsi que l'acquisition de terrains destinés à la construction de magasins futurs. La Société effectue des dépenses d'investissement dans les technologies de l'information et dans ses installations de distribution afin de soutenir son réseau de magasins en pleine expansion. De plus, la Société effectue des dépenses d'investissement afin de soutenir ses placements et autres activités. La Société compte en grande partie sur ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer son programme de dépenses d'investissement et la distribution de dividendes à ses actionnaires. Les flux de trésorerie sont renfloués, le cas échéant, par une dette supplémentaire ou par l'émission de capital-actions additionnel. Aucun changement n'a été apporté à ces objectifs dans l'exercice considéré.

La direction surveille certains ratios clés afin de gérer le capital de façon efficace :

	6 mai 2017	7 mai 2016
Ratio de la dette consolidée sur le capital total ¹⁾	33,9 %	39,5 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ²⁾	2,4 x	(1,2) x
Ratio du BAIIA sur les charges financières ²⁾	7,5 x	(17,1) x

1) Le capital total s'entend de la dette consolidée plus les capitaux propres, après la participation ne donnant pas le contrôle.

2) Le BAIIA et les charges financières reflètent le BAIIA et les charges financières pour chacun des exercices de 52 et de 53 semaines clos aux dates indiquées. Le BAIIA correspond au bénéfice d'exploitation majoré de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et les charges financières, aux charges d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti, majorées des pertes sur les couvertures de flux de trésorerie reclassées hors des autres éléments du résultat global.

Selon les conventions d'emprunt actuelles, la direction doit effectuer le suivi de trois clauses restrictives financières et les divulguer tous les trimestres afin d'assurer le respect des modalités des ententes. Ces clauses restrictives sont les suivantes : i) total de la dette ajustée/BAIIA, soit la dette consolidée nette plus les lettres de crédit, les garanties et les engagements, divisés par le BAIIA (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 et 53 semaines précédentes); ii) dette sur les contrats de location ajustée/BAIIAL, soit le total de la dette ajustée plus huit fois le loyer divisé par le BAIIAL (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 et 53 semaines précédentes); iii) ratio de couverture du service de la dette, soit le BAIIA divisé par les charges financières plus les remboursements de la dette à long terme (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 et 53 semaines précédentes). Pendant l'exercice considéré, la Société se conformait à ces clauses restrictives.

30. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 11 mai 2017, les porteurs de parts du FPI Crombie ont approuvé une réorganisation fiscale dans le cadre de laquelle ses filiales en propriété exclusive assujetties à l'impôt des sociétés seront éliminées. Cette réorganisation fiscale ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière de la Société.

Le 2 juin 2017, Sobeys a conclu une nouvelle facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie d'un montant de 500,0 \$. La facilité est assortie d'un taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel au Canada. Le financement devrait être affecté au remboursement de la dette à long terme qui arrivera à échéance en 2018.

Le 2 juin 2017, le FPI Crombie a annoncé qu'il avait exercé son droit de racheter ses débetures de second rang non garanties convertibles de série D à 5,00 %. Le rachat entrera en vigueur le 4 juillet 2017. Au moment du rachat, le FPI Crombie versera aux détenteurs des débetures le prix de rachat correspondant au capital impayé et à tous les intérêts courus et impayés. À ce jour, Empire détient un placement de 25,1 \$ dans les débetures convertibles de série D.

REVUE FINANCIÈRE DES ONZE DERNIERS EXERCICES

Exercice clos ¹⁾	2017	2016 ²⁾³⁾	2015 ²⁾³⁾⁴⁾	2014
Résultats financiers (en millions de dollars)				
Ventes	23 806,2	24 618,8	23 928,8	20 957,8
Bénéfice (perte) d'exploitation	333,0	(2 418,5)	742,4	326,7
Charges financières, montant	118,0	137,4	155,1	131,4
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	42,5	(441,3)	150,4	36,3
Participation ne donnant pas le contrôle	14,0	16,4	17,9	8,0
Bénéfice net (perte nette) ⁶⁾	158,5	(2 131,0)	419,0	235,4
Résultat net ajusté lié aux activités poursuivies ⁶⁾⁷⁾	191,3	410,2	511,0	390,6
Situation financière (en millions de dollars)				
Total de l'actif	8 695,5	9 138,5	11 497,2	12 236,6
Dette à long terme (compte non tenu de la tranche échéant à moins d'un an)	1 870,8	2 367,4	2 284,1	3 275,8
Capitaux propres ⁶⁾	3 644,2	3 623,9	5 986,7	5 700,5
Données par action sur une base diluée (\$ par action)				
Bénéfice net (perte nette) ⁶⁾⁸⁾	0,58	(7,78)	1,51	0,98
Résultat net ajusté lié aux activités poursuivies ⁶⁾	0,70	1,50	1,84	1,62
Dividendes				
Actions de catégorie A sans droit de vote	0,410	0,400	0,360	0,347
Actions ordinaires de catégorie B	0,410	0,400	0,360	0,347
Valeur comptable	13,41	13,34	21,61	20,59
Cours de l'action actions de catégorie A sans droit de vote (\$ par action)				
Haut	22,56	30,79	31,60	27,75
Bas	15,00	20,23	21,67	21,68
Clôture	21,50	21,09	29,15	22,88
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution (en millions)	272,0	274,0	277,2	240,6

1) La clôture des exercices est le premier samedi de mai, ce qui correspond à la clôture d'exercice de Sobeys inc. Les données financières des exercices 2007 à 2010, à l'exception des soldes présentés pour la situation financière de l'exercice 2010, ont été préparées conformément aux PCGR du Canada et n'ont pas été retraitées selon les IFRS. Les exercices 2011 et 2016 sont des exercices de 53 semaines.

2) Les montants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'état consolidé de la situation financière de l'exercice écoulé.

3) Les montants ont été retraités. Voir la rubrique « Changements de méthodes comptables adoptés au cours de l'exercice 2017 » du rapport de gestion pour de plus amples renseignements.

4) Les montants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'état consolidé du résultat net de l'exercice écoulé.

5) Certains soldes ont été reclassés afin de tenir compte des changements dans les chiffres comparatifs de l'exercice 2011. Se reporter à la note 32 des états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2012 de la Société.

6) Après déduction de la participation ne donnant pas le contrôle.

7) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion.

8) Le nombre moyen pondéré d'actions aux fins du calcul de la perte par action de base et diluée est le même, car l'effet de la totalité des actions ordinaires potentielles aurait été antidilutif.

	2013	2012	2011 ⁵⁾	2010	2009	2008	2007
	17 343,9 \$	16 249,1 \$	15 956,8 \$	15 516,2 \$	15 015,1 \$	14 065,0 \$	13 366,7 \$
	573,2	534,3	525,7	479,7	466,2	472,6	431,1
	55,4	59,9	75,4	72,5	80,6	105,8	60,1
	136,4	122,3	122,0	99,1	115,4	125,9	116,9
	9,1	12,7	9,0	5,6	8,3	12,8	55,4
	379,5	339,4	400,6	301,9	264,7	315,8	205,8
	390,7	322,7	303,2	284,5	261,7	242,8	200,1
	7 140,4	6 913,1	6 518,6	6 248,3	5 891,1	5 729,4	5 241,5
	915,9	889,1	1 090,3	821,6	1 124,0	1 414,1	792,6
	3 724,8	3 396,3	3 162,1	2 952,4	2 678,8	2 378,8	2 131,1
	1,86	1,66	1,96	1,47	1,34	1,60	1,04
	1,91	1,58	1,48	1,39	1,33	1,23	1,01
	0,320	0,300	0,267	0,247	0,233	0,220	0,200
	0,320	0,300	0,267	0,247	0,233	0,220	0,200
	18,27	16,66	15,49	14,36	13,02	12,03	10,77
	22,88	21,00	19,71	17,98	18,26	18,40	15,08
	17,85	17,57	17,02	13,23	12,21	11,80	13,16
	22,86	19,21	18,05	17,66	16,33	13,08	14,11
	204,2	204,2	204,6	205,4	197,4	197,2	197,2

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES ET DES INVESTISSEURS

Empire Company Limited

115 King Street
Stellarton (Nouvelle-Écosse)
B0K 1S0
Téléphone : 902 752-8371
Télécopieur : 902 755-6477
www.empireco.ca

Relations avec les investisseurs et renseignements

Les actionnaires, les analystes et les investisseurs sont priés de faire part de toute demande de renseignements financiers à :

Courriel : investor.relations@empireco.ca

Les communications relatives aux relevés des investisseurs, y compris les changements d'adresse ou de propriété, les certificats perdus et les formulaires aux fins de l'impôt, doivent être adressées directement à l'agent des transferts et à l'agent comptable des registres de la Société, Société de fiducie AST (Canada).

Site Web de la société affiliée

www.sobeyscorporate.com

Agent des transferts

Société de fiducie AST (Canada)
Services aux investisseurs
B. P. 700, succursale B
Montréal (Québec)
H3B 3K3
Téléphone : 1 800 387-0825
Courriel : inquiries@canstockta.com

Envois multiples

Il se peut que les actionnaires ayant plus d'un compte reçoivent du courrier pour chaque compte. Dans ce cas, ils doivent communiquer avec Société de fiducie AST (Canada) au 1 800 387-0825 pour mettre fin aux envois multiples.

Assemblée annuelle des actionnaires

14 septembre 2017 à 11 h (HAA)
Cinéma Cineplex
612 East River Road
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)

Dates de clôture des registres et dates de versement des dividendes pour l'exercice 2018

Date de clôture des registres	Date de versement
14 juillet 2017	31 juillet 2017
13 octobre 2017*	31 octobre 2017*
15 janvier 2018*	31 janvier 2018*
13 avril 2018*	30 avril 2018*

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

Actions en circulation

Au 26 juin 2017

Actions de catégorie A sans droit de vote	173 537 901
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote	98 138 079

Inscription des actions

Bourse de Toronto

Symbole boursier

Actions de catégorie A sans droit de vote – EMP.A

Volume moyen des transactions quotidiennes sur 52 semaines (TSX : EMP.A)

738 967

Banques

Banque Scotia
Banque de Montréal
Banque de Tokyo-Mitsubishi (Canada)
Banque Canadienne Impériale de Commerce
Banque Nationale du Canada
Rabobank Pays-Bas
Banque Royale du Canada
Banque Toronto-Dominion
Caisse Centrale Desjardins

Avocats

Stewart McKelvey
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers s.r.l s.e.n.c.r.l.
Halifax (Nouvelle-Écosse)



EMPIRE

COMPANY LIMITED

